



**HAL**  
open science

## Claude-Elphège Jourdier & Nanine Legros et les Jourdier, “ Seigneurs de la Charnée ”

Émeline Jourdier

► **To cite this version:**

Émeline Jourdier. Claude-Elphège Jourdier & Nanine Legros et les Jourdier, “ Seigneurs de la Charnée ”. Histoire. 2019. dumas-02334502

**HAL Id: dumas-02334502**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02334502>**

Submitted on 26 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Année universitaire 2018/2019

**Claude-Elphège Jourdièr & Nanine Legros**  
**et les Jourdièr, « Seigneurs de la Charnée »**



**D.U. Généalogie et Histoire des Familles.**

**Sous la direction de Mr Stéphane Cosson – Professeur de Généalogie.**

## **Sujet du Mémoire :**

Sera choisi un couple marié entre 1833 et 1842 pour lequel il faudra remonter trois générations pour un des époux et reconstituer leur descendance sur deux générations. Retracer la vie de ce couple de la manière la plus détaillée possible à travers les archives sera l'objectif de ce travail, en passant par : l'état civil, les archives religieuses, le cadastre, les archives notariales, l'armée, le recensement, les hypothèques, les successions, etc.). Un historique de la commune ou de la paroisse du couple choisi est tout indiqué pour parfaire cette étude généalogique. Il nous sera demandé de réaliser l'arbre généalogique et d'expliquer notre méthode de travail.

## **Sommaire :**

I- Introduction

II- Le contexte géographique et historique : Le Veurdre, une petite ville Bourbonnaise

III- Le Couple marié, sujet de ce mémoire : Claude-Elphège Jourdier & Nanine Legros

IV- Reconstitution de l'arbre généalogique : les ascendants, les fratries et les alliances

V- Reconstitution de la propriété de époux Jourdier/Legros et transmission à leur fils

VI- Conclusion – Difficultés rencontrées – Remerciements – Bibliographie – Sources

VII- Annexes

## **I- Propos Introductifs**

Le choix de mon couple « Claude-Elphège Jourdier & Nanine Legros » ne fut pas des plus aisés en raison des difficultés que ce choix pouvait comporter : La première difficulté étant qu'il ne répondait pas parfaitement aux exigences du mémoire. Le sujet demandait effectivement une reconstitution de la descendance d'un couple sur deux générations. Or, mon susdit couple n'a pas de descendance si ce n'est un fils décédé sans postérité. La bienveillance de Mr Cosson me permis d'entreprendre l'étude de ce couple dans leur généalogie et leur cadre de vie.

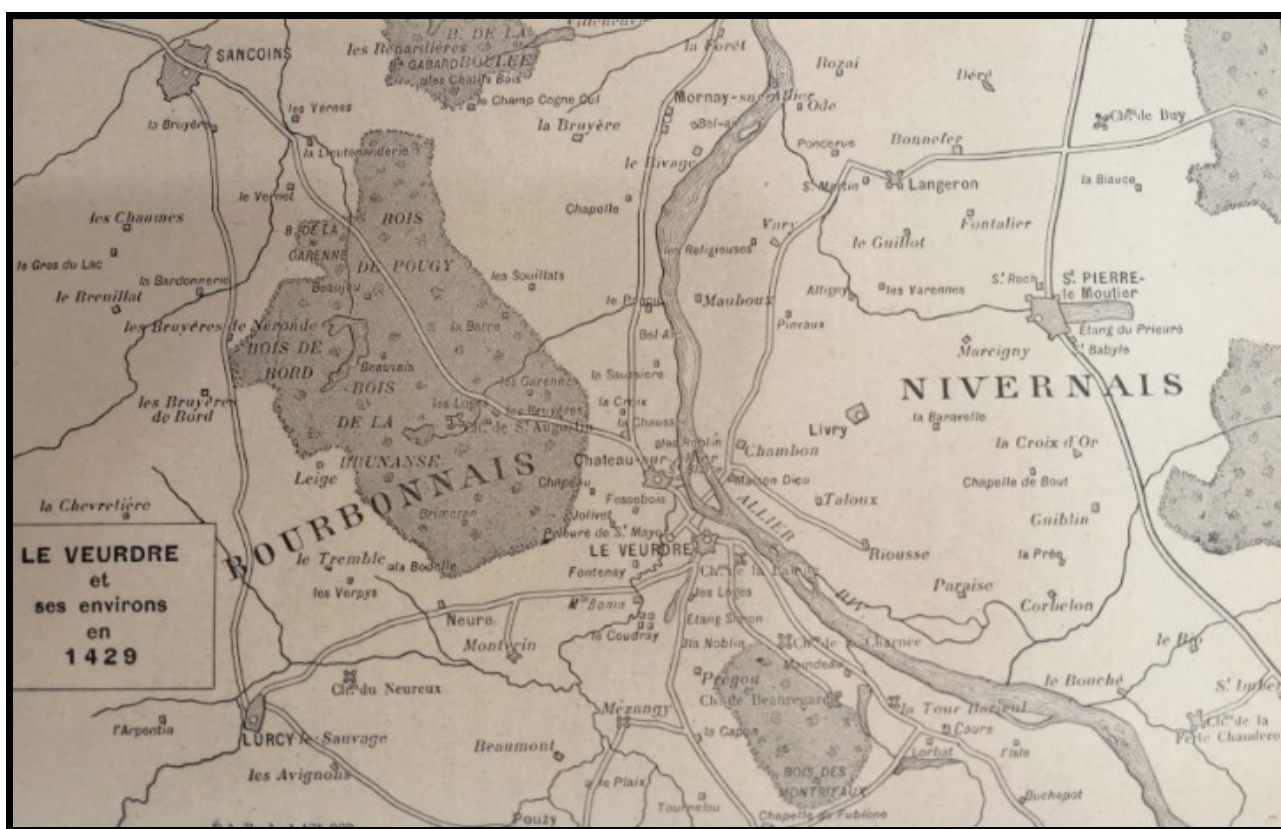
La deuxième difficulté était l'ampleur du travail pour un laps de temps très court parce que les époux Jourdier/Legros faisaient partis des plus gros propriétaires fonciers du Bourbonnais. La difficulté fut de taille pour la débutante que je suis de me lancer dans des recherches aussi importantes sur le plan foncier. Peut-être ai-je été trop présomptueuse pour m'engager dans une telle chasse aux documents ; peut-être suis-je passée à côté de documents déterminants pour une bonne compréhension de l'étude généalogique de ce couple un peu particulier.

Mon choix s'est tout de même porté sur eux car il me tenait à cœur de faire mes armes dans la généalogie avec un couple appartenant à la famille même si c'est les Jourdier de la Charnée est une branche aujourd'hui éteinte. A cela s'ajoute, la proximité géographique qui me permit de me rendre aisément sur place pour voir les sépultures et d'entreprendre le petit pèlerinage sur les terres de la Charnée en mars 2019. Voici donc l'histoire des époux Claude-Elphège Jourdier et Nanine Legros, et des Jourdier qui furent pendant 120 ans Seigneurs de la Charnée.

## II - Le Contexte Géographique & Historique : « Le Veudre, une Petite Ville Bourbonnaise »<sup>1</sup>

### 1- Présentation du Veudre et de ses environs

Il s'agit d'une petite ville bourbonnaise située dans le canton de Lurcy-Levy et arrondissement de Moulins. Ce village est placé sur la rive bourbonnaise de l'Allier. Il n'est vraisemblablement pas possible de donner l'étymologie de ce nom même si certains s'aventurent à dire que le mot serait d'origine celtique. Il est néanmoins possible de remarquer que Veudre est l'anagramme de verdure, fort à propos car la bourgade est située au milieu de prairies verdoyantes, irriguées par la rivière de l'Allier qui coulent à quelques mètres d'elle et la rivière du Bieudre.



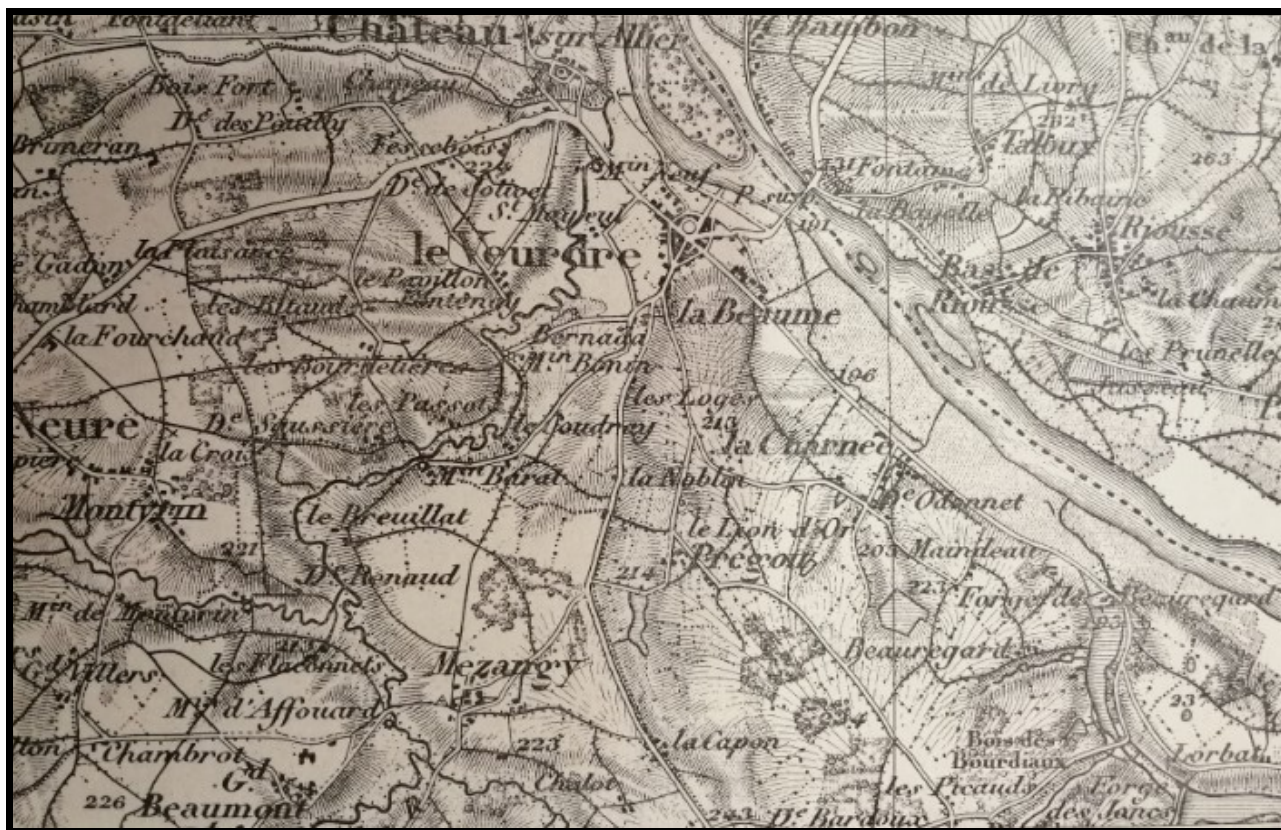
Le Veudre sur la rive du bourbonnaise de l'Allier à la frontière du nivernais.

Le Veudre connut autrefois une activité florissante dans le commerce et l'industrie grâce à un port très fréquenté et des forges renommées<sup>2</sup>. La cessation de la navigation sur l'Allier porta un coup néfaste à cette activité. Aujourd'hui il ne reste rien de tout cela si ce n'est la mémoire des familles pour nous les conter et les archives. Sur le territoire de cette commune s'élèvent trois châteaux : le château de la Baume, le château de la Charnée et le château de Beauregard, dont l'évocation du 2nd sera persistante car il s'agit de la propriété érigée par les Jourdiere.

1- Titre tiré de l'ouvrage Eugène Le Brun sur le Veudre.

2- Les forges de Beauregard – les Archives de la Baume.

D'importants domaines dont il peut être fait mention dès à présent puisque la plupart d'entre eux ont appartenu à Claude-Elphège Jourdié reçu par succession de son père Philibert-Marie-Joseph Jourdié et son union avec Nanine Legros : le domaine de la Charnée ; le domaine de la Cour ; le domaine Odonnet ; le domaine du Lion d'Or ; les domaines de Prégoux ; le domaine de la Baume ; le domaine de Beauregard ; le domaine du Lieu Maindeau. Ces huit domaines se situent tous sur la terre dite de la Charnée sous la supervision du maître des lieux.<sup>3</sup>



Cartographie du Veurdre et des nombreux domaines environnants.

Remonter aux origines reculées du Veurdre ne sera pas relatée dans le cadre du mémoire. L'on s'attardera par souci de pertinence à évoquer que les terres de la Baume ; de la Charnée ; ainsi que de Beauregard appartenait en 1699 à Étienne Alarose, écuyer, seigneur de ces terres et que la susdite terre de la Charnée est arrivée ensuite dans la famille Jourdié par le mariage en 1778 de Joseph Jourdié, qui n'est autre que le grand-père de Claude-Elphège Jourdié, avec Jeanne-Françoise Alarose des Morins, qui n'est autre que la petite fille d'Étienne Alarose.<sup>4</sup>

Dans la période troublée de la Révolution, la Baume était habitée par Marie Alarose épouse de Jean-Baptiste de la Cassière, vicomte de Chalus, la sœur de Jeanne-Françoise Alarose nommée ci-dessus ; la Charnée était occupée par Joseph Jourdié et Jeanne-Françoise Alarose les grands parents de Claude-Elphège Jourdié ; Beauregard était habité par Claude Alarose et sa femme, Marguerite-Augustine Russeau, grand-parents de Nanine Legros. L'intérêt des familles voudra que les deux petits-enfants se marient en 1834<sup>5</sup>. Ils étaient cousins issus de germain.

3- Le musée Émile Guillaumin installé à Ygrande à propos de la terre de la Charnée.

4- AD du 18 - E/9932 - Contrat de mariage des époux Joseph Jourdié & Jeanne-Françoise Alarose.

5- AD du 03 - 3E/5556 - Contrat de mariage des époux Claude-Elphège Jourdié & Nanine Legros.

Le Veurdre et ses terres environnantes n'eurent pas à s'inquiéter des sévices de la Révolution. Il peut toutefois être relaté un seul acte de violence quelque peu pittoresque retrouvé dans les archives privées de mon grand-père Maurice Jourdier et conté également par Eugène Le Brun : L'acte en question serait une altercation entre Joseph Jourdier et les habitants de Riousse situé entre Le Veurdre et Saint-Pierre-le-Moûtier, non loin de la terre de La Charnée qu'occupait les époux Jourdier-Alarose, à l'époque, les grand-parents de Claude-Elphège Jourdier.

« Joseph Jourdier, comme ancien Procureur du Roi, et aussi, peut être, comme administrateur du district de Saint-Pierre-le-Moûtier, s'était-il fait des ennemis au hameau de Riousse car, un jour qu'il se promenait de ce côté, il fut pris pas les habitants qui le mirent dans un tonneau et voulurent le faire rouler du haut de la colline, mais les habitants du Veurdre prévenus à temps vinrent le délivrer ». <sup>6</sup> Pour avoir arpenté la colline abrupte de Riousse à de multiples reprises, il fut heureux que le tonneau n'eût pas dévalé la colline avec la personne à l'intérieur.

Si Joseph Jourdier connut une heureuse issue dans ce contexte révolutionnaire tel ne fut pas le cas de Sébastien Alarose son beau-frère ; et de Pierre Legros le grand-père maternel de Claude Elphège Jourdier, qui furent tous les deux guillotins durant la période sanglante de la Terreur. Il nous sera permis de conter plus en détails le triste sort de ces deux Bourbonnais à travers les jugement d'exécution et procès-verbal qui conduit Pierre Legros jusqu'à l'échafaud, <sup>7</sup> et le récit d'Eugène Le Brun consacré à Sébastien Alarose quand il est sur la dernière charrette. <sup>8</sup>



Le plan de la ville du Veurdre au XVIIIe siècle (80 feux et 300 habitants)

6- AD du 03 - BIB 8 P/25 - Une petite ville bourbonnaise, le Veurdre (Eugène Le Brun).

7- AD du 69 - 42 L/25 - Le procès-verbal d'exécution par la guillotine de Pierre Legros.

8- AD du 03 - BIB 3 DELTA A/23 : « Sur la Dernière Charrette » (par Eugène Le Brun).

## 2- Les Églises et les Chapelles du Veudre

La commune du Veudre dépendait du diocèse de Nevers avant la Révolution. Après l'épisode révolutionnaire, elle faisait partie du diocèse de Clermont de 1802 à 1822, à la suite de quoi elle est rattachée au diocèse de Moulins lorsque celui-ci fut créé. Une simple évocation pourra être faite de l'église collégiale Saint-Marie dont il ne reste plus que le souvenir. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les restants de l'édifice étaient connus sous le nom de chapelle Notre-Dame et abritait la sépulture des curés de la paroisse. La Révolution eut raison d'elle et elle fut détruite.

Une autre église fut érigée à la fin du XIe siècle, celle évoquée dans les registres paroissiaux du Veudre, il s'agit de l'église Saint-Hippolyte qui était l'église paroissiale. C'est plus tard, à la fin du XVe siècle que fut construite la chapelle de la Baume, dans laquelle furent ensevelis jusqu'à la Révolution les châtelains de la Baume. On compte notamment parmi ses occupants, Jeanne Farjonnelle, femme de Gilbert Alarose inhumée en 1760,<sup>9</sup> qui se trouve être l'arrière-grand-mère commune des deux époux Claude-Elphège Jourdiere et Marie-Anne-Claude Legros.



L'église Saint-Hippolyte au Veudre (son extérieur & son intérieur).

<sup>9</sup>- AD du 03 – 2 Mi EC 151/1 – Le Veudre – BMS – v.215 - Inhumation de Jeanne Farjonnelle.

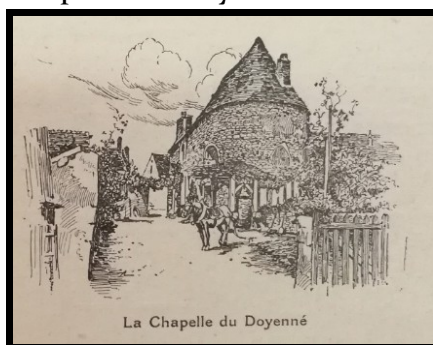
Arrivée à la Révolution période au cours de laquelle la municipalité était devenue propriétaire de l'église paroissiale Saint Hippolyte, la propriété exclusive de la chapelle de la Baume par les Alarose a été contestée. Une requête fut alors déposée par la Famille Alarose se justifiant de la propriété de la chapelle. Cette requête fut signée par les propriétaires du château de la Baume, Jean-Baptiste de la Cassière vicomte de Chalus et sa femme Marie Alarose ; et les propriétaires du château de la Charnée, Joseph Jourdier et sa femme Jeanne-Françoise Alarose.

Les réclamations de la famille furent vaines en dépit des arguments. L'examen des documents ne laissent pourtant aucune place au doute et permettaient même de débouter facilement la municipalité du Veurdre : Parmi les documents figuratifs se trouvait la vente reçue par Maître Amonin du 27 octobre 1671 dans lequel François Châteaubodeau vendit la terre de la Baume et la chapelle à Gilbert Alarose procureur du roi au domaine du Bourbonnais à Moulins.<sup>10</sup> Il s'agit du titre en vertu duquel la famille a joui pendant près de 120 ans de la dite chapelle.

Les prétentions de la famille Alarose furent vaines. Il s'ensuit que la requête fut ballottée entre le directoire du département de l'Allier et le directoire du district de Cérilly qui se déclarèrent toutes deux incompétentes pour finalement renvoyer les parties à se pourvoir devant les juges compétents. La requête formulée conjointement par les famille Alarose, de Chalus et Jourdier n'est pas allée plus loin parce qu'il était préférable de ne pas attirer plus longtemps l'attention des pouvoirs publics en ces temps troublés et obscurs de la Révolution française.<sup>11</sup>

Le Veurdre abritait également la chapelle du Doyenné datant des XIIe-XIIIe siècle à l'intérieur de laquelle la famille Alarose avait une petite chapelle à la droite de la nef et l'écusson Alarose sculptée. La chapelle du doyenné a servi d'église paroissiale au Veurdre pour un temps lorsque l'église Saint-Hippolyte était en réparation en 1778. C'est dans la dite chapelle du Doyenné que Joseph Jourdier et Jeanne-Françoise Alarose, les grands-parents de Claude Elphège Jourdier, se sont mariés le 20 octobre 1778. Il ne reste plus rien de cette chapelle aujourd'hui.<sup>12</sup>

A la Révolution, la chapelle du Doyenné avait été acquise par Claude Alarose propriétaire de la terre de Beauregard, beau-frère de Joseph Jourdier, qui le transmis en mourant à sa fille Marie Alarose, femme de Charles Legros. La fille de ces derniers, Marie-Anne-Claude Legros, femme de Claude-Elphège Jourdier, hérita de la chapelle par le testament olographe de Marie Alarose du 4 mars 1848<sup>13</sup> mentionné dans la déclaration de succession de sa mère le 2 novembre 1860.<sup>14</sup> L'héritière revendit ensuite la chapelle du Doyenné trois ans après l'avoir reçu.



10- Vente de la Baume et de la Chapelle à Gilbert Alarose.

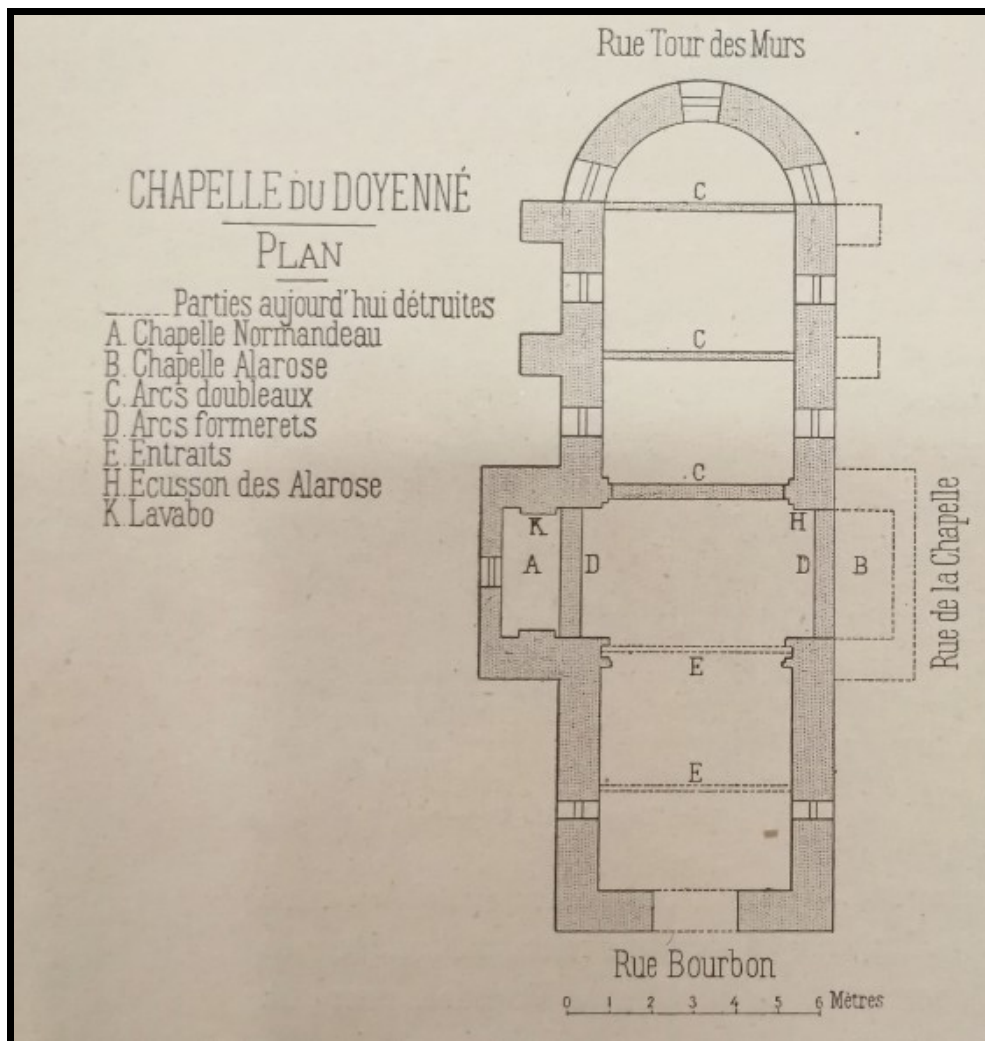
11- AD du 03 - BIB 8 P/25 - Une petite ville bourbonnaise, le Veurdre (Eugène Le Brun).

12- AD du 03 - 2 Mi EC 151/1 - Le Veurdre - BMS - vues 414 & 415 - Mariage Jourdier & Alarose.

13- AD du 03 - Testament olographe de Marie Alarose du 4 mars 1848 .

14- 3Q 6792 - Déclaration de succession de Marie Alarose du 2 novembre 1860.





Le plan de la chapelle du Doyenné avec sa chapelle Alarose à l'est de la nef.

### **3- L'Activité au Veurdre : le Port et les Forges.**

Le Veurdre a connu une activité particulièrement florissante dans le commerce fluvial grâce à son port. Sa proximité avec la rivière Allier fit prospérer le village du XVe au XIXe siècle, car en effet la navigation permettait le transport des marchandises par les marchands-mariniers et le commerce de gros fut grandement facilité. Ainsi depuis Nantes, les bateaux importaient le sel, et depuis Nevers, les faïences, etc, tandis que le Veurdre exportait ses marchandises comme le vin. L'activité déclina ensuite car la concurrence se fit rude avec le chemin de fer.

Une activité émergente avant la Révolution furent les forges de Beauregard créées à l'initiative de Gilbert Alarose en 1759 qu'il transmit à son fils Philibert Alarose le 17 mai 1777. Ce dernier a finalement vendu les forges à son petit frère Claude Alarose le 5 janvier 1789 qui fit tourner les forges pendant la période révolutionnaire.<sup>15</sup> Avant la fermeture définitive des forges en 1853 on sait que Nanine Legros, l'épouse de Claude-Elphège Jourdié et la petite-fille de Claude Alarose reçue par partage le 20 juillet 1848, la moitié du mobilier des forges de Beauregard.<sup>16</sup>

15- AD du 03 - BIB 8 P/25 - Une petite ville bourbonnaise, le Veurdre (Eugène Le Brun).

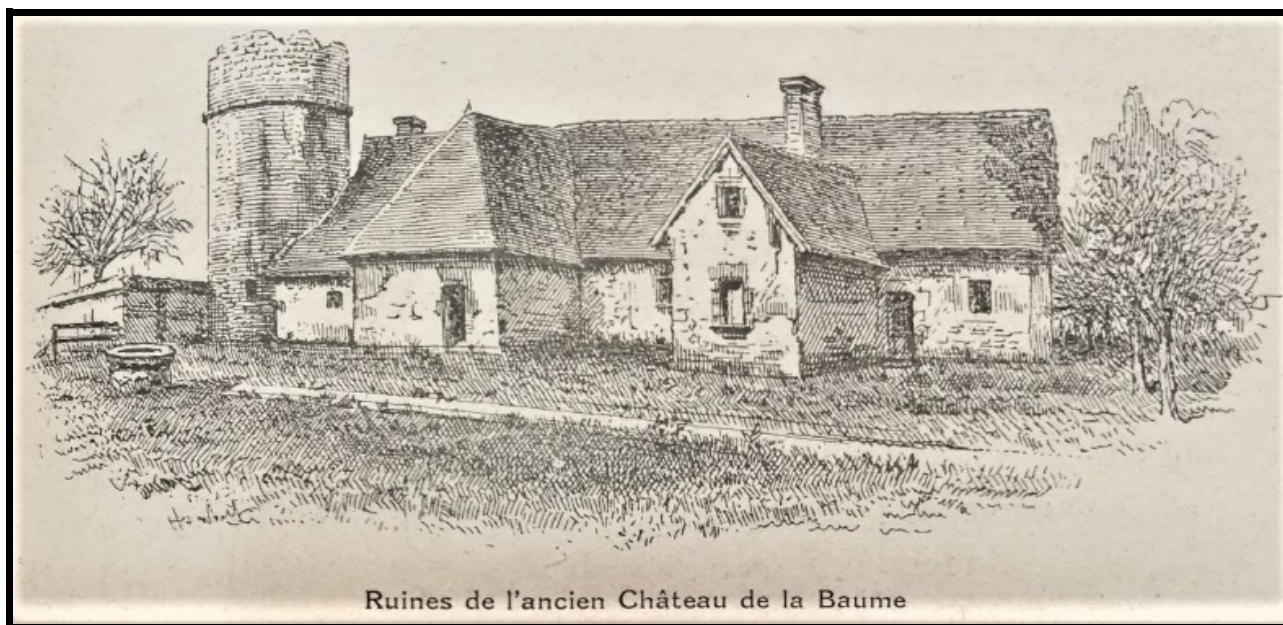
16- 3Q 5110 - Déclaration de succession de Claude-Elphège Jourdié du 8 avril 1875.

## 4- Les Seigneuries et les Châteaux au Veurdre

### → Le Château et la Terre de la Baume :

Le château le plus proche du Veurdre est celui de la Baume. Il est située à 750 m au sud-est du village. Le château de la Baume connut bien des vicissitudes car il fut par trois fois reconstruit et passa entre les mains de différentes familles. Le premier château avait été incendié au XIIIe, puis il fut édifié à nouveau. La terre de la Baume et son château appartenait à Perrin Blanc, 1er du nom, en 1301 et resta dans la famille jusque vers 1570. Perrin Blanc, 3ème du nom, capitaine du Veurdre, seigneur de la Baume, avait combattu aux côtés de Jeanne d'Arc.<sup>17</sup>

La demeure de Perrin Blanc est marquée par le passage de Jeanne d'Arc lorsqu'elle vint mettre le siège devant Saint-Pierre-le-Moûtier en 1429. Le château de la Baume eut à subir les sévices des guerres de religions puisqu'il fut pillé, ravagé et brûlé par l'armée calviniste en 1576, puis la ligue catholique se chargea de détruire le reste de l'édifice en 1589. A la fin du XVIe, la terre de la Baume passa par alliance à la famille d'Aubrun et au XVIIe elle passa par alliance à la famille de Châteaubodeau qui revendit la Baume à Gilbert Alarose le 27 octobre 1671.<sup>18</sup>



Ruines de l'ancien Château de la Baume

Gilbert Alarose, le 1er du nom, améliorera les terres et les bâtiments qu'il transmet à son fils et successeur Gilbert Alarose, 2nd du nom. Mort sans postérité, son neveu Étienne Alarose entra en possession de la terre de la Baume et c'est son fils, Gilbert Alarose, 3ème du nom, et arrière grand-père commun de Claude-Elphège Jourdier et Marie-Anne-Claude Legros qui se chargea de faire construire le château actuel de la Baume sur la demande de sa femme, « afin d'y loger convenablement sa nombreuse progéniture ».<sup>19</sup> Les travaux vont de 1746 à 1751.

17- Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

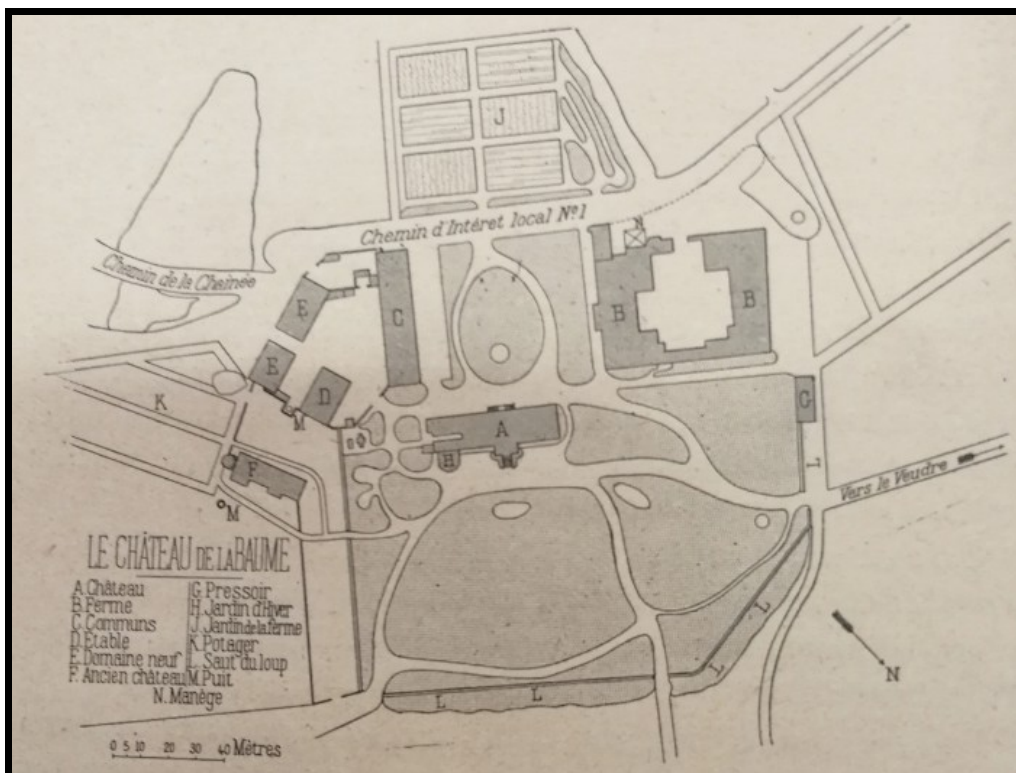
18- Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

19- AD du 03 - 2 Mi 39 (rouleau 1) - Famille Alarose (Des Gozis) p.39 et suivants.



Le Château actuel de la Baume sur la commune du Veudre.

La terre et le château de la Baume furent attribués à Marie Alarose, épouse de Jean-Baptiste de la Cassière, vicomte de Chalus. Ce dernier réalisa les derniers agrandissements de la propriété. Le château dans sa conformation actuelle est une grande construction rectangulaire au milieu d'un vaste parc. C'est au château de la Baume qu'Eugène Le Brun finit d'écrire son ouvrage sur l'histoire du Veudre en 1913. Un travail remarquable qui me permet de découvrir le riche passé de cette localité avant que ne s'unissent les époux Jourdier/Legros en 1834.<sup>20</sup>



20- AD du 03 - BIB 8 P/25 - Une petite ville bourbonnaise, le Veudre (Eugène Le Brun).

## → Le Château et la Terre de la Charnée :

A la sortie du Veurdre, direction Montilly, se trouve le château de la Charnée à 2.4 km au sud-est du bourg. La propriété est érigée sur une colline surplombant la rive de l'Allier. La Charnée est une construction plus simple et plus tardive que la Baume car cette dernière fut édifée par Joseph Jourdier en 1785, grand-père de Claude-Elphège Jourdier, sur un domaine appartenant à son épouse Jeanne-Françoise Alarose, sœur de Marie Alarose occupant à cette même époque la Baume avec son mari Jean-Baptiste de la Cassière, vicomte de Chalus.<sup>21</sup>

Le château de la Charnée était à l'époque de son concepteur une construction d'un seul tenant avec un rez-de-chaussé et deux étages, une élégante et modeste demeure que son fils Philibert Jourdier agrandit, en 1840, en y ajoutant 2 ailes, ce qui contribua à apporter un peu de cachet à la demeure. Claude-Elphège Jourdier y ajouta de part et d'autre du château des constructions, à savoir une habitation pour le garde, des communs, et un pressoir. Sa succession montre une somme de 40.000 francs ayant servi à l'agrandissement de la propriété.<sup>22</sup>



21- Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

22- AD du 03 - 3Q 5110 - Déclaration de succession de Claude-Elphège Jourdier du 8 avril 1875.

La mention la plus ancienne du fief de la Charnée remonterait à 1298 : Il était alors occupé par la famille Aymonnin de Colenges. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de la Charnée passa à la famille de la Tour ; au XV<sup>e</sup> siècle, elle passa aux mains de la famille d'Anlezy ; puis au XVI<sup>e</sup> siècle, elle passa à la famille de Neufchêze qui revendit la Charnée le 17 mai 1667 à Gilbert Alarose, 1<sup>er</sup> du nom qui acheta 4 ans après en 1671 la Baume.<sup>23</sup> Le mode de transmission de la seigneurie de la Charnée fut finalement le même que pour la seigneurie de la Baume.

Gilbert Alarose, 1<sup>er</sup> du nom, transmit la terre de la Charnée à son fils Gilbert Alarose, 2<sup>ème</sup> du nom, lequel les donna à son neveu, Étienne Alarose. Le fils aîné de ce dernier, Gilbert Alarose, 3<sup>ème</sup> du nom, arrière-grand-père commun de Claude-Elphège Jourdier & Marie-Anne-Claude Legros, entra en possession de la terre qu'il transmis à sa fille Jeanne-Françoise Alarose épouse de Joseph Jourdier, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.<sup>24</sup> Ce qui explique l'entrée en possession de la Charnée par les Jourdier.



Le Château de la Charnée aujourd'hui (photo prise par mes soins le 5 mars 2019).

### → Le Château et la Terre de Beauregard :

Non loin du château de la Charnée, direction Montilly, à 3.8 km au sud-est du bourg, est érigé le château de Beauregard, dominant la vallée de l'Allier. Cette bâtisse, pompeusement appelée château, est une maison de maître. Un ancien château du même nom existait antérieurement mais fut démoli pour construire la forge. Le nouveau château tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été érigé en 1778 par Philibert Alarose, fils de Gilbert Alarose, 3<sup>ème</sup> du nom, frère de Jeanne-Françoise Alarose, épouse Jourdier, et de Marie Alarose, épouse Chalus.<sup>25</sup>

23- AD du 03 - Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

24- AD du 03 - 2 Mi 39 (rouleau 1) – Famille Alarose (Des Gozis) p.39 et suivants.

25- AD du 03 - Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

La propriété s'accompagne de trois bâtiments agricoles (une étable, une remise et une grange) formant une cour rectangulaire qu'on retrouve dans la plupart des propriétés bourbonnaises. Une particularité de cet édifice sont les imposantes colonnes Louis XVI, en pierre, surmontées d'un vase qui se trouve de part et d'autre de la propriété. La demeure principale, les bâtiments agricoles annexés à la dite demeure et les colonnes sont toujours sur pied à l'heure actuelle. La propriété comportait à l'époque une forge près de l'étang qui fut démolie.<sup>26</sup>

La mention la plus ancienne de Beaugard remonterait à 1340 et aurait appartenu à la famille Troussebois. A la fin du XIVe et début du XVe, la terre passa à la famille Murat, puis au XVIe à la famille d'Aubrun qui possédait à l'époque la terre de la Baume. Le mode de transmission de Beaugard fut finalement le même que pour la Baume car il est acquis par la famille Alarose. Gilbert Alarose, 3ème du nom, transmis le bien à son fils Philibert Alarose qui fit construire la demeure actuelle. Ce dernier revendit la terre à son frère Claude Alarose.<sup>27</sup>

Les alliances interfamiliales sont finalement assez remarquables car Claude Alarose, époux de Marguerite-Augustine Russeau n'est autre que le grand-père de Marie-Anne-Claude Legros, la cousine issue de germaine Claude-Elphège Jourdier. L'entrée en possession du château et de la terre de Beaugard par les Jourdier résulte de l'union de Claude-Elphège Jourdier avec Marie-Anne-Claude Legros le 2 septembre 1834,<sup>28</sup> ce qui explique la très vaste propriété foncière dont disposent les époux Jourdier/Legros dans un contexte post-révolutionnaire.



Le Château de Beaugard aujourd'hui (photo prise par mes soins le 5 mars 2019).

---

26- Déplacement sur place pour constater l'état de la propriété de Beaugard.

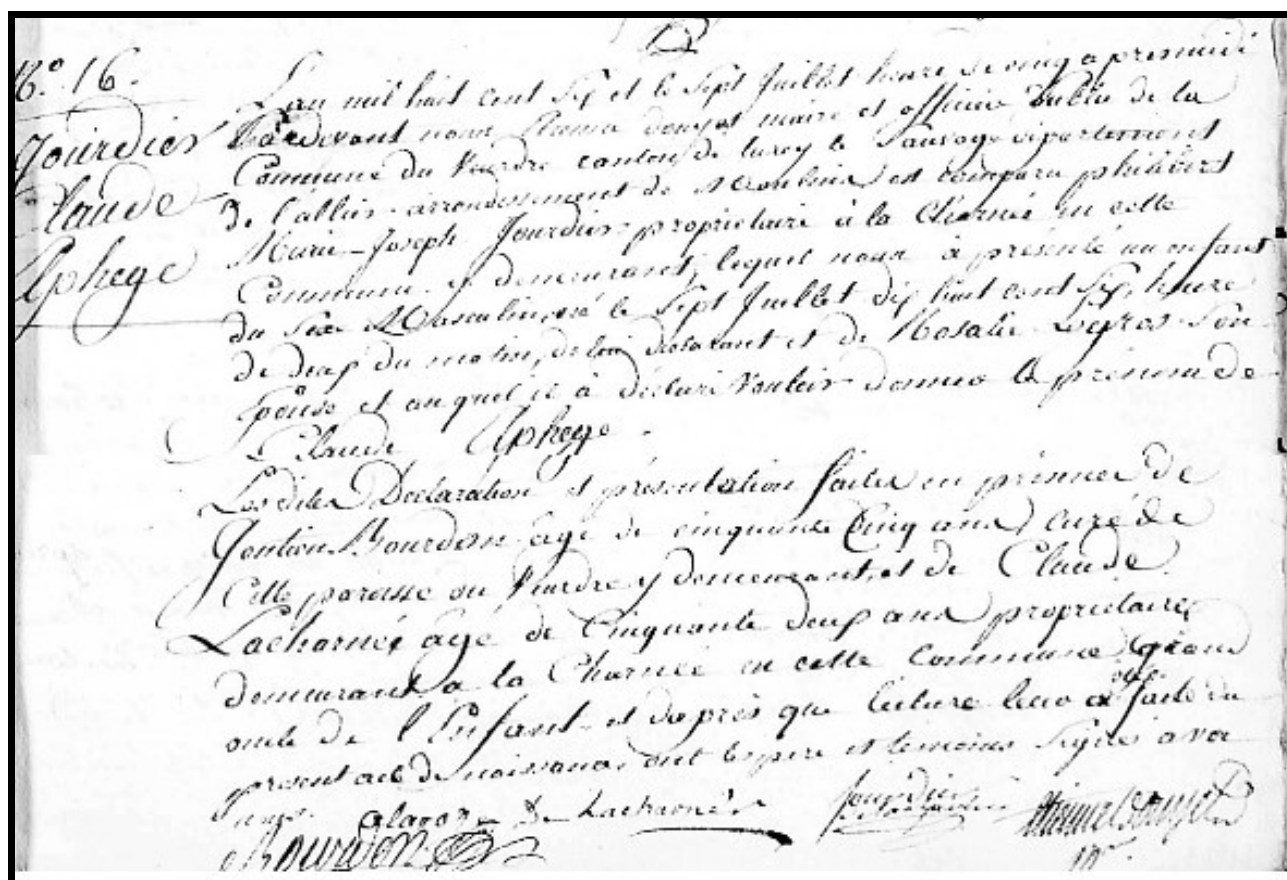
27- AD du 03 - Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins (André Leguai).

28- AD du 03 - 3E/5556 - Contrat de mariage des époux Claude-Elphège Jourdier & Nanine Legros.

### III – Le Couple Marié, Sujet de ce Mémoire Claude-Elphège Jourdiier et Nanine Legros

#### 1- Claude-Elphège Jourdiier de la Charnée

Cette étude généalogique commencera tout naturellement par mon Sosa n°1 : Claude-Elphège Jourdiier. Il est né le 7 juillet 1806 à 2h du matin à la Charnée, et fut présenté devant le maire & l'officier public de la commune du Veurdre, Étienne Douvet, à 5h de l'après-midi par son père, Philibert-Marie-Joseph Jourdiier, propriétaire à la Charnée. L'acte de naissance fait mention de sa mère, Rosalie Legros et parmi les témoins présents à l'acte, on notera la présence de Claude Alarose de Lacharnée, grand-oncle de l'enfant. Le maire, le père et l'oncle signèrent.



Acte de Naissance de Claude-Elphège Jourdiier le 7 juillet 1806 au Veurdre.<sup>29</sup>

Il nous ait permis de découvrir quelques informations sur Claude-Elphège Jourdiier par le biais du recrutement militaire dans la sous-série 1R. Le recrutement diffère selon les époques. Pour Claude-Elphège Jourdiier, il se trouve sous la législation de Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818. Les jeunes gens alors âgés de 20 ans sont inscrits sur une liste cantonale du tirage au sort dans l'ordre des numéros échus lors du tirage : On trouvera les appelés et les exemptés. Les appelés figurent ensuite sur la liste du contingent. Il a donc fallu consulter les deux registres.

29- AD du 03 – 2 Mi EC 151/2 – Le Veurdre – N (1793-1832) vue 267.

La sous-série 1R s'appréhende à partir des noms/prénoms des personnes avec leur date/lieu de naissance. Il faut donc rechercher Claude-Elphège Jourdier dans la liste cantonale du tirage au sort lorsqu'il avait 20 ans. C'est ainsi que Claude Elphège Jourdier né en 1806 sera dans la liste du tirage au sort de 1826 du canton de Lurcy-Lévis. Si ce dernier est appelé, il sera dans la liste du contingent. Il me fut permis de le trouver dans la liste du tirage des jeunes gens de la classe de 1826. Bien que propre au service, il ne figure pas parmi les contingents.

77	1. Jourdier	1. 7	Né à Veudre canton de Lurcy-Lévis départ. d'Allier résidant au Veudre canton de Lurcy-Lévis départ. d'Allier fils de Philibert-Joseph et de Rosalie Legros domiciliés à	1. 820	820	propre au service
	2. Claude Elphège	2. juillet				
	3.	3. 1806				

Liste du tirage des jeunes gens de la Classe de 1826 (canton de Lurcy-Lévis).<sup>30</sup>

En l'occurrence, le numéro échu dans le tirage au sort fut le 77 pour Claude-Elphège Jourdier. Ses nom, prénom, date, lieu de naissance et domicile sont précisés dans le registre. Il est né au Veudre le 7 juillet 1806 ; il réside au Veudre et il est le fils de Philibert-Marie-Joseph Jourdier et de Rosalie Legros. Il faisait 1m82 et fut considéré comme propre au service par le conseil de révision. Aucune mention n'est faite sur sa profession ou encore sur son instruction et aucune mention n'est faite non plus sur un motif d'exemption ou bien de dispense.

Le décès de Claude-Elphège Jourdier est survenu le 15 octobre 1874 à son domicile à 4h et demi du soir à l'âge de 68 ans. L'acte de décès est fait le lendemain le 16 octobre 1874 à 10h du matin, par Jean-Théophile Pérot, l'adjoint accomplissant les fonctions d'officier d'état civil de la ville du Veudre. L'un des déclarants du décès fut Jean-François Bonnet, ami du défunt et aussi son régisseur. L'acte précise que Claude-Elphège Jourdier était marié à Marie Anne Claude Legros, qu'il était officier de la légion d'honneur, maire et propriétaire au Veudre.

Le 15 octobre 1874  
à 10 heures du matin  
Monsieur Claude Elphège  
âgé de 68 ans  
époux

Le 15 octobre 1874 à dix heures du matin  
par devant nous s'est Jean Théophile adjoint remplissant les fonctions d'officier de l'état civil  
de la commune de Veudre, canton de Lurcy-Lévis, département de l'Allier. Ont comparu  
Jean Bonnet, âgé de quarante-six ans, formé demeurant à la Baume de cette commune et  
d'Emile, âgé de quarante-trois ans, docteur en médecine demeurant à cette ville, tous les deux amis  
du défunt, lesquels nous ont déclaré que Claude Elphège Jourdier âgé de soixante-huit ans,  
officier de la Légion d'honneur, propriétaire et maire de Veudre le 15 octobre 1874, est décédé le  
sept juillet mil huit cent soixante-huit à Paris chez Marie Anne Claude Legros et fils des Officiers Philibert  
Joseph Jourdier et Rosalie Legros, est décédé hier à quatre heures et demie du soir  
à son domicile, ainsi que nous nous en sommes assurés et nous avons signé le présent acte de décès  
après en avoir obtenu lecture aux témoins qui l'ont signé avec nous.

J. Bonnet J. Th. Pérot P. Boquet

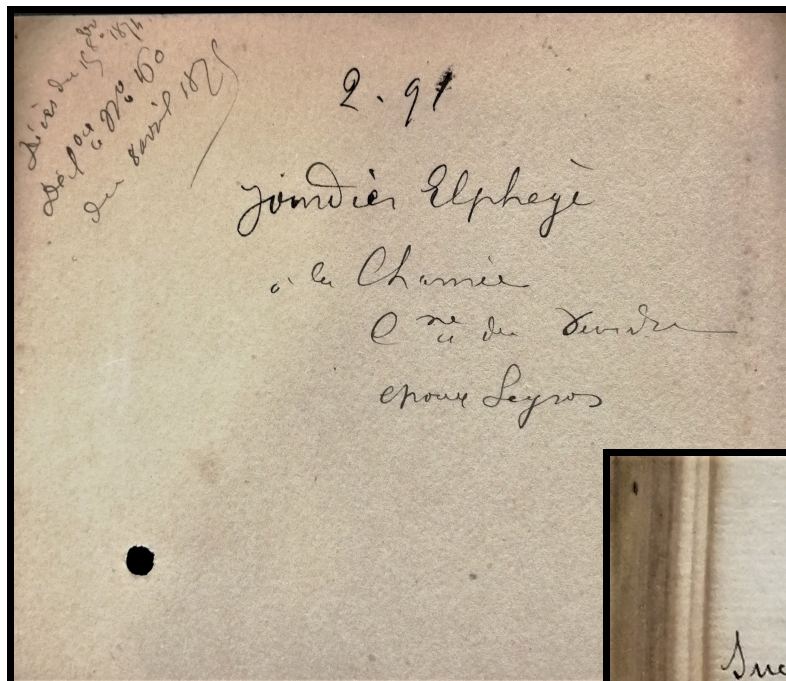
Acte de Décès de Claude-Elphège Jourdier le 16 octobre 1874 au Veudre.<sup>31</sup>

30- AD du 03 - 1R/239 - Liste du tirage des jeunes gens de la classe de 1826 (canton de Lurcy-Lévis).

31- AD du 03 - 2 Mi EC 151/5 - Le Veudre - D (1753-1892) vue 563.



Qui dit décès dit déclaration de succession. C'est dans la sous-série 3Q que les recherches sont ensuite portées puisque les déclarations de mutation par décès interviennent suite au décès et touchent les biens situés dans le ressort du bureau. Ils sont précieux à plus d'un titre, car on a la désignation et l'estimation des biens laissés par le défunt, s'il celui-ci a laissé un testament, et le lien de parenté qu'il a avec le déclarant. Les recherches débutent par les tables, mais il est possible de passer par les fiches cimetières pour connaître la date de la déclaration.



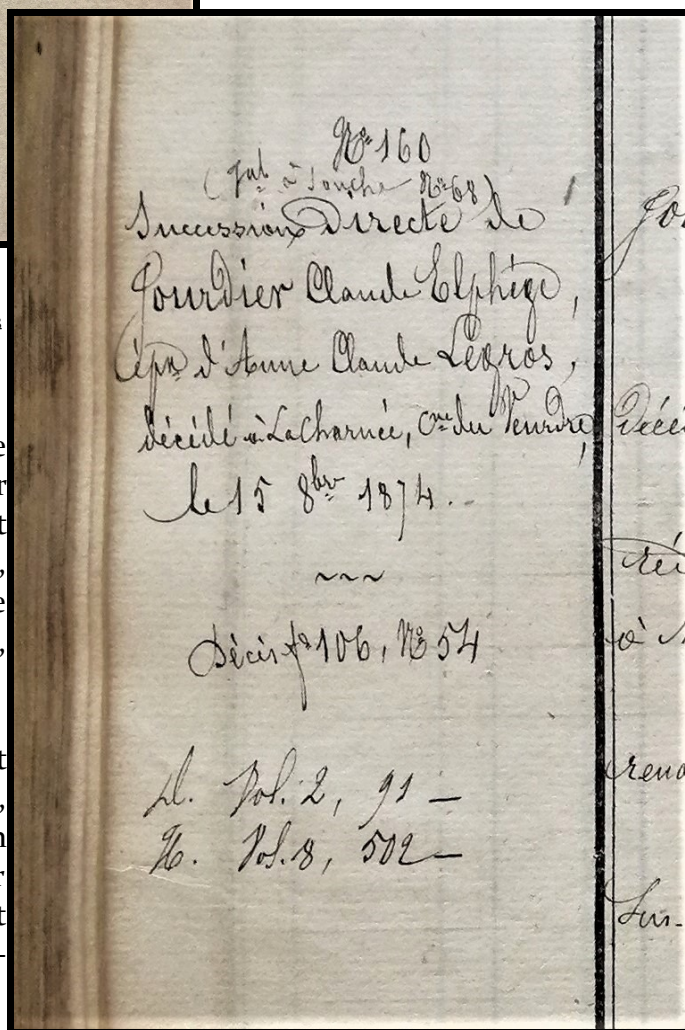
Fiche cimetière d'Elphège Jourdi<sup>er</sup>.<sup>32</sup>

En l'occurrence, le bureau de Lurcy-Lévis conserve la fiche cimetière de Claude-Elphège Jourdi<sup>er</sup>. La date de déclaration est le 8 avril 1875, n°160. Il faut trouver la susdite déclaration dans la bureau de Lurcy-Lévis au n° et à la date indiqués sur cette fiche.

La succession de Claude-Elphège Jourdi<sup>er</sup>.<sup>33</sup>  
(cf. annexe – document 1).

En l'espèce, la déclaration de succession de Claude-Elphège Jourdi<sup>er</sup> a été effectuée par le régisseur du défunt Jean-François Bonnet mandaté pour le faire par Charles Jourdi<sup>er</sup>, le fils et unique héritier du de cujus, issu de son union avec Marie-Anne-Claude Legros, encore vivante et dès lors devenue veuve.

On apprend que le défunt Jourdi<sup>er</sup> est mort « ab intestat », c'est-à-dire sans testament, et que les époux Jourdi<sup>er</sup>/Legros ont fait un contrat de mariage reçu par Maître Saulnier notaire à Moulins le 1<sup>er</sup> sept. 1834 et ils sont placés sous le régime de la communauté réduites aux acquêts prévu dans le contrat.



32- AD du 03 - 3Q 7996 - Fiche cimetière de Claude-Elphège Jourdi<sup>er</sup> (bureau de Lurcy-Lévis).

33- AD du 03 - 3Q 5110 - Déclaration de succession de Claude-Elphège Jourdi<sup>er</sup> (bureau de Lurcy-Lévis).

On apprend également que la veuve Legros avait renoncé aux avantages matrimoniaux prévus à son profit résultant du susdit contrat, aux termes d'un acte reçu par Maître Fustier, notaire à Moulins, le 5 avril 1875, juste avant la déclaration de succession, effectuée trois jours plus tard. La présente déclaration de succession opère la liquidation du régime matrimonial des 2 époux par le système des récompenses dues à la communauté par les deux époux d'une part, et par le système des reprises des deux époux d'autre part. Tout est minutieusement chiffré !

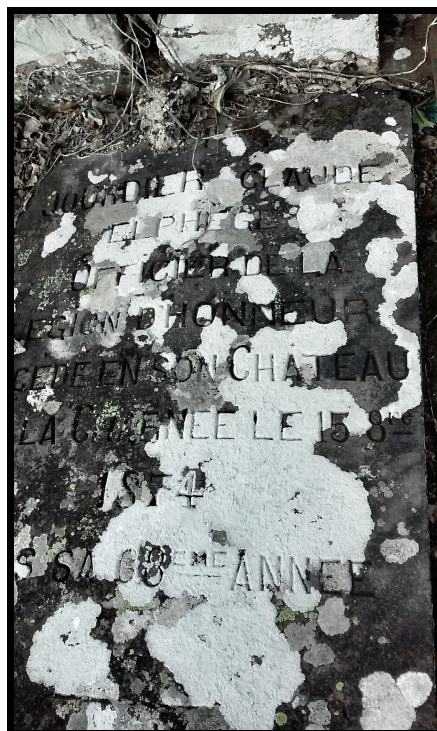
En l'espèce, le montant total des récompenses dues à la communauté par les époux est évalué à 84.870 francs, et le montant total des reprises des deux époux est évalué à 177.000,26 francs. Dans les récompenses, il nous est permis de retrouver une somme employée à bâtir une partie du château de la Charnée pour le montant de 40.000 francs. Dans les reprises, les deux époux reprennent le montant des valeurs mobilières reçus par succession. La veuve récupère ainsi la moitié de la valeur du mobilier de la forge de Beauregard reçue de sa défunte mère.

La liquidation du régime matrimonial étant ainsi effectuée, il reste à considérer ce qui va dans la succession proprement dite : La présente déclaration fait état des meubles appartenant à la communauté dont le montant est évalué à 97.414,71 francs dont il faudra joindre à ce montant les récompenses dues à cette communauté et dont il faudra déduire les reprises des époux. Les calculs réalisés dans la présente déclaration laisse apparaître une succession mobilière dont le montant est de 27.714,23 francs. Il reste à appréhender la succession immobilière :

La succession immobilière de Claude-Elphège est très importante. Par souci de ne pas perdre le lecteur dans une longue énumération, je me contenterai d'évoquer que figure dans les biens immeubles propres à Claude-Elphège Jourdiier le domaine de la Charnée qui fait 225h 90a 87c évalué à 13.542,52 francs. Le domaine en question s'accompagne d'un bois et d'un étang. A cela s'ajoute deux domaines à Prégoux faisant 120h 54a 70c évalués à 8.213,48 francs. Le patrimoine foncier de Claude-Elphège Jourdiier est de 384h 68a 94c évalués à 24.397,71 francs.



JOURDIER CLAUDE  
ELPHEGE  
OFFICIER DE LA  
LEGION D'HONNEUR  
DECEDE EN SON CHATEAU  
DE LA CHARNEE LE 15 8<sup>RE</sup>  
1874  
DANS SA 68<sup>EME</sup> ANNEE



Inhumé au cimetière du Veurdre (photos prises par mes soins le 5 mars 2019).

## 2- Marie-Anne-Claude Legros dit Nanine Legros

L'étude généalogique se poursuit avec la femme de Claude-Elphège Jourdier mentionnée dans l'acte d'inhumation et la déclaration de succession de celui-ci : Il s'agit de Marie-Anne-Claude Legros. Elle est née le 18 août 1815 à 4h du soir, Rue des Carmélites, à Moulins, et fut présentée devant l'officier public de l'état civil de Moulins, Georges Ripoud, le 19 août 1815, par son père. Elle est la fille légitime de Charles Legros et de Marie Alarose. Les deux témoins sont Souchon Desgoutes et Modérat, tous deux propriétaires, majeurs et domiciliés à Moulins.

The image shows a handwritten document on aged paper, likely a birth act. On the left side, there is a vertical column of text: 'N° 270' at the top, followed by 'Marie Anne Claude Legros.' written in a cursive hand. The main body of the document is written in a similar cursive script. At the top, it reads 'Mairie de Moulins' and 'Département de l'Allier'. Below this, it states 'Du dix neuf août, mil huit cent quinze'. The main text describes the birth of 'Marie Anne Claude Legros, née hier à quatre heures du soir, fille légitime de Charles Legros, propriétaire, et de Marie Alarose, rue des Carmélites.' It then lists two witnesses: 'Le Sieur de l'enfant a été reconnu féminin. Premier témoin Souchon Desgoutes, Second témoin Modérat fils, tous deux propriétaires, majeurs et domiciliés en cette ville.' The document concludes with 'Sur la déclaration à moi faite par le père de l'enfant. Constaté en vertu de la loi par moi Georges Ripoud Maire, Officier public de l'état civil.' At the bottom, there are two signatures: 'Souchon Desgoutes' and 'Modérat'.

Acte de Naissance de Marie-Anne-Claude Legros le 19 août 1815 à Moulins.<sup>34</sup>

Marie-Anne-Claude Legros décède le 11 mai 1889 à 10h du soir à l'âge de 76 ans, à son domicile de Moulins, Rue de Decize. L'acte de décès est fait le lendemain le 12 mai 1889 à 9h du matin, par Henri Georges Peronneau, adjoint du maire, et officier de l'état civil de la ville de Moulins. L'un des déclarants n'est autre que Charles Jourdier le fils de la défunte, demeurant à Moulins. Il est rappelé dans l'acte de décès qu'elle est la veuve de Claude-Elphège Jourdier et la fille des défunts Charles Legros et Marie Alarose. Elle est inhumé au Veudre près de son mari.

34- AD du 03 - 2 Mi EC 196/43 - Moulins - N (1815-1820) vue 80.

N° 231

Marie Anne  
Claude Legros

L'An mil huit cent quatre vingt neuf, le douze  
mai, à neuf heures du matin, pardevant nous Henri George  
Lerouneau, Adjoint officiel chef civil de la ville de Moulins,  
par délégation; Ont comparu Monsieur Charles Jourdiere,  
propriétaire, âgé de quarante-neuf ans, fils de la défunte,  
et Léon Adme, boulanger, âgé de trente-sept ans, voisin, tous  
deux demeurant à Moulins. Lesquels nous ont déclaré que  
hier à dix heures du soir, en son domicile situé en cette  
ville, rue de Decize, est décédée Marie Anne  
Claude Legros, propriétaire, âgée de soixante  
sept ans, née à Moulins, veuve de Claude Elphege Jourdiere,  
et fille des défunts Charles Legros et Marie Clarose. Apres  
nous être assuré de ce décès, nous en avons dressé acte  
que nous avons signé avec les déclarants après lecture.

A Jourdiere  
Adme  
Lerouneau

Acte de Décès de Marie-Anne-Claude Legros le 12 mai 1889 à Moulins.<sup>35</sup>

M<sup>E</sup>  
ANNE MARIE  
CLAUDE LEGROS  
EPOUSE DE CLAUDE  
ELPHEGE JOURDIER  
DECEDEE LE 10 MAI  
1889  
A l'Age de 74 ANS



Inhumée au cimetière du Veudre au côté de son mari  
(photos prises par mes soins le 5 mars 2019).

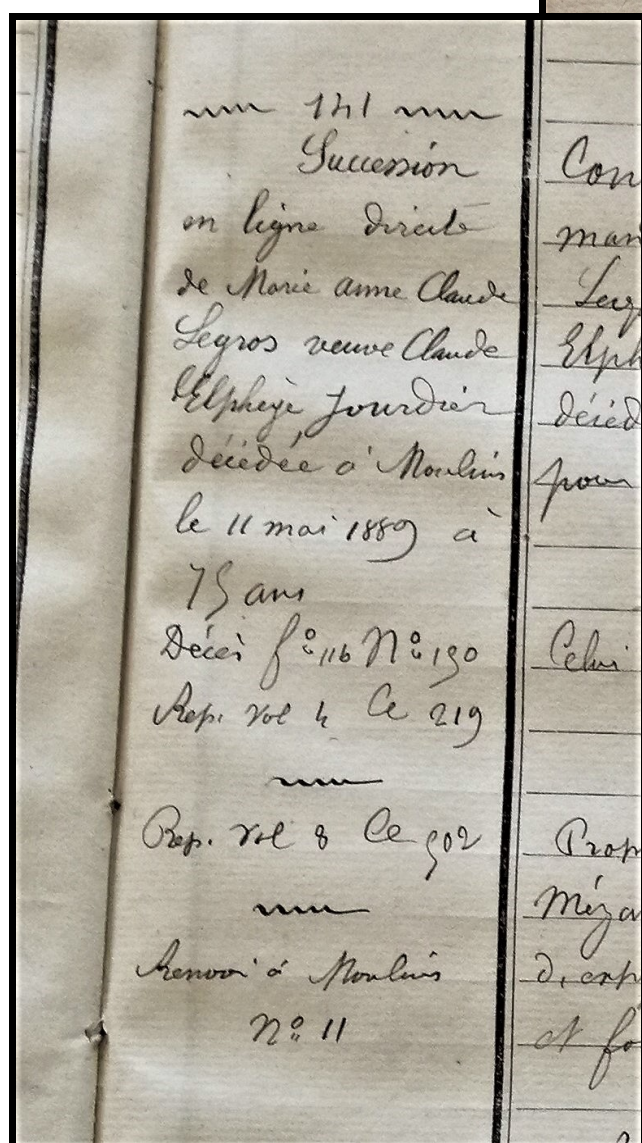
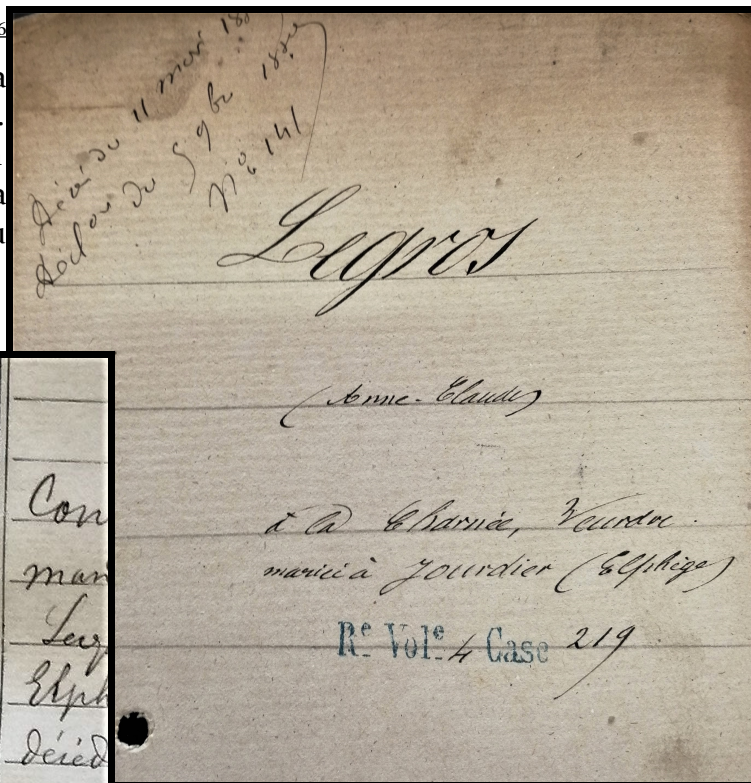
On ne manquera pas de remarquer que la date de la mort & l'âge  
de la défunte inscrites sur la tombe ne sont pas les mêmes que la  
date & l'âge qui sont indiqués dans l'acte de décès de la défunte.

35- AD du 03 - 2 Mi EC 196/94 - Moulins - D (1888-1892) vue 204.

Le décès de Marie-Anne-Claude Legros étant constaté, il faut se pencher sur sa déclaration de succession. C'est dans la sous-série 3Q qu'il faut maintenant prêter son attention pour trouver sa succession. Le début des recherches sont effectuées à partir de la fiche cimetièrre de celle-ci, comme pour son époux, même si la pratique courante nous fait passer par les tables. Sur cette dite fiche est inscrite la date de déclaration de succession de la défunte qui permettant d'aller dans le registre des déclarations de mutation par décès. En voici la démarche :

Fiche de Marie-Anne-Claude Legros<sup>36</sup>

En l'espèce, le bureau de Lurcy-Levis a la fiche de Marie-Anne-Claude Legros. La date de la déclaration de succession est le 5 novembre 1889, n°141. Il faudra ensuite la déclaration de succession au bureau de Lurcy-Levis à ces n° & date.



La succession de Marie-Anne-Claude Legros.<sup>37</sup>  
 (cf. annexe – document 2).

En l'espèce, cette déclaration de succession fut faite par le régisseur de la défunte, Mr. Bonnet, régisseur à Beauregard, mandataire de Charles Jourdièr, propriétaire à Moulins, fils et héritier unique de Marie-Anne-Claude Legros décédée le 11 mai 1889 à Moulins à l'âge de 75 ans.

Marie-Anne-Claude Legros laisse à sa mort un patrimoine immobilier colossal qui s'étend sur différentes communes du bourbonnais à savoir au Veudre, Limoise & Saint-Léopardin d'Augy mais seul un état sera effectué sur la commune du Veudre des domaines les plus connus.

36- AD du 03 - 3Q 7996 - Fiche cimetièrre de Marie-Anne-Claude Legros (bureau de Lurcy-Levis).

37- AD du 03 - 3Q 5116 - Déclaration de succession de Marie-Anne-Claude Legros (bureau de Lurcy-Levis).

On apprend par cette déclaration de succession que la défunte laisse à son fils sur la commune du Veurdre la propriété de Beauregard ; le domaine de Beauregard de 81h 87a 04c ; le domaine dit du Lieu Mindot de 79h 40a 04c, et le domaine de Prégoux de 40h qui est en indivision avec son fils car le domaine de Prégoux dépendait de la communauté des époux Jourdier/Legros, et figure notamment parmi les acquêts dans la déclaration de succession de son mari. Il y a bien d'autres domaines qui invitent le lecteur à se reporter à la déclaration de succession.

Si tout ne peut pas être relaté, on peut néanmoins donner l'état général du patrimoine foncier de Marie-Anne-Claude Legros puisque l'ensemble des domaines, taillis, et étangs qui figurent dans la déclaration de succession de cette dernière constituerait exactement 1012h 78a 96c. En tout état de cause, par son union matrimoniale avec Claude-Elphège Jourdier, les époux sujets de cette étude sont à la tête d'un patrimoine foncier de 1397h 47a 90c si on se permet d'ajouter le patrimoine foncier de Claude-Elphège Jourdier s'élevant à 384h 68a 94c à sa mort.

L'union matrimoniale des époux Jourdier/Legros semble absolument remarquable sur le plan foncier. L'organisation de cet empire passe par le système des fermages et métayages, puisqu'à chaque domaine recensé dans la succession est joint le mode d'exploitation. A titre d'exemple, les domaines de Beauregard et du Lieu Mindot sont affermés par bail de 9 ans reçu par maître Esmelin, notaire au Veurdre et le régisseur de Beauregard Jean-François Bonnet était l'homme de main des époux. Ce mode d'exploitation est une survivance de l'Ancien Régime.

### **3- L'Union Matrimoniale des Époux Jourdier/Legros**

L'empire constitué par Claude-Elphège Jourdier et Marie-Anne-Claude Legros n'a pu être parfait que par leur mariage.<sup>38</sup> Ils se sont donc unis le 2 septembre 1834 à 10 h du matin à Moulins. L'acte de mariage rappelle la naissance, la filiation, et la domiciliation de chacun des 2 époux. Les publications de bans ont été faites les dimanches 17 et 24 août 1834 à 10h sans opposition, et un certificat de publications de mariage a été dressé par le maire du Veurdre le 29 août 1831 pour attester qu'il n'y a pas eu d'opposition et les actes préliminaires sont en ordre.

Il est rappelé que Claude-Elphège Jourdier est né le 7 juillet 1806 au Veurdre, est fils majeur et légitime de Philibert-Marie-Joseph Jourdier et de la défunte Rosalie Legros, et est domicilié au Veurdre avec son père. Le présent acte mentionne la date de décès de Rosalie Legros survenue le 13 novembre 1831 au Veurdre. Marie-Anne-Claude Legros, (dit Nanine d'après sa signature), est née le 18 août 1815 à Moulins, est fille mineure et légitime de Charles Legros, propriétaire, chevalier de St Louis et Marie Alarose, et est domiciliée avec ses parents à Moulins.

Les quatre témoins présents à l'acte de mariage sont : Jean-Baptiste-Marie-François Jourdier, propriétaire à Cronat, Jean-Romuald Antelme, propriétaire à Autun, Jean-Baptiste-Alexandre, Baron de Froment, capitaine de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, cousin des 2 époux domicilié à Moulins et Gabriel de Rogier, propriétaire à Paris, cousin des 2 époux. A noter que les signatures sont nombreuses sur l'acte de mariage, parmi lesquelles se trouvent celles des 2 époux ainsi que celles des témoins, et bien d'autres appartenant à parents et amis.

---

38- AD du 03 - 2 Mi EC 196/64 - Moulins - M (1830-1834) vue 655.

Du Deux Septembre Mil huit cent trente quatre  
heure de Dix du Matin.

Acte de Mariage de M<sup>rs</sup> Claude Elphège Jourdier, Propriétaire  
né auvindre, allée, Le Sept Juillet Mil huit cent Six, fils majeur et  
légitime de M<sup>rs</sup> Philibert Marie Joseph, Propriétaire, et de Dame  
Dame Rosalie Legros, Domiciliée avec son Père auvindre, allée,  
Dame Rose

N<sup>o</sup>. 106.  
Claude Elphège  
Jourdier  
et  
Marie Anne Claude  
Legros.

Et

M<sup>rs</sup> Marie Anne Claude Legros, née à Moulins Le Dix huit  
août Mil huit cent quinze, fille Mineure et légitime de M<sup>rs</sup> Antoine  
Charles, Propriétaire, Chevalier de Saint Louis, et de Dame Marie  
alarose, Domiciliée avec son Père à Moulins en cette ville, Dame Rose.

Les actes Préliminaires au Mariage Sont

1. Les Publications faites en cette ville. Les Dimanches Dix Sept et  
vingt quatre août dernier, heure Dix du Matin, sans opposition.
2. Les actes de Naissance des futurs en bonne forme.
3. L'acte de Décès de Dame Rosalie Legros. Mère du futur, écrit  
auvindre, allée, Le Dix novembre Mil huit cent trente un.
4. Le Certificat de Publications de Mariage, dressé Par M<sup>rs</sup> Lesseigne  
duvindre, allée, en date du vingt neuf août dernier, attestant qu'il n'y  
a eu aucune opposition.

De tout Les quels actes, ainsi que du chapitre Six du Code Civil, du  
titre cinq du Mariage, ont été lus les Droits et devoirs des Epoux. Il a été  
fait Lecture Par nous officier Public de l'Etat civil aux termes de la Loi.

Les Epoux Présents ont déclaré vouloir se marier, L'un M<sup>rs</sup>  
Marie Anne Claude Legros, L'autre M<sup>rs</sup> Claude Elphège Jourdier.  
En Présence et du consentement de son Père de l'Epoux et de son Père et

Acte de Mariage de Claude-Elphège Jourdier et de Nanine Legros le 2 septembre 1834 (p.1)<sup>39</sup>

Quatre-vingt deux ans

De la Mère de l'Épouse. Témoins Messieurs Jean Baptiste. Marie  
 François Jourdié, Propriétaire à Condat, sous le Loire; Jean Remuold  
 Antelme, Propriétaire à Autim, Jean Baptiste Alexandre Baron de  
 Froment, Capitaine de Cavalerie Chevalier de la Légion d'Honneur, domicilié  
 en cette ville & Gabriel de Rogies, Propriétaire à Paris, tous les deux  
 Cousins de l'Épouse, tous témoins.

Après quoi nous Pierre Michel officier Public de l'État civil  
 Délégué, avons Prononcé au nom de la Loi que les Époux sont unis  
 en mariage; & de leur aveu Rédigé le Présens acte dont nous  
 avons donné Lecture aux Parties comparantes & que nous avons  
 Signé avec toutes les Personnes y dénommées.

En la Mairie de Moulins, le jour, mois & an que dessus.

A Moulins le 2<sup>ème</sup> jour de Septembre 1834

*Jourdié*      *Legros*  
*Antelme*      *Le M<sup>me</sup> de Rogies*  
*Froment*      *Antoni Segrellet*  
*de Rogies*      *François Legros*  
*Maria de Froment*      *de Rogies*  
*Nanine Antelme*      *J. De Rogies*  
*Amie de Froment*  
*de Rogies*      *Messieurs*  
*de Froment*      *de Froment*  
*de Froment*



Acte de Mariage de Claude-Elphège Jourdié et de Nanine Legros le 2 septembre 1834 (p.2)<sup>40</sup>

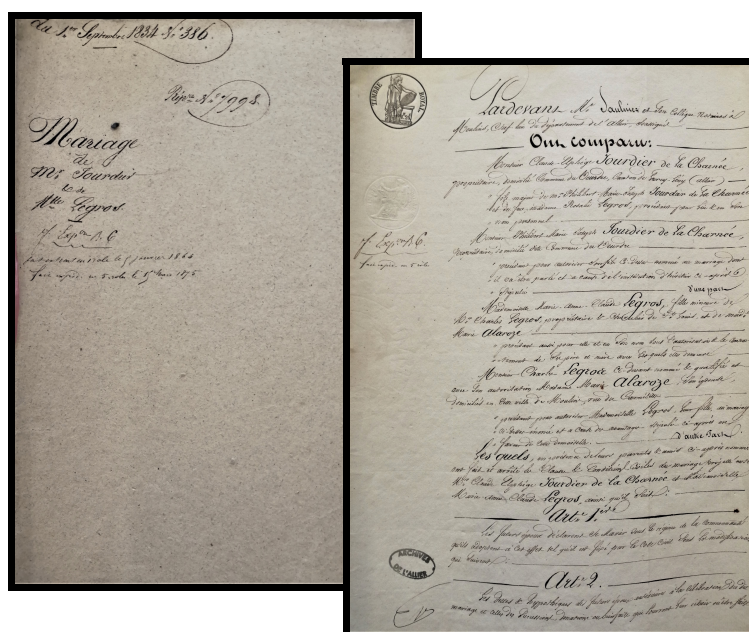


La déclaration de succession de Claude-Elphège Jourdier a permis de récolter une information intéressante qui est celle de la mention du contrat de mariage avec son épouse reçu par Maître Saulnier, notaire à Moulins, le 1<sup>er</sup> septembre 1838, dans lequel les 2 époux se déclarent mariés sous le régime de la communauté réduites aux acquêts (article 1). Les dettes contractées avant le mariage et celles des successions, donations, ou bienfaits seront supportées par celui qui les a contractés à charge de récompenses si l'autre époux supporte la dette (article 2).

La communauté ne vaut que pour les revenus des biens présents et à venir. En revanche, tous les biens des époux reçus par successions, donations, ou legs, resteront propres et n'entreront pas dans cette communauté (article 3). Le futur époux exclut de la communauté ses habits, ses linges, ses bijoux, son cheval, ses armes, sa bibliothèque, tandis que la future épouse exclut de la communauté ses habits, ses robes, ses linges, ses bagues, ses parures, ses diamants. Les susdits biens seront restitués aux époux à la dissolution de la communauté (article 4).

Mr. Jourdier de la Charnée, père de Claude-Elphège, institue son fils comme héritier universel de tous ses biens quand il mourra (article 6). Claude-Elphège Jourdier apporte en mariage les biens qu'il reçu du partage anticipé venant de sa grand-mère Marie-Jeanne Tiersonnier épouse de Pierre Legros, (un partage entre lui et Marguerite Legros sa tante épouse de Jean-Romuald Antelme), ainsi qu'une maison située à Moulins et ainsi que les droits qui lui sont échus par le décès de sa mère Rosalie Legros, lesquels droits sont indivis avec son père (article 7).

Mr et Mme Legros instituent leur fille comme héritière conjointement avec son frère François, de tous leurs biens quand ils mourront, et en avancement, ils lui ont constitué une dote d'une somme de 120.000 francs (article 8). Mr et Mme Legros se réservent un droit de retour dans la dot si leur fille venait à décéder sans enfant (article 9). Le survivant se réserve par préciput un centième sur la propriété des meubles, lits, linges, provisions, denrées, argenterie, vaisselle, et objets, les voitures et les chevaux harnachés attachés à la maison de ville (article 11).



Le contrat de mariage des époux Jourdier/Legros.<sup>41</sup>  
(cf. annexe – document 3).

41- AD du 03 - 3 E 5556 – Contrat de Mariage des époux Jourdier/Legros.

## 5- Les Mandats Électoraux de Claude-Elphège Jourdier

L'activité de Claude-Elphège Jourdier ne s'est pas simplement bornée à l'administration de ses terres et celles de son épouse, puisqu'il a assuré également les fonctions de maire de la ville de Moulins de 1851 à 1863 puis les fonctions de maire du Veurdre de 1865 à 1870. Il m'a été permis de consulter la sous-série 3M les archives relatives aux élections municipales. La recherche fut fastidieuse car il a été en fonction dans deux communes différentes pendant près de 15 années. Il fut maire pendant la Deuxième République et ensuite pendant le Second Empire.

### Ses mandats de maire de la ville Moulins :

(cf : voir en annexe quelques correspondances écrites de la main de Claude-Elphège Jourdier en sa qualité de maire de la ville de Moulins).

(Cf : Annexe – documents 3 & 4)



Parmi les documents figuratifs de son activité de maire, on a le procès-verbal d'installation de Claude-Elphège Jourdier lorsqu'il entre dans l'exercice de ses fonctions de maire de Moulins le 6 août 1852.<sup>42</sup> Étaient présents à la mairie : les Sieurs Michel, maire sortant ; Jourdier, nouveau maire ; Faure & de Fradel, les nouveaux adjoints, et d'autres conseillers municipaux. Occasion pour Claude-Elphège Jourdier de prêter serment dans cette formulation « Je jure obéissance à la constitution et fidélité au président ». Il était en activité sous la IIe République.

Claude-Elphège Jourdier a été réélu maire de Moulins puisqu'il a été trouvé le procès-verbal d'installation de ce dernier lorsqu'il entre dans l'exercice de ses fonctions le 8 juillet 1855.<sup>43</sup> Il fut à nouveau installé en qualité de maire de la ville de Moulins tandis que Messieurs Louis Faure et Albert de Bure furent installés adjoints de celui-ci. Occasion pour Claude-Elphège Jourdier de prêter serment « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ». Il était donc en activité sous le II<sup>nd</sup> Empire. D'autres documents témoignent de cette activité :

Il a été retrouvé encore le procès d'installation des nouveaux membres du conseil municipal le 14 août 1855.<sup>44</sup> Chacun des nouveaux membres élus ont été invités à prêter serment, à la suite de quoi figure la liste des membres du conseil municipal élus les 4 et 5 août 1855, dans l'ordre décroissant des suffrages qu'ils ont obtenus. On voit que Claude-Elphège Jourdier est placé au 3<sup>e</sup> rang en récoltant 528 en nombre de suffrage. On trouve encore un extrait des délibérations du conseil municipal du 18 août 1855 écrit de la main de Claude-Elphège Jourdier.

42- AD du 03 - 3 M 2160 - EM (1852) Arrondissement de Moulins, Canton de Moulins-Est.

43- AD du 03 - 3 M 2168 - EM (1855) Arrondissement de Moulins, Canton de Moulins-Est.

44- AD du 03 - 3 M 2171 - EM (1855) Arrondissement de Moulins, Canton de Moulins-Est.

Il a été retrouvé quelques correspondances notamment une lettre manuscrite du maire qui est adressée au préfet du 6 juillet 1855.<sup>45</sup> Cette lettre écrite de la main de Claude-Elphège Jourdier exprime son accord à figurer sur la liste des candidats désignés pour être conseiller municipal. Pour le renouvellement de 1860,<sup>46</sup> le procès-verbal d'installation des maires & adjoints nomme à nouveau Claude-Elphège Jourdier, maire de la ville de Moulins tandis que Messieurs Gabriel Auguste Faure & Albert de Bure ont été nommés en qualité d'adjoints du maire.

### **Son mandat de maire de la commune du Veurdre:**

Les procès-verbaux d'installation du personnel du canton de Lurcy-Lévis indiquent la prise de fonction de Claude-Elphège Jourdier en qualité de maire du Veurdre puis de Joseph Thurin en qualité d'adjoint. Une lettre manuscrite en date du 5 septembre 1865 adresse ainsi au préfet le procès-verbal d'installation de Claude-Elphège Jourdier.<sup>47</sup> Par le procès-verbal d'installation, il prête serment devant le conseil municipal en jurant « obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur ». Il s'inscrit aussi dans la liste des conseillers municipaux du Veurdre.<sup>48</sup>



Liste des maires du Veurdre (Photo prise par mes soins à la mairie du Veurdre).

« Le Veurdre honore ses maires », telle est l'intitulé du cadre au dessus de la porte de la mairie du Veurdre. Figure la liste des maires parmi lesquels se trouve Claude-Elphège Jourdier. La dite liste indique qu'il était en fonction de 1865 à 1870 et de 1874 à 1876. On ne manquera pas de noter une petit détail pittoresque pour son 2nd mandat puisqu'il est décédé le 15 octobre 1874, tandis qu'il venait d'être réélu maire. Il n'a donc pas exercer ses fonctions pour les années 1875 et 1876, (à moins qu'il ait maintenu son activité à titre posthume depuis le cimetière).

45- AD du 03 - 3 M 2210 - EM (1855-1860) Correspondance et divers.

46- AD du 03 - 3 M 2200 - EM (1860) Arrondissement de Moulins, Canton de Moulins-Est.

47- AD du 03 - 3 M 2220 - EM (1865) Arrondissement de Moulins, Canton de Lurcy-Lévis.

48- AD du 03 - 3 M 2233 - EM (1865) Arrondissement de Moulins, Canton de Lurcy-Lévis.

## IV – Reconstitution de l'Arbre Généalogique : « Les Ascendants, Les Fratries, Les Alliances »

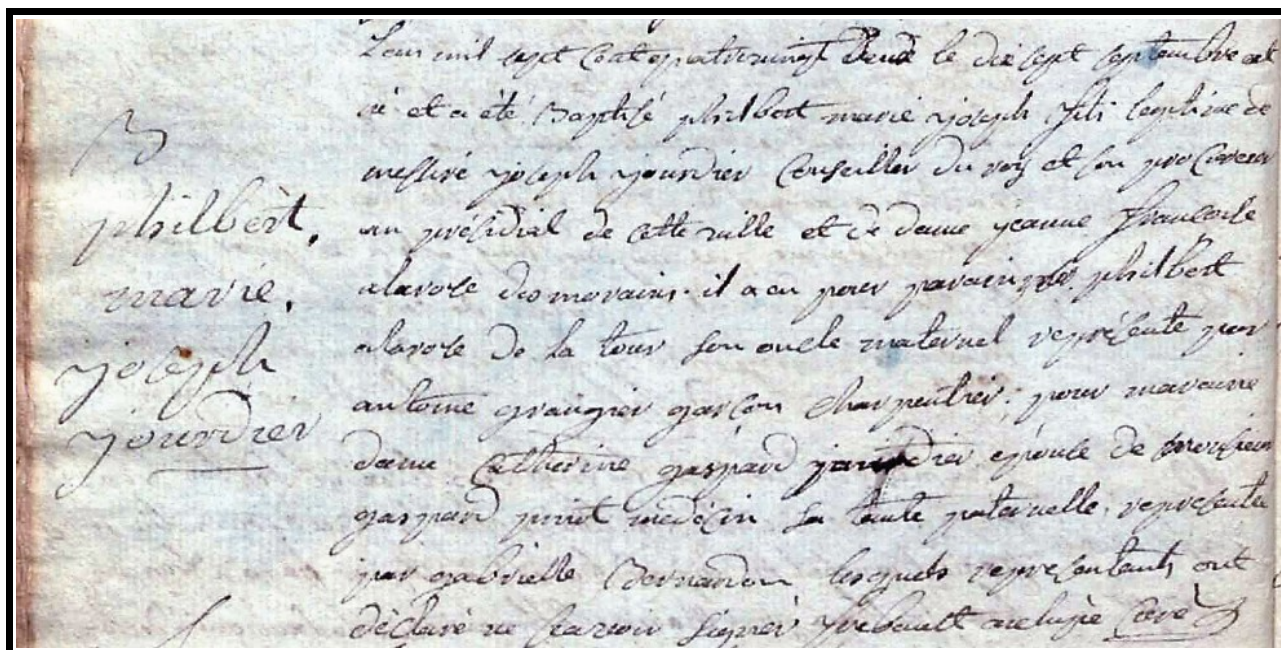
Pour reconstituer l'arbre généalogique de mes époux Claude-Elphège Jourdiier et Marie-Anne-Claude Legros, les recherches se sont immanquablement faites avec l'état civil et les registres paroissiaux soigneusement mis en ligne par les Archives départementales de l'Allier (03), de la Nièvre (58) et de la Saône et Loire (71). Une consultation systématique des tables décennales a permis de faciliter grandement et d'accélérer les recherches lorsque celles-ci existaient.

Certaines difficultés furent rencontrées en partie dues aux lacunes de certaines Archives qui n'avaient pas les registres pour une période déterminée : Je fais allusion à la fratrie des Jourdiier de Cronat dont les registres antérieurs à 1707 étaient manquants. Toutefois, quelques notes de mon grand-père m'a permis de compléter les recherches mais celles-ci n'étant pas sourcées, il va falloir se défendre de toute extrapolation et continuer de rechercher ultérieurement.

### 1- Les Parents de Claude-Elphège Jourdiier

#### → Philibert-Marie-Joseph Jourdiier (son père)

Philibert-Marie-Joseph Jourdiier est né le 17 septembre 1782 à Saint-Pierre-le-Moûtier et il a été baptisé le même jour. Il est le fils légitime de Joseph Jourdiier, conseiller du roi et procureur au présidial de Saint-Pierre & de Jeanne-Françoise Alarose. Son parrain est Philibert Alarose de la Tour, oncle maternel et sa marraine est Catherine-Gasparde Jourdiier, tante maternelle et il est tenu au dessus des fonts baptismaux par Antoine Grangier et par Gabrielle Bernardon.



Acte de Baptême de Philibert-Marie-Joseph Jourdiier le 17 septembre 1782.<sup>49</sup>

49- AD du 58 – 4 E 264 art.5 – Saint-Pierre-le-Moûtier – BMS (1781-1792) vue 72.

Philibert-Marie-Joseph Jourdiar épousa Gabrielle-Rosalie Legros le 10 fructidor an 12 (selon le calendrier grégorien, le 28 août 1804) à 11h du matin à Montilly. Il était alors âgé de 21 ans et il était propriétaire en sa terre de la Charnée sur la commune du Veurdre. Il est précisé par l'acte que ses deux parents Joseph Jourdiar, ancien procureur du roi au Bailliage et Siège présidial de Saint-Pierre-Le-Moutier et dame Jeanne-Françoise Alarose de la Brene sont déjà morts.

Sa promise Gabrielle-Rosalie Legros était alors âgée de 18 ans et née à Moulins le 2 juillet 1786. Elle est fille mineure légitime du défunt Pierre Legros, Maître Particulier des Eaux et Forêts de la maître de Moulins et de dame Marie-Jeanne Tiersonnier, demeurante à Montilly sur la terre de Logère. Deux publications de bans sont faites dans leur paroisse respective au Veurdre et à Montilly et sans qu'aucune opposition ne soit faite pour la célébration de leur mariage.

Les témoins présents au mariage sont Jean-Baptiste-Alexandre de Froment, le cousin germain maternel de l'épouse ; Éloi et Charles-Éloi Tiersonnier, les oncles maternels de l'épouse tandis que l'officier d'état civil qui accomplit l'acte de mariage des époux Jourdiar/Legros est Laurent Claude Aladane, maire de la commune de Montilly. Aucune mention n'est faite d'un éventuel contrat de mariage entre les deux époux Philibert Jourdiar et Gabrielle-Rosalie Legros.

M. Philibert Marie Joseph Jourdiar & M<sup>lle</sup> Gabrielle Rosalie Le Grod

Mairie de Montilly, arrondissement Communal de Moulins, Département d'Allier.

Du Dix Fructidor au Douze heure de onze du matin

3<sup>me</sup> Acte de Mariage de Monsieur Philibert mari Joseph Jourdiar de la Charnée, propriétaire âgé de vingt et un ans né à St Pierre - Le - Moutier Département de la Nièvre, de Dix Sept Septembre mil Sept Cent quatre Vingt Deux profession de propriétaire, demurant en sa terre de la Charnée Commune du Veurdre Département d'Allier. Major de droit fils légitime de feu Monsieur Joseph Jourdiar, ancien procureur du roy au Bailliage et Siège présidial de Saint Pierre - Le - Moutier, et de défunte Dame Jeanne Françoise Alarose de la Brene, ses père et mère, d'une part. Et Mademoiselle Gabrielle Rosalie Le Grod, âgée de Dix huit ans, née à Moulins le Deux juillet mil Sept Cent quatre Vingt Six mineure, fille légitime de feu Monsieur Pierre Le Grod, maître particulier des Eaux et Forêts, de sa Maîtrise de Moulins et de Dame Marie Jeanne Tiersonnier ses père et mère, demeurant autorisée et procédante sous l'autorité de cette dernière, ses Dites Dame et Demoiselle Le Grod, demurantes en cette Commune en leur terre de Logère, d'autre part.

Ses actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites en cette Commune et en celle du Veurdre les Vingt quatre thermidor et premier fructidor des affichés aux termes de la loi de tout en forme ainsi que des actes de naissance des Epoux, de tous des quels actes il a été donné lecture par moi officier public soussigné conformément à la loi, ainsi que du Chapitre 6. Du titre du mariage

Acte de Mariage de Philibert Jourdiar et de Rosalie Legros le 28 août 1804 (p.1)



Contenant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux,  
Contenu au Code Civil.

Et attendu qu'il n'est survenu aucune opposition ny en  
Celle Commune ny en Celle du Vevère, à la Celebration de  
Ce mariage, Nous avons reçu le Consentement respectif des  
Parties ainsi qu'il Suit.

Les dits Epoux Prélus ont Declaré prendre en Mariage  
d'un Moutier Philibert marié Joseph Jourdié de sa charnie,  
Mademoiselle Gabrielle Rosalie de Grod pour son Epouse, et  
l'autre Mademoiselle Gabrielle Rosalie de Grod, Monsieur  
Philibert marié Joseph Jourdié de sa charnie pour son  
Epoux.

En Presence de Monsieur Jean Baptiste alexandre Defroment  
proprietaire agé de vingt neuf ans, demurant en l'acte  
de charnie Commune de Marigny, Département d'Allier, Cousin  
Germain maternel de l'epoux.

De Monsieur Joseph charles Reynard Detoutville agé de  
vingt Cinq ans, proprietaire demurant à Bonebon launoy  
Département de Saône & Loire Cousin Germain paternel, par  
alliance de l'epoux.

De Monsieur Eloi turdomier agé de cinquante ans, proprietaire  
demurant en la terre de Meance Commune du même Nom  
Département de la Nièvre, oncle maternel de l'epouse.

Et De Monsieur charles Eloi turdomier, agé de quarante  
ans, proprietaire demurant en la terre de Roche, Commune  
Daubigny, Département d'Allier, oncle maternel de l'epouse.

après quoi moi Laurent Claude aladane, Maire de  
la Commune de Montilly, faisant les fonctions d'officier

Acte de Mariage de Philibert Jourdié et  
de Rosalie Legros le 28 août 1804 (p.2)

Publie de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au Nom de la  
Loi, les dits Epoux sont mis en mariage et ont des  
dits Epoux, la Dame turdomier veuve de Grod mere de  
l'epouse, temoins et autres parents et amis signés avec moi  
de present acte. Département d'Allier.

approuvé de moi et de la nature Rosalie Legros

Acte de Mariage de Philibert Jourdié et de  
Rosalie Legros le 28 août 1804 (p.3)<sup>50</sup>

Handwritten signatures and names in cursive script, including names like Jourdié, Legros, and various witnesses.

Philibert-Marie-Joseph Jourdiere est décédé le 10 septembre 1859 à 1h du matin à son domicile à l'âge de 77 ans. L'acte d'inhumation effectué le même que son décès rappelle qu'il est veuf de Rosalie Legros, il ne s'est pas remarié et il est propriétaire à la Charnée. L'un des déclarants est Pierre Couturier, régisseur à Beauregard et ami du défunt et l'officier d'état civil qui accomplit l'acte de décès est le maire de la commune du Veurdre, Hilaire-Adolphe Chenu.

Le dix huit cent cinquante neuf le dix septembre à huit heures du matin, par devant nous Hilaire Adolphe Chenu, maire, officier de l'état civil de la commune du Veurdre, canton de Lury - Lery département de l'Allier, sont comparus Pierre Couturier, âgé de soixante ans, résident à Beauregard de cette commune et Jean Abraham Micheloz, âgé de soixante-sept ans, rentier au Veurdre et tous les deux amis du défunt, lesquels nous ont déclaré que le matin à une heure M<sup>r</sup> Philibert Marie Joseph Jourdiere de la Charnée âgé de soixante-sept ans, né à Saint-cusse le Noctier, veuf de Rosalie Legros, fils de Joseph Jourdiere et femme Françoise Marie sub. Briou, et propriétaire à la Charnée est décédé en son domicile de la Charnée de cette commune, ainsi que nous avons en somme assuré et nous avons signé le présent acte de décès après en avoir donné lecture aux témoins qui ont signé avec nous.

Couturier H. Micheloz J. Chenu

*Acte de décès de Philibert-Marie-Joseph Jourdiere le 10 septembre 1859.*  
*Philibert Marie Joseph Jourdiere de la Charnée 77 ans. Veuf.*  
*le 10 septembre 1859*

Acte de Décès de Philibert-Marie-Joseph Jourdiere le 10 septembre 1859.<sup>51</sup>

La succession de Philibert-Marie-Joseph Jourdiere :<sup>52</sup>

Déclaration du 5 mars 1860 au bureau de Lury-Levis. (cf. annexe – Document 6).

La présente déclaration de succession fut effectuée par Claude-Elphège Jourdiere : maire de la ville de Moulins, et demeurant en cette ville au décès de son père. Le decujus était propriétaire, demeurant à la Charnée. Il est mort sans faire de testament et il a pour seul et unique héritier, son fils, Claude-Elphège Jourdiere.

Parmi les biens recensés dans la présente succession, il laisse à son fils la terre de la Charnée, composée d'une maison d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ce corps de biens est d'une contenance de 226h 38a 05c et qui est un bien propre du défunt.

Un autre corps de biens se situe à Prégout qui est d'une contenance de 137h 93a 80 qui est indivis, car il résulte de la communauté d'acquêt qui a existé entre le défunt Philibert Jourdiere et sa femme Rosalie Legros décédée au Veurdre le 14 septembre 1831.

N<sup>o</sup> 49  
 Jourdiere  
 de M<sup>r</sup> Philibert  
 Marie-Joseph  
 Jourdiere  
 domicilié à La  
 Charnée Veurdre  
 le 10 mars 1860  
 âgé de 77 ans.

51- AD du 03 – 2 Mi EC 151/5 – Le Veurdre – D (1853-1892) vue 260.

## → Gabrielle-Rosalie Legros (sa mère)

Gabrielle-Rosalie Legros est née le 30 juin 1786 à 5h du matin et fut baptisée le 2 juillet 1786. Elle est la fille légitime de Pierre Legros, conseiller du roi, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins et de dame Marie-Jeanne Tiersonnier. Le parrain est François Legros écuyer de Monseigneur le comte Dartois, oncle de l'enfant et sa marraine est Gabrielle-Rosalie Tiersonnier, tante de l'enfant. Elle est baptisée en la paroisse de St Pierre des Menestreaux.

101  
rosalie legros

l'an mil sept cent quatre vingt six le deux de  
juillet a été baptisée gabrielle rosalie née de l'avant ville  
a cinq heures du matin, fille légitime de messire  
pierre legros conseiller du roi maître particulier de la maîtrise  
des eaux et forêts de cette ville et de dame marie jeanne  
tiersonnier, le parrain a été messire françois legros écuyer  
l'un des gardes du corps de m gr le comte Dartois oncle  
a l'enfant, et la marraine d'amoiselle gabrielle rosalie  
tiersonnier tante a l'enfant les quels parrain et marraine  
ont avec nous signé ainsi que le père présent. Tiersonnier.  
legros villefort vicaire de St. pierre

Acte de Baptême de Gabrielle-Rosalie Legros le 2 juillet 1786.<sup>53</sup>

Gabrielle-Rosalie Legros est décédée le 13 novembre 1831 à 5h du soir dans le domicile de son époux à l'âge de 45 ans et l'acte de décès est survenu le 14 novembre 1831 à 10h du matin. Parmi les déclarants, il y a le curé du Veurdre Antoine Avignan. L'officier d'état civil qui a accompli l'acte de décès est Jean-Baptiste Choquet, adjoint de la ville et commune du Veurdre. La cause de son décès ont pu être révélée par les archives privées émanant de mon grand-père :

L'histoire de sa mort mérite donc d'être vérifiée ultérieurement. La légende familiale raconte : « Gabrielle-Rosalie Legros est morte brûlée vive accidentellement, en allant ou en revenant d'une soirée s'étant approchée en toilette de bal, trop près du foyer ». L'acte de décès précise qu'elle est morte au domicile de son époux au dit lieu de la Charnée. L'accident mortelle de la mère de Claude-Elphège Jourdier serait donc survenu dans son château de la Charnée.

52- 3Q 5103 - Déclaration de succession de Philibert-Marie-Joseph Jourdier (bureau de Lurcy-Levis).

53- 2 Mi EC 196 31 - Moulins - BM (1786-1792) vue 116.



N.º 21. Aujourd'hui quatorze Novembre mil huit cent trente un  
 Rosalie  
 Legros. pardonnant nous Jean-Baptiste Choquet, notaire de la ville et commune de  
 Veudre, canton de Lurey, département de l'Allier; sont comparus à dix heures  
 du matin, Mr Antoine Crignan, curé du Veudre, et Mr Simon-Michel Mesmer  
 notaire, aussi en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Dame Rosalie  
 Legros, âgée de quarante cinq ans, épouse de Mr Philibert-Marie-Joseph  
 Jourdié, propriétaire, au lieu de La Charvée, en cette commune, est  
 décédée hier à cinq heures du soir, dans le domicile de son époux au dit lieu  
 de la Charvée. De tout quoi nous avons dressé acte, dont nous  
 avons donné lecture aux dits comparants qui ont signé avec nous. Et  
 ont la mairie du Veudre les jour et mois et auquesdus.

La Notaire J. Choquet  
 Crignan  
 Jourdié

Acte de décès de Gabrielle-Rosalie Legros le 14 novembre 1831.<sup>54</sup>

### 3- Les Grands-Parents de Claude-Elphège Jourdié

#### → Joseph Jourdié (son grand-père paternel)

Il est né le 4 avril 1743 et fut baptisé seulement le 23 décembre 1743 à Cronat. Il est fils légitime de Jean Jourdié, marchand, habitant la paroisse de Cronat, et de damoiselle Marie Gauthier. Son parrain est Joseph Jourdié, prêtre aumônier, et docteur de Sorbonne d'après sa signature, et sa marraine est dame Louise Gevallois qui est l'épouse de Gaspard Le Begue.

Le vingt-troisième décembre mil sept cent quarante trois. Supplé les  
 Ceremonies du Baptême de Joseph fils de Mr Jean Jourdié marchand  
 habitant de cette paroisse et de damoiselle Marie Gauthier le dit enfant  
 né le quatrième avril de la dite année le parrain est Mr messire Joseph  
 Jourdié prêtre aumônier de la paroisse la marraine Dame Louise  
 Gevallois épouse de messire Gaspard Le Begue marchand  
 lesquels ont signé avec le curé et le notaire. Et ont la mairie du Veudre  
 les jour et mois et auquesdus.

Le parrain Le begue Jourdié  
 La marraine Louise Gevallois  
 Jourdié prêtre aumônier de Cronat  
 Le notaire J. Choquet

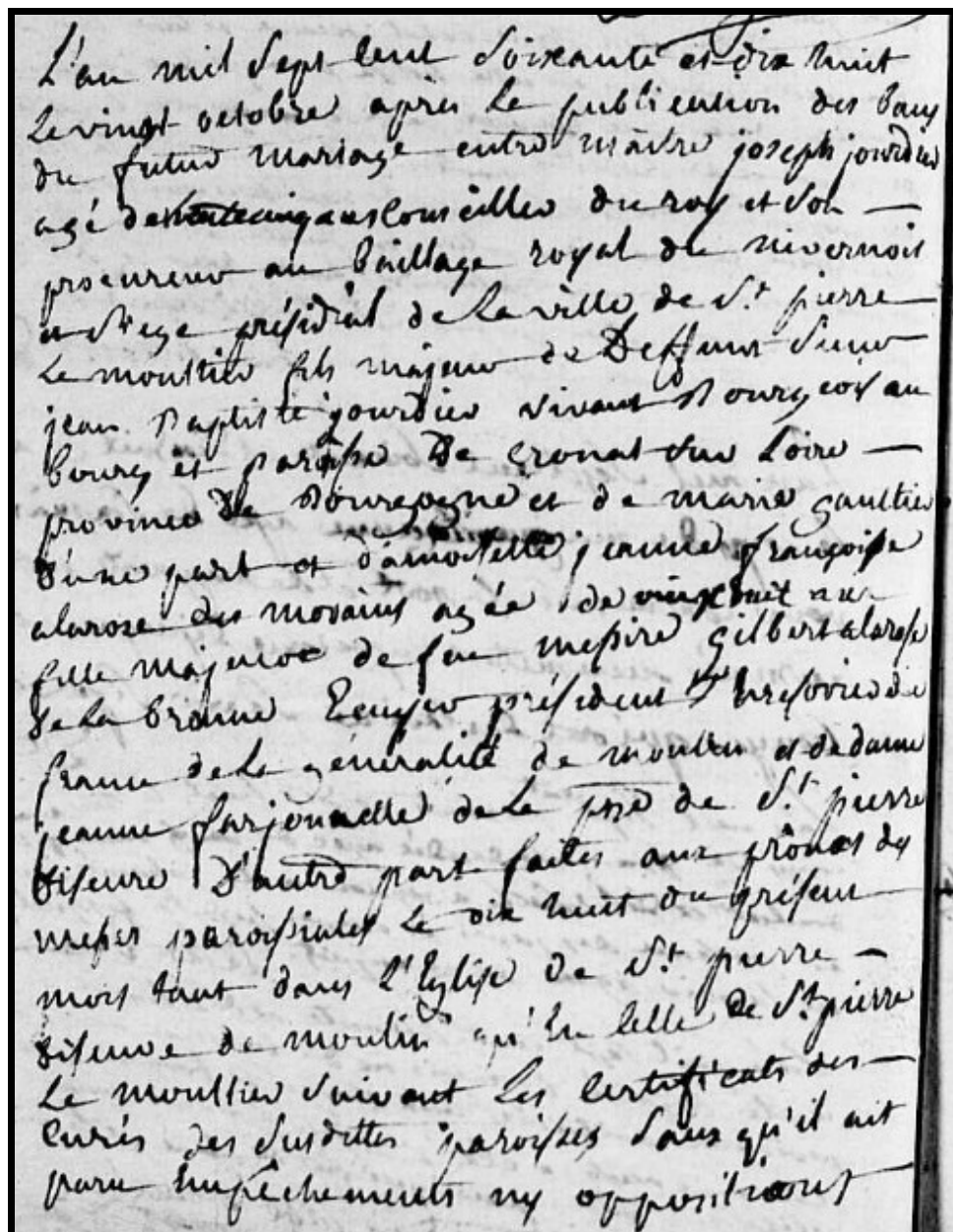
Acte de Baptême de Joseph Jourdié du 23 décembre 1743.<sup>55</sup>

54- 2 Mi EC 151 3 – Le Veudre - D (1802-1842) vue 563.

55- Cronat – BMS – (1742-1752) collection communale vue 24.

Il s'est marié le 20 octobre 1778 avec Jeanne-Françoise Alarose au Veurdre. Il était alors âgé de 35 ans et était conseiller du roi et procureur au bailliage royal du nivernais et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. Son père Jean-Baptiste Jourdir vivant bourgeois au bourg et paroisse de Cronat-sur-Loire était déjà mort et sa mère Marie Gauthier était toujours vivante.

Jeanne-Françoise Alarose, la promise de Joseph Jourdir, était alors âgée de 28 ans et était fille majeure de Gilbert Alarose et de Jeanne Farjonnelle. L'évêque de Nevers et d'Autun a autorisé une dispense de deux bans. Aucun empêchement ni opposition à mariage n'a pas être soulevé. Le consentement des époux est reçu par le curé doyen de Saint Hippolyte du Veurdre.



L'an mil sept cent soixante et dix huit  
le vingt octobre après la publication des bans  
du futur mariage entre maître Joseph Jourdir  
âgé de trente cinq ans conseiller du roy et son  
procureur au bailliage royal de nivernois  
à siège présidial de la ville de St Pierre  
le moultier fils majeur de Jean Baptiste  
Jourdir vivant bourgeois au bourg et paroisse  
de Cronat sur Loire —  
province de Bourgogne et de Marie Gauthier  
d'une part et de Jeanne Françoise  
Alarose des moines âgée de vingt huit ans  
fille majeure de feu me sire Gilbert Alarose  
de la Grande Courtois président et procureur de  
France de la généralité de monten et de dame  
Jeanne Farjonnelle de la paroisse de St Pierre  
le moultier l'autre part faites aux proches et  
voisins paroissiaux le dix huit du présent  
mois tant dans l'église de St Pierre  
le moultier qu'en la ville de St Pierre  
le moultier suivant les certificats des  
curés des d'usdites paroisses sans qu'il ait  
paru empêchement ny opposition

Acte de Mariage de Joseph Jourdir et de Jeanne Françoise Alarose du 20 octobre 1778 (p.1)<sup>56</sup>

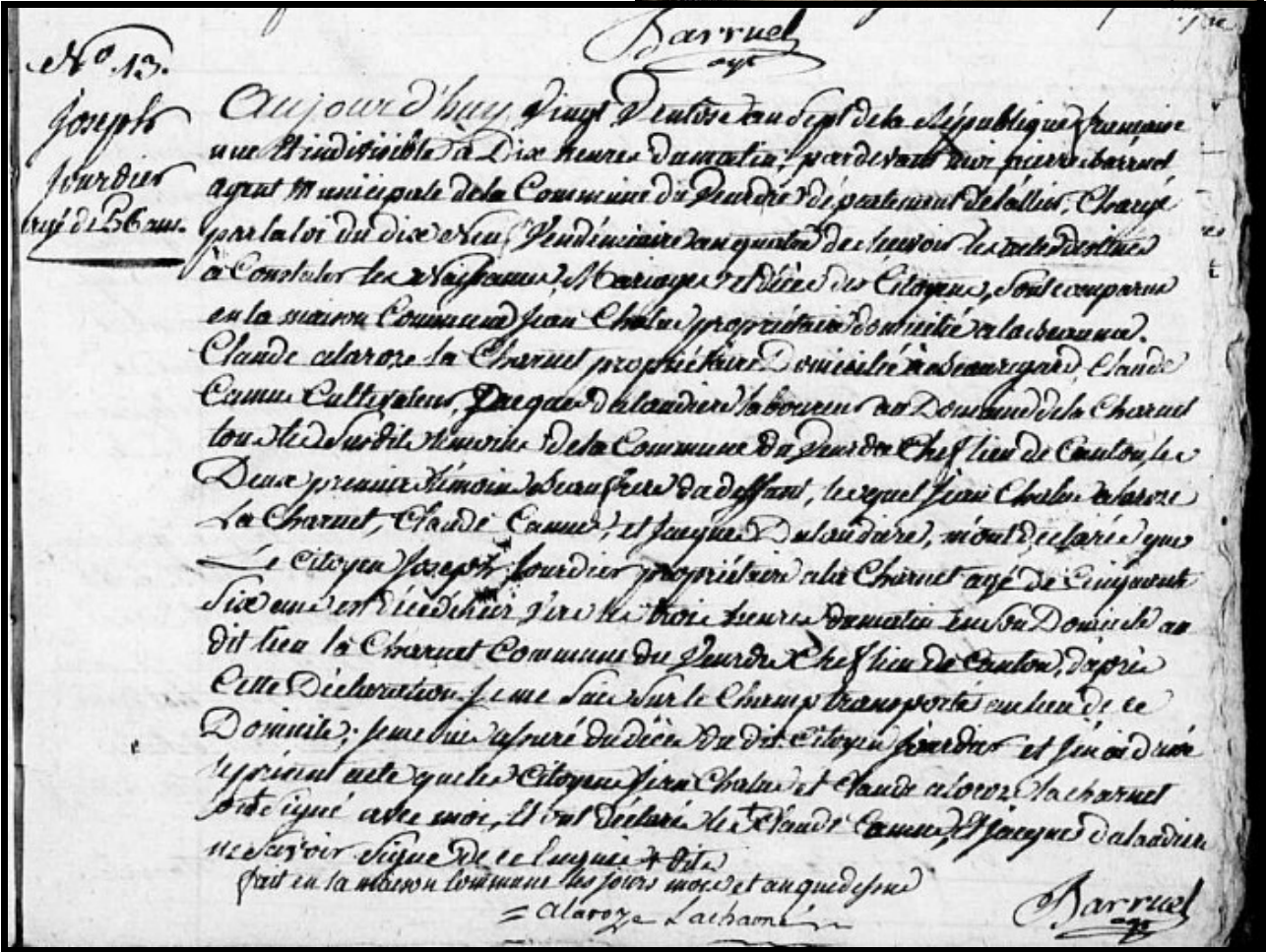
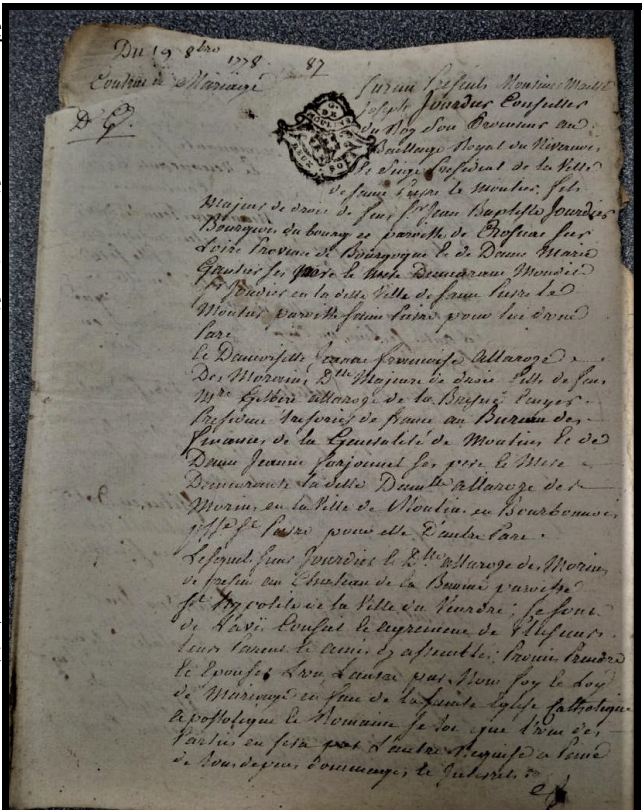


Contrat de Mariage des époux Jourdier/Alarose du 19 octobre 1778.<sup>57</sup>

Dans les minutes notariales de Jean-Baptiste d'Aubenton, notaire à Sancoins, a été retrouvé le contrat de mariage des époux Jourdier-Alarose. C'est par son union avec la famille Alarose que la terre de la Charnée est arrivée dans la famille Jourdier et sur lequel il fit bâtir le château.

Joseph Jourdier est décédé le 20 ventôse an VII, (selon le calendrier grégorien, le 9 mars 1799) à son domicile. Il était alors âgé de 56 ans et était propriétaire de la Charnée.

Sépulture de Joseph Jourdier du 9 mars 1799.<sup>58</sup>

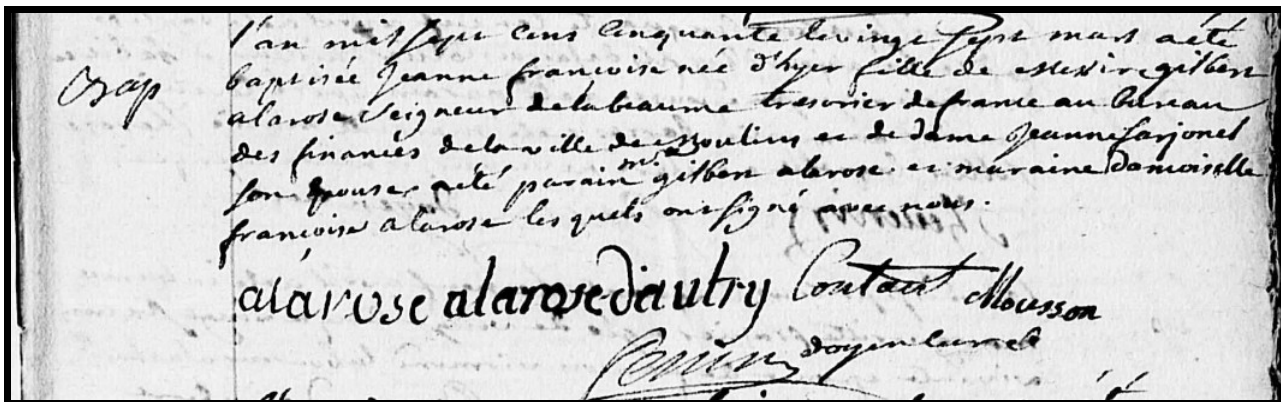


57- AD du 18 - E/9932 – Contrat de Mariage des époux Jourdier-Alarose.

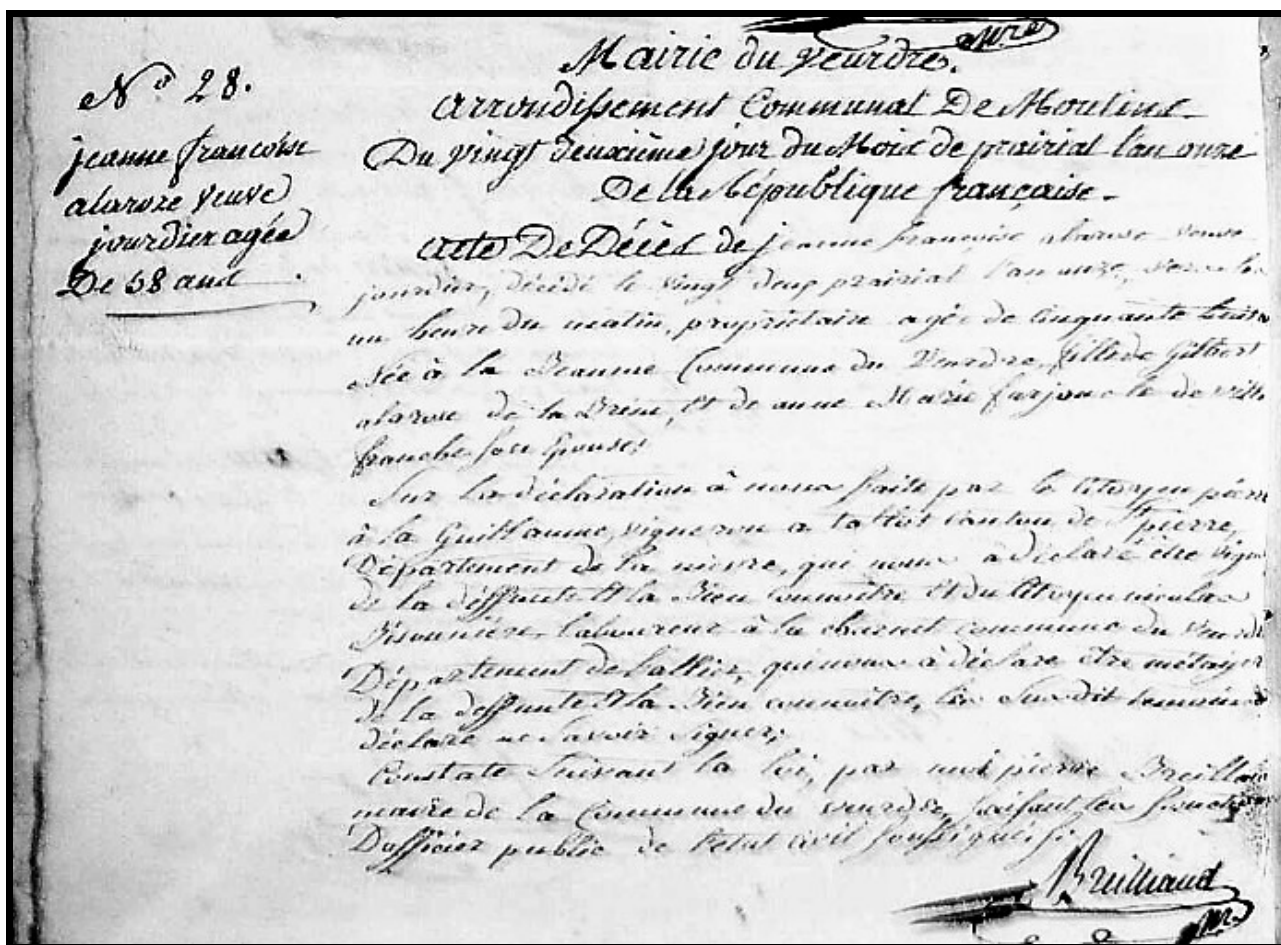
58- AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 – D – Le Veudre – (1793-1802) vue 666.

→ Jeanne-Françoise Alarose (sa grand-mère paternel)

Elle est née le 26 mars 1750 au Veurdre et fut baptisée le 27 mars 1750,<sup>59</sup> elle est fille de Gilbert Alarose Seigneur de la Baume trésorier de France au bureau des finances de la ville de Moulins et de Jeanne Farjonnel. Son parrain est Gilbert Alarose et sa marraine Françoise Alarose.



Elle est décédée le 22 prairial an 11 (selon le calendrier grégorien, le 11 juin 1803),<sup>60</sup> à la Charnée au Veurdre. Veuve de Joseph Jourdiere, c'est elle qui a transmis la dite terre de la Charnée à son fils Philibert-Marie-Joseph Jourdiere reçue de son défunt père Gilbert Alarose.



59- AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 - BMS - Le Veurdre - (1737-1792) vue 93.

60- AD du 03 - 2 Mi EC 151 3 - D - Le Veurdre - (1802-1842) vue 336.

## → Les Enfants des Époux Jourdier/Alarose.

4 enfants sont nés du mariage de Joseph Jourdier et de Jeanne-Françoise Alarose, notamment Philibert-Marie-Joseph Jourdier qui est le 3ème enfant de cette petite fratrie. Cette fratrie s'est réduite rapidement pour ne laisser comme seul et unique descendant, Philibert-Marie-Joseph Jourdier. En effet, deux sont morts lorsqu'ils furent encore enfants tandis que la troisième est décédée jeune quelques années après son mariage dans le domicile de son époux.

Gilbert-François Jourdier est né le 29 juillet 1779 à Saint-Pierre-le-Moûtier et il a été baptisé le même jour.<sup>61</sup> Il eut pour parrain Gilbert Alarose d'Autry, son oncle maternel, et pour marraine Françoise Jourdier, épouse de Dominique Guillemain. Il est tenu sur les fonds baptismaux par Collette Guillemet, femme de chambre, et par Pierre Chambon, journalier. Il est mort dans sa prime jeunesse le 12 juin 1790, au Collège d'Autun, alors qu'il avait à peine 10 ans.

Marie-Antoinette-Judith Jourdier est née le 9 février 1781 à Saint-Pierre le-Moûtier et baptisée le même jour.<sup>62</sup> Elle eut pour parrain Antoine Jourdier, ancien gendarme, son oncle paternel et pour marraine Dame Marie Alarose de la Baume, l'épouse du Vicomte de Chalus, capitaine au régiment d'Orléans, sa tante maternelle. L'enfant est tenu au dessus des fonds baptismaux par Antoine François Bernardon, menuisier, et par Magdeleine Panponon, cuisinière.

Elle s'est mariée avec Jean-Romuald Antelme, vérificateur des domaines, le 1er brumaire an 12, à Bourbon-Lancy (selon le calendrier grégorien le 11 juin 1803).<sup>63</sup> Elle est morte le 26 mars 1810 à 2h30 du soir à l'âge de 28 ans au domicile de son mari à Autun, rue Saint-Antoine. (On verra ultérieurement que son mari s'est remarié deux ans après avec Marguerite Legros de Logères, la sœur de Gabrielle-Rosalie Legros, épouse de Philibert-Marie-Joseph Jourdier).

Marie-Dorothée-Rosalie-Françoise Jourdier née le 19 septembre 1791 à Saint-Pierre-le-Moutier et fut baptisée le lendemain.<sup>64</sup> Le parrain est François-Etienne Jourdier, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, son oncle paternel, et la marraine est Marie-Dorothée Alarose, épouse de Mr. de Froment de Champdumont, sa tante. Elle est tenue au dessus des fonds baptismaux par Gilbert Delaume et par Catherine Masi, domestiques. Elle est morte enfant.

## 4- Les Grands-Parents de Claude-Elphège Jourdier

### → Jean-Baptiste Jourdier (son arrière-grand-père)

Il serait née le 27 mars 1689 à Cronat en Saône-et-Loire.<sup>65</sup> Une réserve sera faite sur cette date. Elle m'a été transmise par les notes privées de mon grand-père sans qu'elle puisse être vérifiée ensuite sur les registres paroissiaux de la commune de Cronat car les registres sont lacunaires pour la période antérieure à 1707. Je sais néanmoins par ses actes de mariage qu'il est le fils de François Jourdier, marchand, mort le 19 mai 1727 à Cronat, et de Pierrette Bonneau.

61- AD du 58 - 4 E 264 art. 4 - Saint-Pierre-Le-Moûtier - BMS (1771-1780) vue 281.

62- AD du 58 - 4 E 264 art. 5 - Saint-Pierre-Le-Moûtier - BMS (1781-1792) vue 11.

63- AD du 03 - 5 E 47/5 - Bourbon-Lancy - M - (1803-1812) vue 14.

64- AD du 58- 4 E 264 art. 5 - Saint-Pierre-Le-Moûtier - BMS (1781-1792) vue 389.

65- Archives familiales (quelques notes sur la famille Jourdier - branche de Cronat).

Il s'est marié le 26 avril 1724 à Vitry en Saône-et-Loire avec Françoise Lebeque.<sup>66</sup> Le mariage a été de courte durée puisque son épouse est morte en 1726 sans laisser d'enfant. Il s'est remarié avec Marie Gauthier le 17 février 1734 à Autun en Saône-&Loire. Il m'a été permis d'apprendre l'existence d'un contrat de mariage passé entre les époux Jourdier/Gauthier, le 15 février 1734, reçu par maître Courdavault, notaire à Autun, grâce aux archives familiales.

Demeurant au château de la Beulme à Cronat avec sa femme et sa nombreuse progéniture, il s'est éteint le 9 décembre 1770 à Cronat à l'âge d'environ 82 ans muni des sacrements.<sup>67</sup> L'acte de sépulture témoignent des nombreux enfants qui l'entouraient au moment de son décès. Il était connu comme marchand et bourgeois de la paroisse de Cronat. Il s'appelait Jean Jourdier mais il était connu et contractait sous l'appellation de Jean-Baptiste Jourdier.

### → Marie Gauthier (son arrière-grand-mère)

Elle est née et baptisée le 26 octobre 1703, en la paroisse de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Autun.<sup>68</sup> Elle est la fille d'Estienne Gauthier, conseiller du roi et substitut au siège présidial de la ville d'Autun et de Marie Morot. Ses parrain et marraine furent André Lotereau, citoyen d'Autun, et de Marie Langlois. Il ne m'a encore été permis de découvrir sa fratrie, s'il en existe une. Aucun Gauthier ne figure dans les registres paroissiaux de la paroisse où elle est née.

Elle est décédée le 22 janvier 1771 à Cronat<sup>69</sup> à l'âge de 66 ans et munie des derniers sacrements de l'Église. Elle était veuve de Jean-Baptiste Jourdier, elle ne s'est donc pas remariée. A l'heure de sa mort, elle fut entourée de trois de ses enfants, Antoine Jourdier, procureur du roi, Joseph Jourdier, avocat en parlement et Etienne-François Jourdier, gendarme de la garde du roi. Deux de ses gendres étaient aussi présents, Gaspard Pinet et Dominique Guillemain.



Château actuel de la Baulme érigé par la famille Jourdier (Branche de Cronat).

66- AD du 71 - 4E 589/1 - Vitry-sur-Loire - BMS - (1707-1749) Coll. Com. Vues 67 & 68.

67- AD du 71 - Cronat - BMS - (1761-1771) collection communale vue 181.

68- AD du 71 - GG29 Coll. Com. - Autun - Saint-Jean-l'Evangéliste - BMS (1694-1719) vue 68.

69- AD du 71 - Cronat - BMS - (1761-1771) collection communale vue 183.

## → Les Enfants des Époux Jourdiier/Gauthier.

10 enfants sont nés du mariage de Jean-Baptiste Jourdiier et de Marie Gauthier, parmi lesquels se trouve Joseph Jourdiier, 8ème enfant de cette grande fratrie, grand-père de Claude-Elphège. Les 10 enfants sont nés à Cronat, à la Baulme dans laquelle les Jourdiier se sont fixés.

Pierrette Jourdiier est née et baptisée le 24 novembre 1734.<sup>70</sup> Il est dit dans son acte de baptême « obiit die 24 novembre ». Elle est donc morte à sa naissance. Son parrain est Claude Jourdiier, auditeur des comptes de la chambre de Dole et sa marraine est Pierrette Gauthier.

Etienne-Joseph Jourdiier est né le 8 décembre 1735 et baptisé le 10 décembre 1735.<sup>71</sup> Son parrain est Étienne Gauthier, bourgeois et grand-père de l'enfant. Sa marraine est Jaqueline Gauthier, tante de l'enfant. Il ne m'a pas encore été permis de retrouver la date de son décès.

Françoise Jourdiier est née le 4 novembre 1736.<sup>72</sup> Elle se marie le 26 juin 1759<sup>73</sup> à la commune de Cronat avec Dominique Guillemain d'Auroy, avocat en parlement et décède à Bourbon-Lancy le 5 fructidor an V<sup>74</sup> (le 22 août 1797) à 11 h du matin alors qu'elle avait environ 60 ans.

Antoine Jourdiier est né et baptisé le 3 novembre 1737.<sup>75</sup> Je n'ai trouvé aucune date précise à son décès ni un éventuel lieu de décès pour le retrouver. Une note approximative dans les écrits de famille indique qu'il sera décédé en 1799 sans alliance. Il ne se serait donc pas marié.

Catherine-Gasparde Jourdiier est née le 14 juin 1739 et est baptisée le 16 juin.<sup>76</sup> Elle s'est mariée à Cronat le 26 janvier 1773 avec Gaspard Pinot,<sup>77</sup> docteur en médecine à Bourbon-Lancy. Il me reste néanmoins à trouver sa date et son lieu de décès pour parfaire son état civil.

Marie-Rose Jourdiier est baptisée le 18 juillet 1740.<sup>78</sup> Elle s'est marié le 10 février 1767<sup>79</sup> à Cronat avec Jacques-Gaspard Pinot, avocat en Parlement. Elle décède le 14 décembre 1816 au domicile de son mari à Bourbon-Lancy.<sup>80</sup> Elle était rentière et son mari était procureur du roi.

Jean-Jaques Jourdiier est baptisé le 17 septembre 1741.<sup>81</sup> Le parrain est Jaques Jourdiier, avocat en Parlement et sa marraine de Claudine Delaud. Il est décédé dans sa prime jeunesse à Cronat le 29 novembre 1742 alors qu'il n'avait que 1 an et demi.<sup>82</sup> Il faut inhumé le même jour.

---

70- AD du 71- Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 153.

71- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 161.

72- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 166.

73- AD du 71 - Cronat – BMS – (1753-1760) collection communale vues 124 & 125.

74- AD du 71 - Bourbon-Lancy – D – (an V-1802) 5 E 47/3 vue 19.

75- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 172.

76- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 184.

77- AD du 71 - Cronat – BMS – (1772-1782) collection communale vue 41.

78- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 189.

79- AD du 71 - Cronat – BMS – (1761-1771) collection communale vue 114.

80- AD du 71 - Cronat – D – (1813-1822) 5 E 47/9 vue 102.

81- AD du 71 - Cronat – BMS – (1707-1741) collection communale vue 196.

82- AD du 71 - Cronat – BMS – (1742-1752) collection communale vue 7.



Jean Jourdier est né le 31 mars 1745 et fut baptisé le 1er avril.<sup>83</sup> Son parrain est Pierre Cognard et sa marraine Jeanne Jourdier. Il est mort dans sa prime jeunesse à Cronat le 26 avril 1749<sup>84</sup> et fut inhumé le même jour par Bardeau le curé de Cronat. Il n'était âgé que de 4 ans.

François-Etienne Jourdier est né et fut baptisé le 19 septembre 1746.<sup>85</sup> Il s'est marié le 13 janvier 1778 à Saint-Gratien-Savigny avec Ursule Gondier.<sup>86</sup> Il est mort le 7 ventôse an 7, (le 26 février 1799) à l'âge de 52 ans.<sup>87</sup> Il était propriétaire de la Baulme et juge de paix à Cronat.

François-Etienne Jourdier fut gendarme de la garde ordinaire du roi de Louis XV. Il fut écuyer, chevalier, héraut d'armes de France au titre du Dauphiné. Il fut l'un des cinq hérauts d'armes présent au sacre de Louis XVI. Il termine ses jours à Cronat comme juge de paix.



## 5- Les Arrières-Grands-Parents de Claude-Elphège Jourdier

Ces derniers ne sont pas demandés dans le cadre de ce mémoire, je les évoquerai à simple titre illustratif et pour pouvoir retrouver leurs enfants et donc la fratrie de Jean-Baptiste Jourdier. Il est le fils de François Jourdier et de Pierre Bonneau. J'ai pu retrouver dans les registres en ligne l'acte d'inhumation de François Jourdier en date du 19 mai 1727. 8 enfants sont nés de l'union des époux Jourdier/Bonneau ainsi qu'une fille naturelle pour l'époux devenu veuf.

### → Les Enfants des Époux Jourdier/Bonneau.

Les registres paroissiaux de Cronat m'ont permis de retrouver de manière avérée 5 des enfants la plupart figurant dans les notes tenues par Maurice Jourdier. Néanmoins, les registres étant manquants pour l'année antérieure à 1707, il faudra entreprendre les recherches autrement.

83- AD du 71- Cronat - BMS - (1742-1752) collection communale vue 47.

84- AD du 71- Cronat - BMS - (1742-1752) collection communale vue 132.

85- AD du 71- Cronat - BMS - (1742-1752) collection communale vue 75.

86- AD du 58- Saint-Gratien-Savigny - BMS - (1751-1792) 4 E 243 art.3 vue 150.

87- AD du 71- Cronat - D- (1794-1802) 5 E 155/1 vue 62.

Étiennette Jourdi : A été retrouvé l'acte de mariage en date du 8 janvier 1726 en vertu duquel Étiennette Jourdi épouse François Pinet.<sup>88</sup> Les archives familiales non sourcées précisent qu'elle serait née en 1687 et elle serait morte en 1750. Il faudra donc poursuivre les recherches.

Joseph Jourdi : A été retrouvé l'acte d'inhumation.<sup>89</sup> Il est mort le 19 novembre 1749 à 55 ans et inhumé dans l'église de Cronat. Il était prêtre docteur en Sorbonne, aumônier de la maison, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaune. Sa naissance reste à rechercher.

Louise Gabrielle Jourdi : A été retrouvé son acte d'inhumation.<sup>90</sup> Elle est morte le 29 octobre 1787 à l'âge d'environ 89 ans et fut inhumée le 30 octobre 1787 au monastère. C'est une femme entrée chez les religieuses de la Visitation à Bourbon-Lancy. Sa naissance est à rechercher.

Pierre Jourdi : A été retrouvé son acte de sépulture du 6 août 1724.<sup>91</sup> Il fut inhumé dans la nef de l'église de Cronat. Il est mort à l'âge d'environ 25 ans et était avocat. Sa naissance est donc à rechercher. Il n'est fait aucune mention de Pierre Jourdi dans les archives de famille.

Les autres enfants du couple évoquée dans les archives de famille sont à rechercher. Il s'agit d'Antoinette Jourdi, religieuse qui serait morte en 1774, de Marie Jourdi, religieuse morte en 1766 et Claude Jourdi (1696-1738), dont il me faudra alors poursuivre les recherches.

A cela s'ajoute Marie-Gabrielle retrouvée dans les registres de Garnat-sur-Enguievre.<sup>92</sup> Elle est la fille naturelle de François Jourdi. Elle est née le 12 mai 1710 et baptisée le 13 mai 1710. Elle est née après le décès de Pierre Bonneau en 1706 lorsque François Jourdi était veuf.

## **6- L'Alliance Jourdi/Legros des Bourdais.**

Claude-Elphège Jourdi s'est unis par mariage avec Nanine Legros. Il reste donc à faire état de la famille de cette dernière en débutant par les parents et en continuant avec la fratrie. Elle est la fille de Charles Legros des Bourdais et de Marie Alarose de la Charnais du Rivage. Elle est la 3ème enfant d'une fratrie de 5 enfants mais trois d'entre eux sont décédés étant enfants. Il ne que Nanine Legros et son frère Claude-François Legros pour succéder à leur parent.

### **→ Les parents de Marie-Anne-Claude Legros.**

Charles Legros des Bourdais est baptisé le 3 septembre 1771 à Neuvy-les-Moulins.<sup>93</sup> Il est le fils légitime d'Antoine Gabriel Legros seigneur de la Baronnie de Toury et de la Quenne, chevalier de St Louis & ancien capitaine des grenadiers au régiment de Beauvoisins et Marie-Constance Mesaiger. Il s'est marié le 27 prairial an 11 (le 16 juin 1803) au Veurdre avec Marie Alarose.<sup>94</sup> Il est mort le 13 mai 1845 chez lui rue des Carmélites à Moulins et inhumé le 14 mai 1845.<sup>95</sup>

---

88- AD du 71 - Cronat - BMS - (1707-1742) collection communale vue 100.

89- AD du 71 - Cronat - BMS - (1742-1752) collection communale vue 136.

90- AD du 71 - Bourbon-Lancy (Saint-Léger) - BMS (1781-1791) 4 E 47/7 vue 116.

91- AD du 71 - Cronat - BMS - (1707-1741) collection communale vue 90.

92- AD du 03- 2 Mi EC 110/1 - Garnat-sur-Enguievre - BMS - (1676-1752) v.214.

93- AD du 03 - 2 Mi EC 206/1 - Neuvy-les-Moulins - BMS (1703-1792) vue 748.

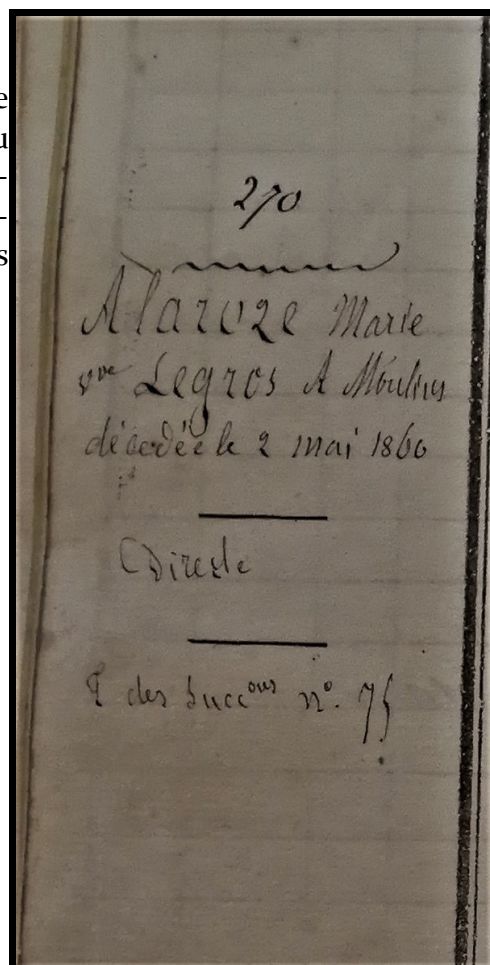
94- AD du 03 - 2 Mi EC 151/2 - Le Veurdre - M - (1793-1812) vue 543.

95- AD du 03 - 2 Mi EC 196/85 - Moulins - D - (1842-1846) vue 684.

Marie Alarose de la Charnais est née et fut baptisée le 24 février 1782 à Lurcy-Lévis.<sup>96</sup> Elle est la fille de Claude Alarose de la Charnais, écuyer, et de Dame Marguerite-Augustine Rousseau. Elle est décédée le 2 mai 1860 à son domicile rue des Carmélites à Moulins et est inhumée le jour même.<sup>97</sup> Il peut être fait mention de la déclaration de succession de la défunte Marie Alarose évoquée dans la propre déclaration de succession de sa fille Marie-Anne-Claude Legros.

#### Succession de Marie Alarose de la Charnais du Rivage :

Déclaration de succession du 2 novembre 1860 accomplie au bureau de Moulins. La présente déclaration est faite au profit de Marie-Anne-Claude Legros la femme de Claude-Elphège Jourdiere et Claude-François Legros de Neuvy-les-Moulins, les 2 enfants de la défunte. Elle laisse à son décès un testament du 4 mars 1848 enregistrée le 10 mai 1860.



#### → La Fratrie de Marie-Anne-Claude Legros.

Claude Legros : né le 30 floréal an 12 à Moulins selon le calendrier grégorien, le 28 août 1804.<sup>98</sup> Il n'a pas été trouvé à ce jour d'acte de décès, mais à priori il serait décédé dans sa jeunesse.

Pétronille-Augustine Legros : est le 2ème enfant des époux Legros/Alarose née le 31 mars 1810 à Moulins.<sup>99</sup> Elle est décédée très jeune le 20 juin 1810 à Moulins âgée de 2 mois et 20 jours.<sup>100</sup>

Gilbert-Victor Legros né le 2 janvier 1817 à Moulins.<sup>101</sup> Il est aussi mort dans sa prime jeunesse, puisqu'il est mort le 15 septembre 1818 à Moulins à l'âge de seulement 20 mois et 15 jours.<sup>102</sup>

Claude-François Legros né le 10 mars 1824 à Moulins.<sup>103</sup> Il se marie le 16 juin 1869 à Neuvy avec Suzanne-Augustine Chevalier.<sup>104</sup> Il décède ensuite le 3 août 1869 à Neuvy à l'âge de 45 ans.<sup>105</sup>

96- AD du 03 - 2 Mi EC 164/4 - Lurcy-Lévis - BMS - (1778-1792) vue 128.

97- AD du 03 - 2 Mi EC 196/89 - Moulins - D - (1860-1864) v.57.

98- AD du 03 - 2 Mi EC 196/41 - Moulins - N - (1803-1809) vue 97.

99- AD du 03 - 2 Mi EC 196/42 - Moulins - N - (1810-1814) vue 37.

100- AD du 03 - 2 Mi EC 196/78 - Moulins - D - (1809-1813) vue 285.

101- AD du 03 - 2 Mi EC 196/43 - Moulins - N - (1815-1820) vue 261.

102- AD du 03 - 2 Mi EC 196/79 - Moulins - D - (1814-1819) vue 761.

103- AD du 03 - 2 Mi EC 196/44 - Moulins - N - (1826-1831) vue 439.

104- AD du 03 - 2 Mi EC 106/4 - Neuvy - NMDP - (1853-1892) vue 397.

105- AD du 03 - 2 Mi EC 106/4 - Neuvy - NMDP - (1853-1892) vue 399 & 400.

## 7- L'Alliance Jourdiier/Legros de Logère.

Philibert-Marie-Joseph Jourdiier le père de Claude-Elphège Jourdiier s'est unis par mariage avec Gabrielle-Rosalie Legros. Il faut donc faire état de la famille de celle-ci en commençant par les parents et en continuant avec la fratrie. Elle est la fille de Pierre Legros de Logères et de Marie Jeanne Tiersonnier. Elle est a 2ème fille d'une fratrie de trois enfants. Cette fratrie est toutefois diminué puisque ne figure dans les partages Marguerite Legros de Logère, la cadette.

### → Les parents de Gabrielle-Rosalie Legros.

Pierre Legros de Logères est né le 15 mars 1761 au château de Logères et a été baptisé le 16 mars 1761.<sup>106</sup> Il est le fils de Pierre Legros, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Moulins et de Catherine Gauzard, . Il épouse, le 11 février 1783 à Moulins,<sup>107</sup> Marie-Jeanne Tiersonnier. Il était maître particulier des eaux et forêts. Il décède le 11 nivôse an 2, (le 31 décembre 1793), guillotiné à Lyon, place des terreaux, à l'âge de seulement 32 ans.

Tableau général des victimes de la Révolution, en Lyonnais, Forez et Beaujolais, spécialement sous le régime de la terreur, 1793, 1794.

Il est raconté que « Marie-Jeanne Tiersonnier a tout fait pour sauver son mari, elle alla supplier Denan, qui lui vendit la vie de son mari pour 10 000 livres d'or. La malheureuse femme n'a pas pu réunir la somme, et, sans pitié, Denan laissa Pierre LEGROS partir à la mort ».<sup>108</sup>

LEGROS (PIERRE), noble, ancien conseiller, né à Montilly (Allier), demeurant à Moulins, inspecteur des Eaux et Forêts, âgé de 22 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 31 décembre 1793.

« LEGROS, ci-devant maître particulier des Eaux et Forêts de la maîtrise de Moulins, a employé tous les moyens pour faire émigrer son frère, garde d'Artois, a constamment bravé les patriotes et a laissé, par aristocratie, dévaster les forêts de son canton, dont il a la surveillance jusqu'à sa détention. Du reste, déclamant continuellement contre la Convention et les autorités révolutionnaires. »

(Archives du Rhône, D. 475.)

Marie-Jeanne Tiersonnier est née le 29 mai 1761 à Moulins et fut baptisée le même jour.<sup>109</sup> Fille de Charles Tiersonnier, conseiller du roi et receveur des tailles à Moulins, et Marie Petit-Jean. Elle décède le 20 août 1842 en son château de Logères à l'âge de 82 ans et elle fut inhumée le 21 août 1842.<sup>110</sup> Elle était veuve de Pierre Legros, décédé à Lyon le 11 nivôse an 2. Elle ne s'est donc pas remariée suite à l'exécution et mort prématurée de son mari à l'âge de 32 ans.

### → La Fratrie de Gabrielle-Rosalie Legros.

Marguerite Legros (l'aînée) est née le 4 novembre 1783 à Moulins et baptisée le lendemain.<sup>111</sup> Il n'a pas été retrouvé son acte de décès. Néanmoins, il est fort probable qu'elle fusse morte dans sa prime jeunesse car est née une autre Marguerite Legros (la cadette) 4 ans plus tard.

106- AD du 03 - 2 Mi EC 190/1 - Montilly - BMS - (1737-1792) vue 155.

107- AD du 03 - 2 Mi EC 196/30 - Saint-Pierre-des-Ménétraux - Moulins - BM (1780-1785) vue 282.

108- Société d'émulation du Bourbonnais, 1913.

109- AD du 03 - 2 Mi EC 196/28 BM - Saint-Pierre-des-Ménétraux - Moulins - BM (1757-1768) vue 232.

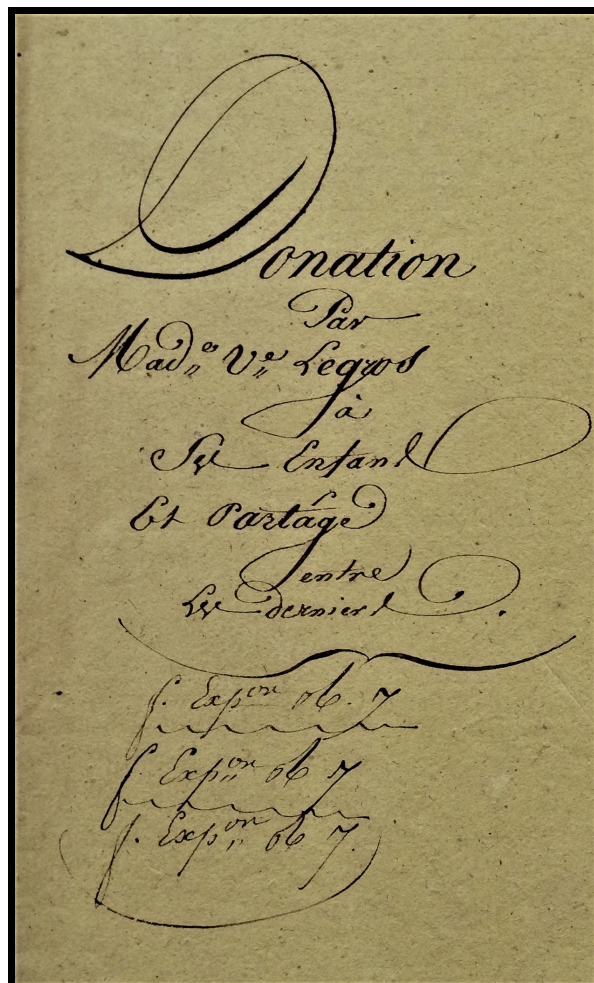
110- AD du 03 - 2 Mi EC 190/3 - Montilly - D - (1813-1862) vue 510.

111- AD du 03 - 2 Mi EC 196/30 - Saint-Pierre-des-Ménétraux - Moulins - BM (1780-1785) vue 353.

Marguerite Legros (la cadette) est née et est baptisée le 30 août 1787.<sup>112</sup> Elle se marie avec Jean-Romuald Antelme veuf en première noce de Marie-Antoinette-Judith Jourdier. Le mariage eut lieu le 20 janvier 1812 à Montilly.<sup>113</sup> Elle décède le 18 novembre 1841 à Moulins à 45 ans.<sup>114</sup>

Donation-Partage de Marie-Jeanne Tiersonnier :  
Acte reçu par maître Saulnier, notaire à Moulins,  
en date du 22 décembre 1832.<sup>115</sup>

Les ayants-droits sont Marguerite Legros sa fille,  
et Claude-Elphège, son petit-fils, par le mécanisme  
de la représentation. (A compléter).



112- AD du 03 - 2 Mi EC 196/31 - Saint-Pierre-des-Ménétraux - Moulins - BM (1786-1792) vue 342.

113- AD du 03 - 2 Mi EC 190/2 - Montilly - NM - (1802-1832) v.127 & 128.

114- AD du 03 - 2 Mi EC 196/84 - Moulins - D - (1838-1841) vue 744.

115- AD du 03 - 3E 5549 - Donation-Partage par Marie-Jeanne Tiersonnier (veuve Legros).

## 8- L'Alliance Jourdier/Alarose.

Joseph Jourdier, le grand-père de Claude-Elphège Jourdier, s'est unis par mariage avec Jeanne-Françoise Alarose. Il faut donc faire état de la famille de cette dernière en commençant par ses parents et en poursuivant avec la fratrie. Elle est fille de Gilbert Alarose, seigneur de la Baume et de Jeanne Farjonnel. Elle fait partie d'une très nombreuse fratrie retrouver dans les registres paroissiaux de la commune de Moulins et ceux de la commune du Veurdre.

### → Les parents de Jeanne-Françoise Alarose.

Gilbert Alarose est né le 28 mai 1714 à Moulins, et baptisé le 30 mai 1714.<sup>116</sup> Il est le fils légitime d'Étienne Alarose et de dame Françoise Michel. Il s'est marié à Moulins le 10 septembre 1737 à Jeanne Farjonnel de Villefranche.<sup>117</sup> Il décède le 19 juin 1778 à Moulins à 64 ans et inhumé le 20 juin 1778.<sup>118</sup> Il était seigneur de la Baume, président trésorier de France au bureau des finances de Moulins. Il transmis à ces enfants les terres de la Baume, Beauregard et la Charnée.

Jeanne Farjonnel est née le 9 avril 1718 et fut baptisée le 10 avril 1718.<sup>119</sup> Elle est la fille légitime de Gilbert Farjonnel, sieur de Villefranche, marchand grossier et de Louise Hastier. Elle meurt le 4 novembre 1760 à l'âge de 42 ans et elle fut inhumée le 5 novembre 1760 dans la chapelle de la Baume.<sup>120</sup> Elle était veuve de Gilbert Alarose, elle ne s'est donc pas remariée. Du mariage des époux Alarose/Farjonnel est née Jeanne-Françoise Alarose, épouse de Joseph Jourdier.

### → La Fratrie de Jeanne-Françoise Alarose.

Françoise Alarose est née le 22 septembre 1738 à Moulins puis baptisée le 23 septembre 1738.<sup>121</sup> Elle meurt le 21 août 1807 à l'âge de 62 ans et fut inhumée le 22 août 1807.<sup>122</sup> Son acte de décès a révélé s'est mariée en 1ère noce à Gilbert Gardien et en 2ème noce à Louis Théodore Desiot.

Gilbert Alarose est né et baptisé le 7 juillet 1741 à Moulins.<sup>123</sup> Il est décédé le 3 mai 1812 dans sa maison du Parc, sur la commune dite de Surjoux, dans le département de l'Ain.<sup>124</sup> Il est décédé à l'âge de 71 ans. Dans son acte de décès, il est appelé Gilbert Alarose de la Brenne d'Autry.

Philibert-François Alarose est né le 12 décembre 1742 au Veurdre et fut baptisé le lendemain.<sup>125</sup> Il se marie le 16 thermidor an 13 (le 4 août 1813) à Nevers avec Marie Gaverd. L'acte de mariage révèle qu'il était alors âgé de 62 ans et était veuf en première noce de Marguerite Paicherau.<sup>126</sup>

---

116- AD du 03 - 2 Mi EC 196/24 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – BM – (1709-1719) vue 366.

117- AD du 03 - 2 Mi EC 196/26 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – BM – (1730-1743) vue 347.

118- AD du 03 - 2 Mi EC 196/34 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – S – (1760-1787) vue 520.

119- AD du 03 - 2 Mi EC 196/24 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – BM – (1709-1719) v.585.

120- AD du 03 - 2 Mi EC 151/1 – Le Veurdre – BMS – (1737-1792) vue 215.

121 - AD du 03 - 2 Mi EC 196/26 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – BM – (1730-1743) vue 398.

122- AD du 03 - 2 Mi EC 151/3 – Le Veurdre – D (1802-1842) vue 377.

123 - AD du 03 - 2 Mi EC 196/26 – Saint-Pierre des Ménestreaux – Moulins – BM – (1730-1743) vue 533.

124- AD du 03 - Surjoux - D - (1810-1812) vues 5 & 6.

125 - AD du 03 - 2 Mi EC 151/1 – Le Veurdre – BMS – (1737-1792) vues 41 & 42.

126- AD du 58 - 5 Mi 1/85 EC – Nevers – (1804-1806) vue 164.

Claude Alarose est né et est baptisé le 21 juin 1744 à Moulins.<sup>127</sup> Il reste à trouver le reste de son état civil pour parfaire les recherches. Il serait mort jeune puisque est né 10 ans plus tard dans la fratrie un autre Claude Alarose. A vérifier après pour éviter toute forme d'extrapolation.

Marie Alarose est née le 4 octobre 1745 à Moulins et baptisée le 5 octobre 1745.<sup>128</sup> Elle se marie à Jean-Baptiste de la Cassière, vicomte de Chalus le 8 février 1780 au Veurdre.<sup>129</sup> Elle décède le 11 pluviôse an 5 (soit le 31 janvier 1797) à 53 ans au Veurdre.<sup>130</sup> Elle reçut de son père la Baume.

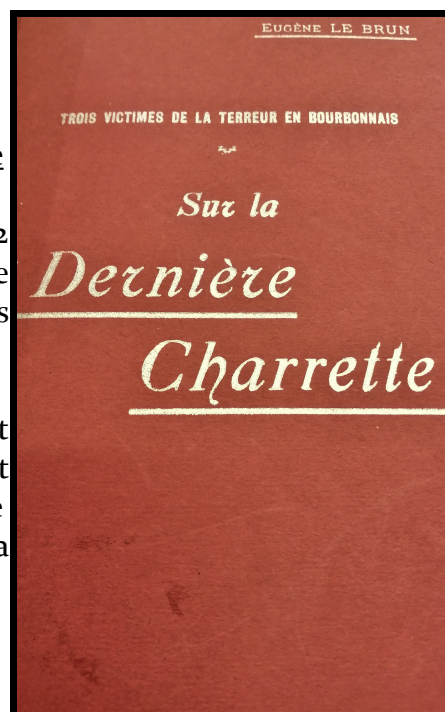
Marie-Dorothée Alarose est née et baptisée le 12 juillet 1748 au Veurdre.<sup>131</sup> Elle s'est mariée le 8 février 1773 à Moulins avec François-Marie de Froment de Champdumont.<sup>132</sup> Il reste à trouver l'acte de décès de Marie-Dorothée pour parfaire son état civil. A compléter ultérieurement.

Sébastien Alarose est né le 15 juillet 1752 au Veurdre et fut baptisé le 17 juillet 1752.<sup>133</sup> Il est mort le 9 thermidor an 2 (le 27 juillet 1752), guillotiné à Lyon, à 42 ans.<sup>134</sup> Il était président-trésorier de France en la généralité de Moulins ainsi que capitaine de la garde nationale au Veurdre.

#### Trois victimes de la Terreur en Bourbonnais « Sur la dernière charrette » :

L'ouvrage d'Eugène Le Brun raconte qu'il fut exécuté avec 32 habitants du bourbonnais place de la Liberté (actuelle place Bellecour). Il fut dénoncé comme l'un des principaux agents pour la levée d'une cavalerie contre-révolutionnaire.

Il a été déclaré suspect. Il est arrêté, ses biens séquestrés, et envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris. Il put voir avant l'exécution Joseph Jourdier, son beau-frère et Claude Alarose son frère à qui il remis ses effets personnels. Ce dernier brûla les effets de son frère craignant toute dénonciation.



Claude Alarose est né le 15 mars 1754 au Veurdre et baptisé le lendemain.<sup>135</sup> Il est décédé et est inhumé le 8 janvier 1831 au Veurdre.<sup>136</sup> Son acte de décès révèle qu'il était veuf de Marguerite-Augustine Rousseau et qu'il était également propriétaire et maître de forges de Beauregard.

127-AD du 03 - 2 Mi EC 196/27 - Saint-Pierre des Ménétraux - Moulins - BM - (1744-1756) vue 35.

128- AD du 03 - 2 Mi EC 196/27 - Saint-Pierre des Ménétraux - Moulins - BM - (1744-1756) vue 108.

129- AD du 03 - 2 Mi EC 151/1 - Le Veurdre - BMS - (1737-1792) vues 437 & 438.

130- AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 - Le Veurdre - D - (1793-1802) vue 652.

131 - AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 - Le Veurdre - BMS - (1737-1792) vue 82.

132- AD du 03 - 2 Mi EC 196 29 - Saint-Pierre des Ménétraux - Moulins - BM - (1769-1779) vue 238.

133- AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 - Le Veurdre - BMS - (1737-1792) vue 114.

134- AD du 03 - BIB 3 DELTA A/23 « Sur la Dernière Charrette » (Eugène Le Brun).

135- AD du 03 - 2 Mi EC 151 1 - Le Veurdre - BMS - (1737-1792) vue 134.

136- AD du 03 - 2 Mi EC 151 3 - Le Veurdre - D - (1802-1842) vue 559.

## V- Reconstitution de la Propriété de la Charnée de Claude-Elphège Jourdier et transmission à son fils

### 1- La Propriété Châtelaine de Claude-Elphège Jourdier

Si les déclarations de mutation par décès de Claude-Elphège Jourdier et de Nanine Legros ont permis de voir l'importance du patrimoine foncier qu'il ont transmis à leur unique fils Charles Jourdier, le cadastre constitue l'élément de base pour analyser cette structure foncière. Il m'a permis de rappeler que les époux étaient à la tête d'un territoire de plus de 1390 hectares, dont la plus grande partie sont les terres de la Charnée et de Beauregard, commune du Veurdre.

Ces terres étaient ce qu'on appelle des propriétés châtelaines, survivances de l'Ancien Régime, qui ont perduré pendant tout le XIXe siècle. Elles étaient alors marquées par la domination de son propriétaire châtelain qui exerce un contrôle quasi-féodal sur l'ensemble de sa propriété, et qui voyait ses revenus alimentés par les fermages et l'administration de cette propriété était confiée à un régisseur qui s'occupait notamment de la direction des métayers et fermiers.

Les propriétés châtelaines du Veurdre étaient liées entre elles par un système d'alliances inter-familiales et c'est le jeu des stratégies matrimoniales qui a permis d'ériger l'immense territoire de Claude-Elphège Jourdier : Initiées par Joseph Jourdier, le grand-père, par son alliance avec Jeanne-Françoise Alarose qui apporte la terre de la Charnée sur laquelle il fait bâtir le château, transmis à Philibert-Marie-Joseph Jourdier, le père, qui épouse Gabrielle-Rosalie Legros.

La pièce maîtresse de toutes ces alliances est incontestablement le mariage de Claude-Elphège Jourdier avec sa cousine issue de germaine Marie-Anne-Claude Legros, puisqu'ils sont les tous les arrière-petits-enfants de Gilbert Alarose, réunissant à nouveau la terre de la Charnée avec celle de Beauregard. Les maîtres de la Charnée furent d'une remarquable ingéniosité par leurs unions matrimoniales. La propriété s'étale ainsi sur plusieurs domaines d'un seul tenant.

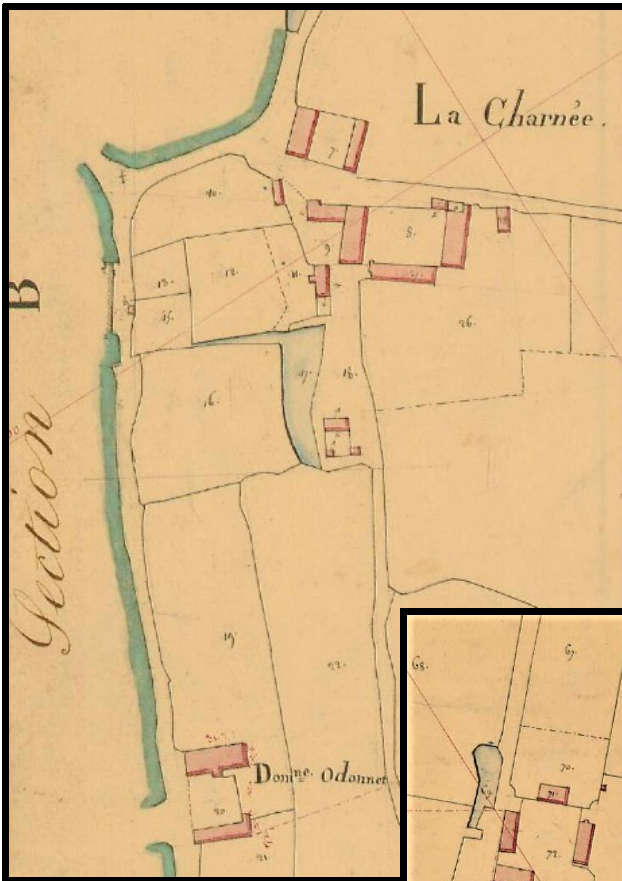
Il est à noter un autre lien de sang qui existe entre les épouses respectives de Philibert, le père et de Claude-Elphège, le fils. En effet, Gabrielle-Rosalie Legros, la mère de Claude-Elphège et Marie-Anne-Claude Legros, sa femme, sont cousines issues de germaines car elles sont toutes deux les arrière-petites-filles de Jean-Baptiste-Joseph Legros. On ne manque pas de souligner un décalage de génération. Cela présente peu d'intérêt sur le plan foncier mais pour l'arbre.

La terre de la Charnée se composait essentiellement de huit grands domaines, (le domaine de la Charnée, le domaine de la Cour, le domaine Odonnet, le domaine du Lion d'Or, le domaine de la Baume, les deux domaines de Prégoux, le domaine de Beauregard, et le domaine du Lieu Maindeau, plus les 2 résidences (La Charnée et Beauregard). Un tour sur les plans parcellaires dans la sous-série 3P permet notamment de faciliter le repérage de la terre de la Charnée.<sup>137</sup>

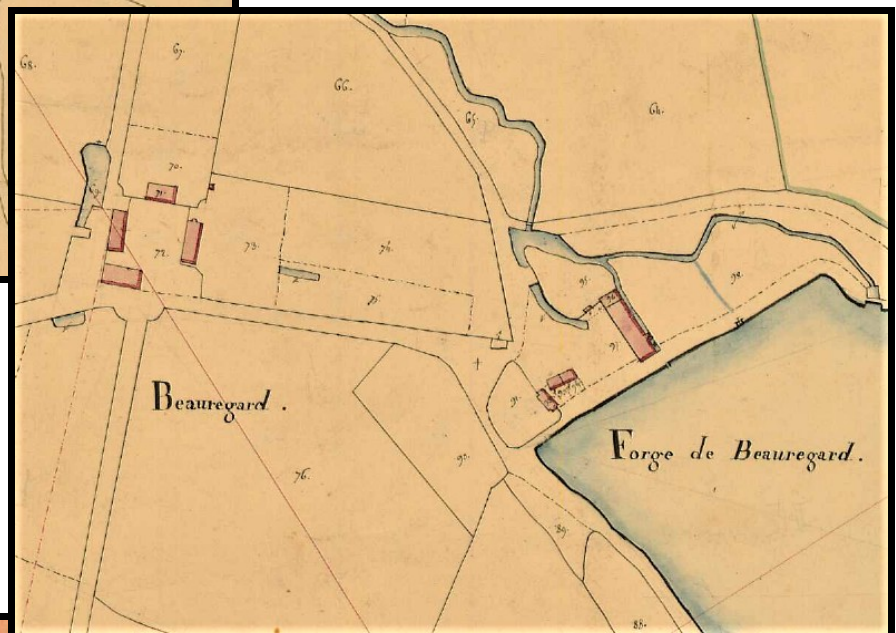
---

137- AD du 03- 3P 3151 – Plan Cadastral de la commune du Veurdre pour l'année 1831.

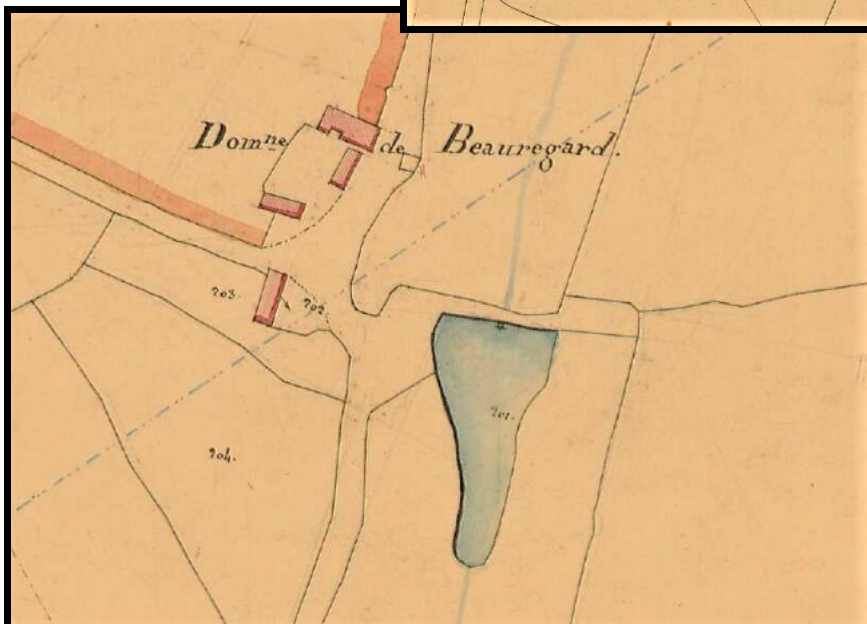




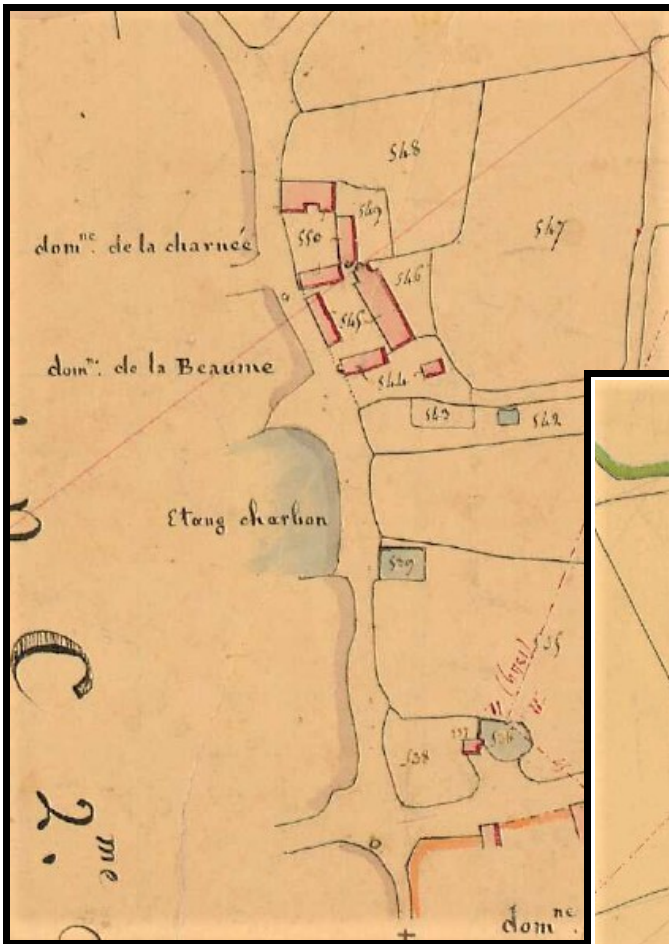
Château de la Charnée et le domaine Odonnet :  
(Le Veudre – Section D/1).



Château de Beauregard et forge de Beauregard :  
(Le Veudre – Section D/1).

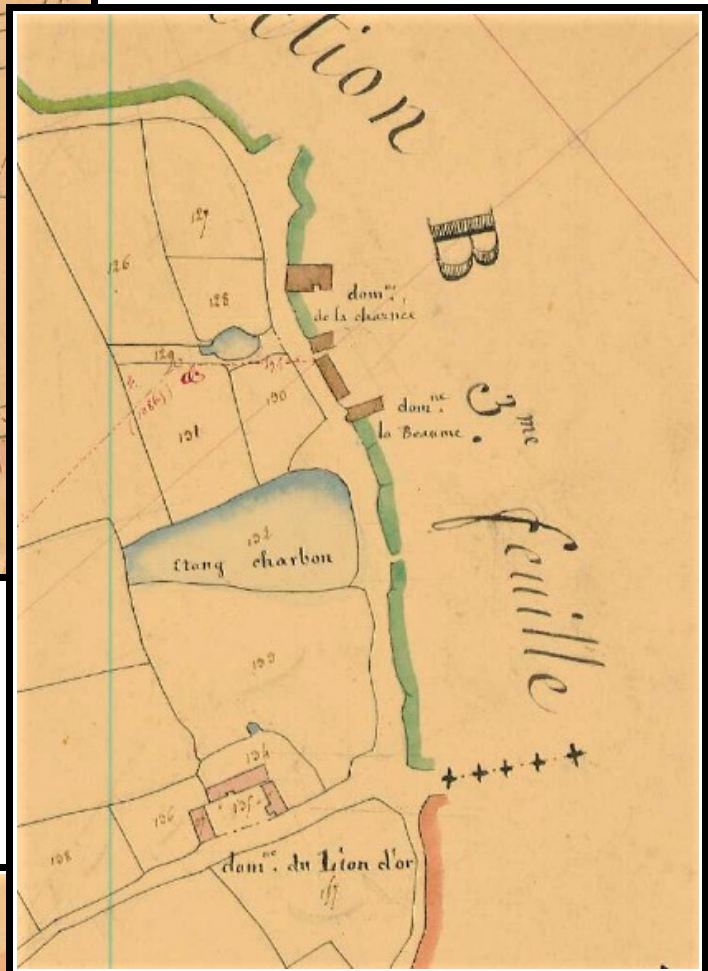


Domaine de Beauregard :  
(Le Veudre – Section D/1).



Les domaine de la Charnée et de la Baume :  
(Le Veurdre - Section B/3).

Le domaine du Lion d'Or :  
(Le Veurdre - Section C/2).



Le domaine du Lieu Maindeau :  
(Le Veurdre - Section D/2).





Les Domaines de Prégoux :  
(Le Veurdre – Section C/1).

L'immensité du territoire de la Charnée échu à Claude-Elphège Jourdiier est le fruit d'héritages et des investissements de ses prédécesseurs. A l'origine, la terre de la Charnée sous son grand-père Joseph Jourdiier ne contenait alors que quatre domaines : la Cour, le Lion d'Or, La Baume, Odonnet, autour du château de la Charnée, la terre de la Charnée s'étendait sur près de 226h. Philibert-Marie-Joseph Jourdiier ajouta les domaines de Prégoux qu'il acheta à André-Louis de Froment de Champdumont en 1818. La terre de la Charnée s'étendait alors sur 364h.

Les recherches effectuées en sous-série 4Q relative aux hypothèques m'a permis de retrouver l'acquisition des deux domaines de Prégoux par Philibert-Marie-Joseph Jourdiier dans le cadre d'une vente par adjudication du 10 août 1818.<sup>138</sup> Il acquière « le grand domaine de Prégoux », et « le petit Prégoux », que l'on retrouve dans le 19ème lot et le 20ème lot de l'adjudication. Il n'est pas possible de relater toutes les clauses et conditions de l'adjudication car la transcription fait 55 pages. Seule sera évoquée la méthodologie pour parvenir à cette transcription :

La recherche s'est effectuée dans les registres de la conservation de Moulins. Arriver à la transcription a suscité une démarche en 4 étapes : Une première étape fut le registre indicateur qui donne la liste de noms, rangée par ordre alphabétique, et renvoie aux tables auxquels il faut se reporter. C'est au nom de Jourdiier que tout débute, qui renvoie au volume 7 de la susdite table alphabétique.<sup>139</sup> La table alphabétique renvoie après au volume 15 du répertoire des formalités hypothécaire. C'est à la case 127 consacrée à Philibert Jourdiier qu'il va falloir se reporter.<sup>140</sup>



Le registre indicateur renvoie au volume 7 de la table alphabétique.

La table alphabétique renvoie au volume 15 du répertoire des formalités.

Jourdiier de la Charnée.	Philibert Marie Joseph.	Prop <sup>re</sup> .	Le Veurdre.	36. 338.
				15. 197.

138- AD du 03 - 4Q 6689 – Registre des transcriptions - Acquisition du 10 août 1818 (volume 36- Article 62).

139- AD du 03 - 4Q 5585 – Registre indicateur de la conservation de Moulins.

140- AD du 03 - 4Q 5792 – Table alphabétique de la conservation de Moulins.

Le répertoire des formalités hypothécaires accessible par la susdite table alphabétique fait état des différentes formalités (acquisitions, ventes, adjudications) classées chronologiquement. Il renvoie au registre des transcriptions hypothécaires. C'est en l'espèce, au volume 36, article 62 qu'il faut se reporter pour accéder à l'acquisition du 10 août 1818 des 2 domaines de Prégoux.<sup>141</sup> (La transcription était tellement longue qu'il fallu se reporter au volume 37 pour poursuivre sa lecture). On retrouve ainsi l'acquisition des domaines de Prégoux par Philibert Jourdièr.

( N° 28 a. )  
**CASE N° 127. Jourdièr de la charnèe (Philibert Marie Joseph)**  
*prop<sup>re</sup> au veuve*

REGISTRE de Formalité. N°.		DATE des transcriptions.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	NOTIFICATIONS des procès-verbaux d'affiches. Date de leur		OBSERVATIONS
du volume.	des articles.					Enregistre-ment.	Radiation.	
17.	1 <sup>er</sup>	9 <sup>juil</sup> 1818.	acq <sup>u</sup>	maison sise au village de...	624. "			
36.	62	10 août 1818	acq <sup>u</sup>	immeubles au veuve	33425. "			
41	67	22 <sup>juin</sup> 1819	acq <sup>u</sup>	maison sise au village de...	15000. "			
119	15	14 <sup>juin</sup> 1820	vente	le bien de la garde	30,000. "			

Le répertoire des formalités renvoie au volume 36 du registre des transcriptions.

— Un domaine situé en la dite commune du veuve  
 — appelé le grand domaine de Prégoux.

Extrait du registre des transcriptions à propos du Grand Domaine de Prégoux.

— Un autre domaine situé en la dite commune  
 — du veuve appelé le petit Prégoux.

Extrait du registre des transcriptions à propos du Petit Domaine de Prégoux.

Ce corps de biens de Prégoux, acquit par Philibert Jourdièr, est mentionné dans sa déclaration de succession au profit de son fils Claude-Elphège Jourdièr. Le grand domaine de Prégoux & le petit domaine de Prégoux sont d'une contenance totale de 138 hectares qui viennent agrandir la terre de la Charnée d'une contenance de 226 hectares. Fort de cela, Claude-Elphège Jourdièr héritera à la mort de Philibert Jourdièr d'un territoire d'une contenance de 364 hectares.

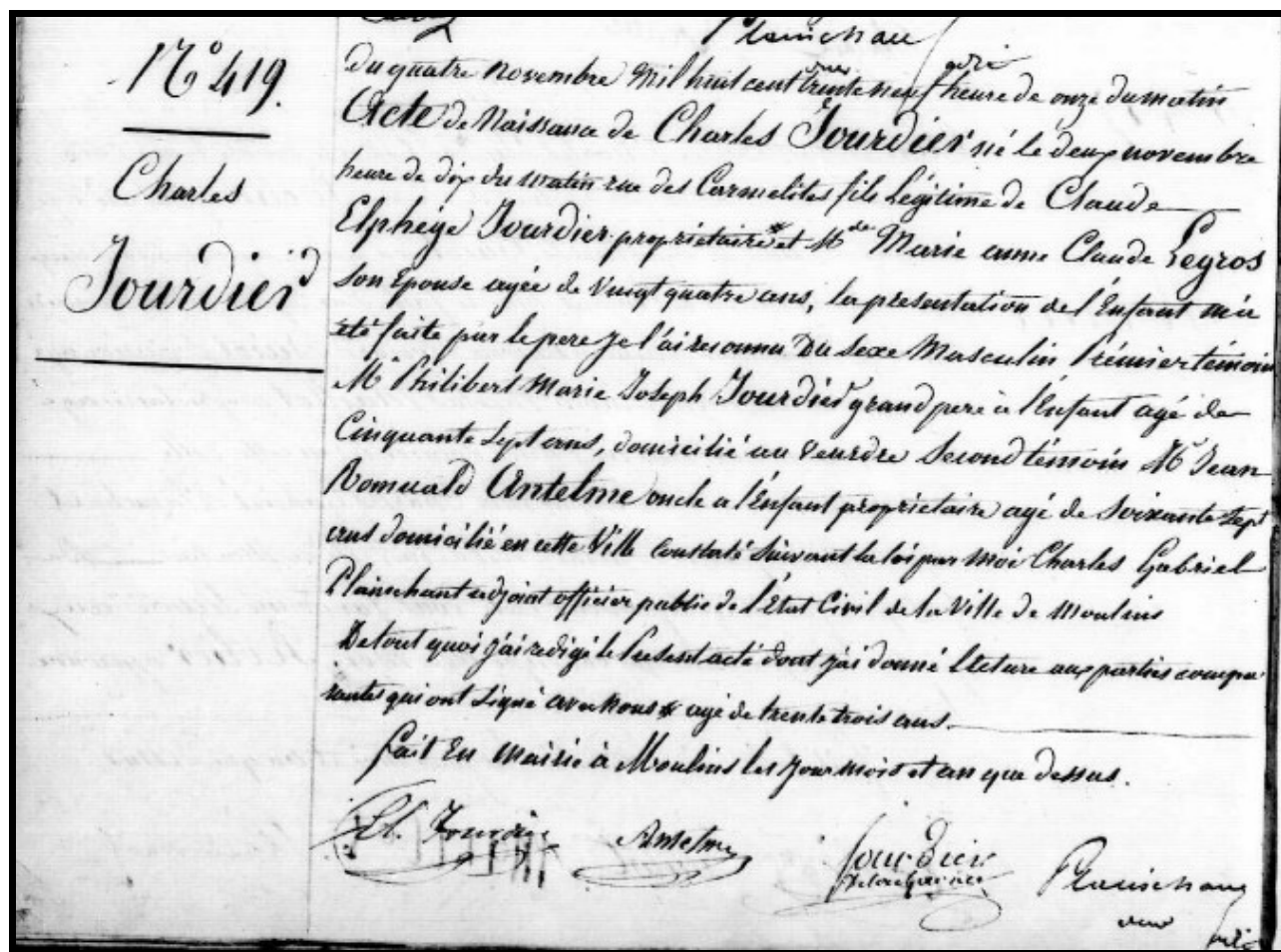
<sup>141</sup>- AD du 03 - 4Q 5869 - Répertoire des formalités hypothécaires de la conservation de Moulins.

A cela s'ajoute la terre de Beauregard de son épouse, Nanine Legros, qui vient agrandir la terre de la Charnée et du Prégoux. La déclaration de succession de cette dernière permet de faire un état de l'ensemble des domaines qui se sont joints au territoire des Jourdiere de la Charnée. On peut recenser l'immense propriété de Beauregard qui s'étale sur plusieurs communes, à savoir la commune du Veudre, la commune de Saint-Léopardin d'Augy et la commune de Limoise.

La commune du Veudre contient : le domaine du Lieu Maindeau, le domaine de Beauregard, le domaine des Picauds, le domaine des Bardoux auxquels s'ajoutent les forges de Beauregard. Les communes de Saint-Léopardin d'Augy et Limoise contiennent quant à elles le domaine de Cour, le domaine de Lorbats, le domaine du Rivage, le domaine des Massélitaux, le domaine de la Brassière et le domaine du Lieu Ménager (sans oublier les étangs, les bois et les taillis).

Au total, Nanine Legros apporte la « bagatelle » de 1012 hectares dont le détail précité figure dans la déclaration de succession de la défunte. Sur les 1012 hectares, environ la moitié se situe sur la commune du Veudre. Charles Jourdiere prendra possession des susdites terres à la mort de ses parents. Il héritera de la terre de la Charnée en 1874 au décès de son père puis il héritera de la terre de Beauregard en 1889 au décès de sa mère, unique héritier de ce grand territoire.

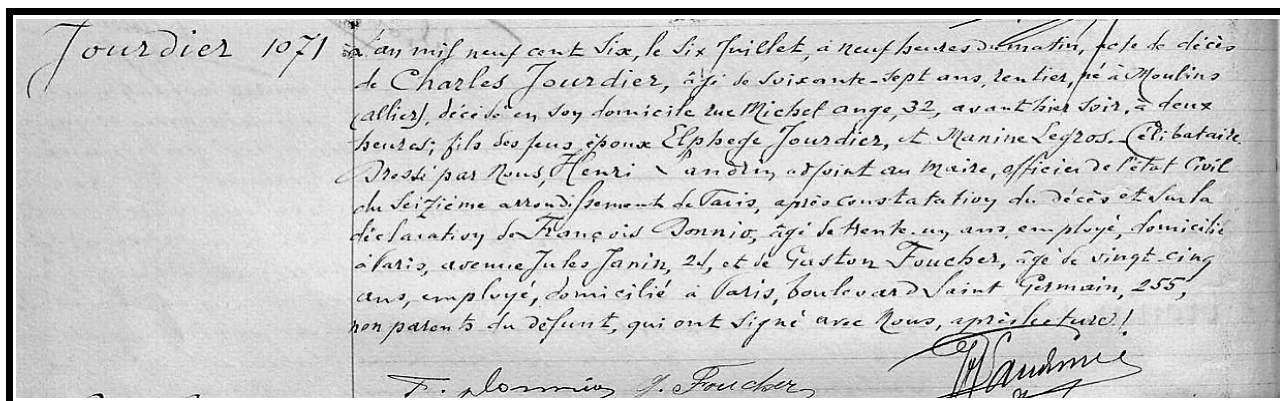
## 2- Charles Jourdiere, le dernier seigneur de la Charnée



Acte de Naissance de Charles Jourdiere le 4 novembre 1839.<sup>142</sup>

142- AD du 03 - 2 Mi EC 196 47 - Moulins - N (1837-1842) vue 415.

Charles Jourdier est le seul fils et unique descendant de Claude-Elphège Jourdier et de Nanine Legros. Il est né le 2 novembre 1839 à 10h du matin à Moulins, rue des Carmélites, au domicile des parents. Il est présenté devant l'officier d'état civil de Moulins Charles-Gabriel Plainchant, le 4 novembre 1839 à 11h du matin par son père, et étaient témoins à la déclaration de l'enfant, Philibert-Marie-Joseph Jourdier, son grand-père, et Jean-Romuald Antelme, son oncle.



Acte de décès de Charles Jourdier en date du 4 juillet 1906.<sup>143</sup>

Il est décédé le 4 juillet 1906 à son domicile 32 rue Michel Ange, à Paris 16°, à l'âge de 67 ans. Il est déclaré mort deux jours après le 6 juillet 1906 à 9h du matin devant Henri Landrin, adjoint au maire, officier d'état civil du 16° arrondissement de Paris. L'acte de décès précise qu'il était célibataire de sa condition et rentier. C'est avec Charles que s'éteint la branche des Jourdier de la Charnée. Ce dernier fut inhumé au cimetière du Veurdre auprès de ses deux parents.



Inhumé au cimetière du Veurdre au côté de ses parents  
(photo prise par mes soins le 5 mars 2019).

M<sup>R</sup>  
JOURDIER CHARLES  
DECEDE A PARIS  
LE 3 JUILLET  
1906  
A L'AGE DE 66 ANS

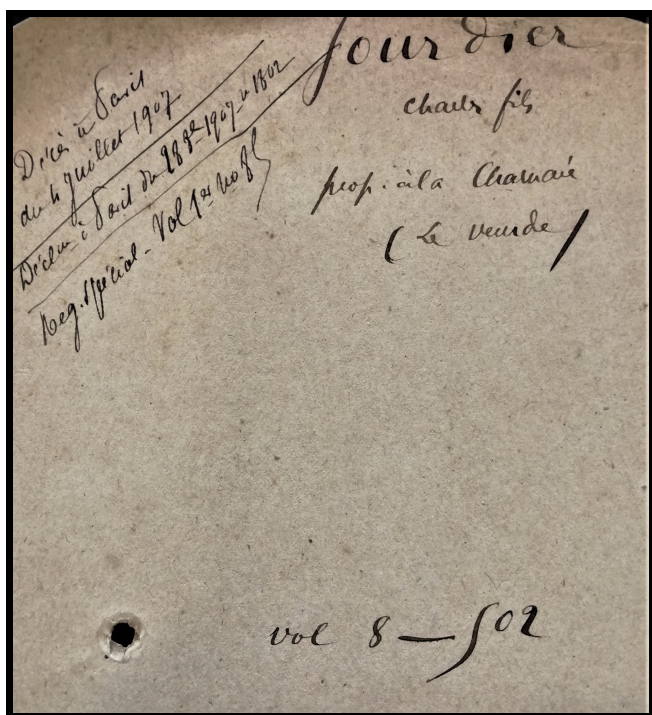
On ne manquera pas de souligner une petite erreur dans la date de décès de Charles Jourdier. Son acte de décès précise qu'il est mort le 4 juillet 1906 à l'âge de 67 ans tandis que sa pierre précise qu'il est mort le 3 juillet 1906 à 66 ans.

<sup>143</sup>- AD du 75- 16 D 88 - Paris 16° - D (1906) vue 3.

Il m'a été possible de retrouver des traces de Charles Jourdier dans la liste du tirage des jeunes gens de la classe de 1759 lorsqu'il était âgé de 20 ans : On sait que le numéro qui lui a été échu par le canton de Moulins-Est est le n°128. Sont notamment mentionnés : sa date et son lieu de naissance, son adresse personnel, les noms et prénoms des parents et leur domicile. Il résidait à Moulins, il était propriétaire. On sait également qu'il faisait 1m85 et qu'il savait lire et écrire. Aucune mention n'est faite sur un éventuel motif d'exemption ou de dispense. Néanmoins, il ne figure pas dans la liste du contingent de la Classe de 1859 du canton de Moulins-Est.

12	18	1° Jourdier Charles	Fil de Jean-Baptiste et de Marie-Anne domiciliés à Moulins Est canton de Moulins Est département de l'Allier né le 2/11/1839 à Moulins canton de Moulins Est, dép. de l'Allier résidant à Moulins Est, dép. de l'Allier	1856	11
----	----	---------------------	---	------	----

Liste du tirage des jeunes gens de la Classe de 18 (canton de Moulins-Est).<sup>144</sup>



Fiche cimetière de Charles Jourdier.<sup>145</sup>

Il est fait mention sur la fiche cimetière d'une déclaration de succession le 28 octobre 1907 à Paris. (A compléter ultérieurement).

Il est aussi fait mention sur la fiche du volume 8 & case 502 renvoyant au répertoire des droits cédés. Équivalent du répertoire des formalités hypothécaires, il recense les actes que Charles a passé jusqu'à sa déclaration de mutation par décès comprenant l'actif pour les acquisitions et le passif pour les ventes. On peut constater les innombrables ventes que Charles Jourdier : la vente du domaine du Lieu Ménager sur Limoise vendu le 7 décembre 1891, la vente du domaine des Bardoux le 22 novembre 1797 etc. (Cf. Annexe - Document 7).<sup>146</sup>

L'histoire des Jourdier de la Charnée prend fin lorsque Charles Jourdier vendit l'intégralité de son patrimoine foncier avant sa mort. Les terres de la Charnée et de Beauregard sont acquises par Émile Boutry de Moulins en 1897. Mes recherches étant pour cette période très lacunaires, il me faudra entreprendre de nouvelles investigations dans les archives. Néanmoins, l'ouvrage d'André Mallet « Un bourg et sa campagne Le Veudre (1880-1914) » me permis de soulever les causes de cette vente massive. En effet, un contexte de crise agricole aurait engendré la baisse des revenus fonciers. Il aurait été opportun dans le cadre de ce mémoire d'aborder la question de l'exploitation des domaines et de ses habitants. (A compléter ultérieurement).

144- AD du 03 - 1R/273 - Liste du tirage des jeunes gens de la classe de 1856 (canton de Moulins-Est).

145- AD du 03 - 3Q 7996 - Fiche cimetière de Charles Jourdier (Bureau de Lurcy-Lévis).

146- AD du 03 - 3Q 4941 - Répertoire général (volume 8- case 502 - le compte de Charles Jourdier).

## **VI- Conclusion, Difficultés rencontrées, Bibliographie, Sources, Remerciements**

En guise de conclusion, c'est le sentiment d'un travail à parfaire et encore inachevé qui donne envie de poursuivre les investigations sur les Jourdiier de la Charnée. Les journées aux archives ne furent pas toutes joyeuses mais furent vite oubliées par d'autres journées plus propices aux découvertes et à la compréhension du fonctionnement des différentes séries qu'ils m'aient été données de consulter. D'autres séries sont encore à découvrir : notamment celles de la Justice, de la Presse, des Recensements, ou bien encore les Fonds Privés de la Baume, qui auraient très certainement été le bienvenu pour ce travail. Il me reste donc le plaisir de les découvrir.

Entreprendre un tel mémoire (plus généralement une telle formation), fut une expérience des plus enrichissantes, tant par la découverte approfondie de la généalogie que par les rencontres qui nous ont réuni autour de cette généalogie. Une pensée pour mes deux grand-pères, Jean-François Lôo et Maurice Jourdiier est incontournable car ils m'ont très certainement donné ce goût de me plonger dans l'histoire des familles, notamment par l'ouvrage sur mon grand-père maternel sur « La Famille de Virieu » et par les notes manuscrites de mon grand-père paternel sur « La Famille Jourdiier, la branche de Cronat » dont nous sommes les descendants.

### **Remerciements :**

Mes remerciements vont d'abord vers le personnel des Archives départementales de l'Allier, et pour leur disponibilité. Mes remerciements vont aussi vers l'Université de Nîmes, et Monsieur Stéphane Cosson, généalogiste, professeur de Généalogie. Je remercie ma famille, notamment Thérèse-Marie Jourdiier ainsi que ma mère Christine Jourdiier qui ont suivi avec grand intérêt les recherches. Je remercie également la société informatique « Apyclis » pour avoir récupéré mes données numériques après l'extinction définitive de mon ancien ordinateur. Je remercie enfin mon bon ami pour sa patience et son soutien dans mes moments d'incertitudes.

### **Sources et Bibliographie :**

Les sources proviennent essentiellement des archives départementales de l'Allier, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Pour l'état civil, ce furent les archives en ligne ; pour les actes notariés, la sous-série 3E ; pour les archives militaires, la sous-série 1R ; pour les hypothèques, la sous-série 4Q ; pour les élections municipales, la sous-série 3M ; pour le cadastre, la sous-série 3P ; pour l'enregistrement la sous-série 3Q ; sans omettre les ouvrages de bibliothèque accessibles aux Archives notamment les 2 ouvrages d'Eugène Le Brun : « Une petite ville bourbonnaise, le Veudre » et «Trois victimes de la terreur en Bourbonnais : Sur la dernière Charrette ».

A cela s'ajoute, « la société d'émulation du Bourbonnais » ; l'ouvrage d'André Mallet sur « Un Bourg et sa campagne, Le Veudre (1880-1914) » ou bien encore « L'histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins » d'André Leguai. On n'oubliera pas d'évoquer les notes manuscrites de Maurice Jourdiier à propos de la « Famille Jourdiier sur la branche de Cronat » ; un passage en mairie de Veudre, sur les terres de la Charnée et Beauregard, ainsi que sur les sépultures ont permis de compléter ce travail et de rendre vivant les traces du passé.



## VII- Les Annexes

### Document 1- Déclaration de Succession de Claude-Elphège Jourdier.

(fol. 160)  
Succession Directe de  
Jourdier Claude-Elphège,  
Eps d'Anne Claude Legros,  
décédé à La Charrie, le 15<sup>ème</sup> 1874.  
Bis n° 106, 1057  
L. fol. 2, 11 -  
No. 10. 8, 502 -

6 Arrêté le 10<sup>ème</sup> Avril 1875

7 Arrêté le sept Avril 1875

Du huit Avril 1875

Je compare Jean François Bonnet, rigueur Remarcatan de Charles Jourdier, ~~pro~~ demeurant à La Charrie, ~~ou~~ de Beurche, suivant pouvoir l. l. p. en l'ami, lequel comparant a fait la Déclaration suivante:

Jourdier Claude-Elphège, ~~pro~~ demeurant à La Charrie, ~~ou~~ de Beurche, est décédé le quinze Octobre 1874, sous le nom Claude-Legros.

Le nommé Jourdier-Legros était marié d'un mariage de la communauté et suite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage par M. Saulnier, M. à Maulin, le 1<sup>er</sup> Septembre 1834.

Par acte reçu M. Justier, M. à Maulin le 5 Avril 1875, la communauté a été reconnue avoir avantages matrimoniaux résultant de dit contrat, à son profit.

Le défunt a laissé pour seul héritier Charles Jourdier, mineur sus-nommé, son fils, issu de son union avec la dite dame Legros.

La succession se compose des biens ci-après:

§ 1<sup>er</sup> Communauté

à Reunies.

1 <sup>re</sup> Mobilier-détaillé restant dans un état de p <sup>ro</sup>	12,800 <sup>fr.</sup>
2 <sup>de</sup> Argent comptant	4,000 <sup>fr.</sup>
3 <sup>de</sup> Deux actions de Canaliers anglais valant à la Bourse de Londres le 28. 461 <sup>fr.</sup>	
4 <sup>de</sup> Quatre 3 <sup>es</sup> , N° 142, 528, - Série 5 <sup>me</sup> , de treize cent sept francs, montant à 61. 85, cours de la Bourse au jour du décès, un capital de	26,828. 85
5 <sup>de</sup> Arriérages des revenus des immeubles dépendant tant de la communauté que de la succession, courus de ouz <sup>e</sup> Mai 1874 au quinze Octobre suivant, jour du décès	25,325. 36
	Ensemble 97,814. 71

Quatre vingt dix sept mille quatre cent quatre vingt francs soixante quinze centimes, Récomprisés dues à la Com<sup>te</sup>

§ 2 Par la Veuve:

1<sup>re</sup> Somme payée à François Legros, tuteur pour lui tenir lieu de sa portion de mobilier dans la succession de leur mère, suivant acte reçu M. Saulnier, sus-nommé le 21 Août 1861
 6,000<sup>fr.</sup> || 2<sup>de</sup> Prix payé comptant auquel M. Jourdier a, par acte reçu M. Saulnier, le 21 Août 1861, acquis les deux tiers sus-nommés tous ses droits au |  |

M. de  
un-j  
rien  
Le m  
a off  
Paris  
achè  
signé  
la co  
a de

TOTAUX de la page.....	76 40	10 10
Reports.....	83 60	20 00
TOTAUX.....	160 00	30 10

Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être chargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à laquelle des quittances.

M. Desrochers aurait dû verser une justification pour le décaissement de 40 000 f. Le mandataire des juges d'arrondissement a offert de prouver par le procès verbal par M. Labolle existant à Meulins, qui a réglé tous les comptes relatifs à la construction, qui la communique à la somme de 40 000 f. Révisé par M. Desrochers.

	DROITS D'ENREGISTREMENT	
	simple et en sus.	décimes.
	fr.	c.
Report 6.000 <sup>00</sup> ..		
La moitié indivise lui revant dans un hérité s'ité à Meulins, par des Carmélites, N <sup>os</sup> 6, 8 1810, provenant des successeurs de leur père Pierre (Act. 1408 de Calicivil) 27.500 <sup>00</sup> ..		
3 <sup>e</sup> Toule payé à M <sup>rs</sup> Girard, suivant acte reçu M <sup>rs</sup> Saulnier, M <sup>rs</sup> à Meulins, le 13 Novembre 1847 1.250 <sup>00</sup> ..		
1 <sup>er</sup> Prix d'une acquisition par acte reçu M <sup>rs</sup> Lomet, M <sup>rs</sup> à Turcy, le 22 Juin 1863 120 <sup>00</sup> ..		
2 <sup>e</sup> Frais de construction d'une grange au domaine de Courcy, s'ité communément de St Sébastien d'Angy & propre à M <sup>rs</sup> Fournier 10.000 <sup>00</sup> ..		
Ensemble 44.870 <sup>00</sup> ..		
2 <sup>e</sup> Par la succession		
Somme qui a été employé à bâtir une partie du Château de la Charrie propriété de M <sup>rs</sup> Lomet 40.000 <sup>00</sup> ..	40.000 <sup>00</sup> ..	
Montant des reprises versées de la Courcy par son époux 8.420 <sup>00</sup> ..		
Quatre vingt quatre mille huit cent dixante six francs		
Reprises		
1 <sup>er</sup> De la Peure:		
1 <sup>er</sup> Part de la moitié des meubles de la forge de Beauregard, suivant partage reçu M <sup>rs</sup> Saulnier le 20 Juillet 1848, et règlement de compte devant le même arbitre, du 31 Mars 1861 20.000 <sup>00</sup> ..		
2 <sup>e</sup> La somme recueillie sur meubles, argents, bijoux, mobiliers, dans la succession de Marie Maroze de la Charrie, femme de Sieu de, veuve de M <sup>rs</sup> Legros, dont la déclaration a été faite au bureau de Meulins le 2 Novembre 1860 52.428.26		
3 <sup>e</sup> Prix de la vente d'une maison propre, suivant acte reçu M <sup>rs</sup> Lomet, le 13 Juillet 1853, à Bebrion & Bérêt, revenant à M <sup>rs</sup> Fournier pour 2.000 <sup>00</sup> ..		
4 <sup>e</sup> Le quart du prix d'un couple à Calvados par acte reçu M <sup>rs</sup> Lomet, M <sup>rs</sup> à Meulins, le 31 Mars 1859 1.500 <sup>00</sup> ..		
5 <sup>e</sup> La moitié du prix d'une vente à Dinant par acte reçu M <sup>rs</sup> Lomet, le 25 Avril 1863 1.000 <sup>00</sup> ..		
6 <sup>e</sup> Prix d'un couple à Paris par acte reçu M <sup>rs</sup> Saulnier, le 18 Janvier 1868 35.000 <sup>00</sup> ..		
Ensemble 111.928.26		
2 <sup>e</sup> De la Succession:		
1 <sup>er</sup> Prix d'un couple à Annamite par acte reçu M <sup>rs</sup> Saulnier, le 21 Mars 1838 12.000 <sup>00</sup> ..		
2 <sup>e</sup> Prix d'un couple à un maison propre, dont la déclaration s'ublige à justifier 30.000 <sup>00</sup> ..		
3 <sup>e</sup> Montant des valeurs mobilières, recueillies dans la succession de M <sup>rs</sup> Lomet & Fournier, son veuf (déclaration faite au bureau le 5 Mars 1860) 20.072 <sup>00</sup> ..		
4 <sup>e</sup> Prix de la vente d'un champ propre commun à M <sup>rs</sup> Lomet & Fournier par acte reçu M <sup>rs</sup> Lomet, M <sup>rs</sup> à Meulins, le 14 Septembre 1871 3.000 <sup>00</sup> ..		
Ensemble 65.072 <sup>00</sup> ..		
Report des reprises de la veuve 111.928.26		
Montant des reprises des deux époux 177.000.26		
Cent dixante six mille sept cent dix huit francs, vingt six centimes		
Après la déduction des reprises de la succession de son père s'ubligement de		
1 <sup>er</sup> La moitié des meubles, s'ité (N <sup>o</sup> de 92.414.71) 48.707.36		

TOTAUX de la page.....  
Reports.....

DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.

Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être émise du nom, des prénoms, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à l'appui des quittances.

DROITS D'ENREGISTREMENT

simple et en sus.		dédutions.	
fr.	c.	fr.	c.

Ayant 48,709.36

2<sup>e</sup> L'ensemble de 65,072<sup>fr.</sup> moins les reprises, de 16,000, soit 49,072<sup>fr.</sup>

Récapitulation

1<sup>re</sup> Le montant des valeurs mobilières est de 97,414.71

2<sup>e</sup> Et celui des reprises, de 34,870.00

Ensemble 132,284.71

Le tout il faut lui enlever les reprises, s'élevant à 177,000.26

Reste à partager 5,284.45

1/2 à la femme 2,642.23

Le part de ses reprises est de 25,072.00

Montant de la succession mobilière 27,714.23

Dix-huit mille sept cent quatre-vingt francs vingt-trois centimes

Reçu à 1% deux cent soixante-dix sept francs vingt centimes

2<sup>e</sup> Acquis:

1<sup>re</sup> (reçu affirmé) 2,400.00, étang Le Tournois, Le Haut Pasot 50.40

2<sup>e</sup> (reçu affirmé) 40.00, terre L'Éclaircie Les Gars 16.00

3<sup>e</sup> (id.) 13,885.00, terrain L'Éclaircie Chemin de l'Éclaircie 35.00

4<sup>e</sup> (reçu affirmé) 40.00, terrain L'Éclaircie Régnard 2,786.52

5<sup>e</sup> (reçu affirmé) 43,858.85, terrain L'Éclaircie Quarantehuit hectares quatrevingt-cinq ares quatrevingt-cinq cent. 2,887.92

21,922.72

1/2 à la femme 11,461.36

3<sup>e</sup> Succession Propres:

1<sup>re</sup> 120,540.70 formant deux domaines, curé de l'Éclaircie, Régnard, appartenant à M. de Lamoignon & partie au suivant deux autres reçus

2<sup>e</sup> (reçu affirmé) 22,540.87, domaine, Le Tournois, La Charrière 8,213.48

3<sup>e</sup> (reçu affirmé) 9,571.00, bois id. id. 237.75

4<sup>e</sup> (reçu affirmé) 6,100.00, étang id. id. 122.00

5<sup>e</sup> 6,688.45 formant un emplacement, id. id. 838.00

38,608.94

Dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix sept francs soixante centimes

Capital 48,709.36

Reçu à 1% quatre mille huit cent soixante-neuf francs soixante centimes

Et le comparant, ayant affirmé sa déclaration sincère & véritable, sous les peines de droit, a signé après lecture, approuvant la rature de cinq lignes mille 1/2,

B. Guenach

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

277 20 69 30

48,709 60 1,219 90

TOTAUX de la page	5,156 80	1,289 20
Reports	160	10
<b>TOTAUX</b>	<b>5,316 80</b>	<b>1,329 20</b>

Insuffisance de revenus relative au projet de 214

B. Guenach

Le terrain de la Charrière est déclaré insaisissable par décret du 10 Mars 1870. Le projet de 214 est donc en sus de 13,885.52

B. Guenach

Capital par 20. 240.00

2 1/2 % 6.00

3 % 7.20

B. Guenach

**Document 2 - Déclaration de Succession de Marie-Anne-Claude Legros.**

		simples et en sus	
		fr.	c.
<p>1<sup>er</sup> des 5<sup>tes</sup> Vol 21 N° 272</p>	<p>Dans la déclaration du 2 juillet 1889 N° 101 de la succession en ligne directe de <u>Desiré</u>, femme <u>Baptiste</u>, décédée au Petit Beaumont de Vouzy, le 23 janvier 1889</p>	360	
	<p>2<sup>e</sup> partie comme pour droit en sus</p>	360	
<p>datée le quatre novembre 1889</p>			
<p>Trigues</p>			
<p>du 3 novembre 1889</p>			
<p>1<sup>er</sup> des 5<sup>tes</sup> Vol 21 N° 272</p>	<p>Comparant <u>M. Bonnet</u>, régisseur à Beauregard, Cne du Vaudre mandataire de <u>M. Charles Jourdin</u>, propriétaire à Noulins, lequel déclare que <u>Marie Anne Claude Legros</u>, veuve <u>Claude Alphonse Jourdin</u>, propriétaire à Noulins, rue de Seize, est décédée le 11 mai 1889, laissant le mandant, son fils unique pour seul héritier</p>		
	<p>La succession comprend dans le ressort du bureau</p>		
	<p>1<sup>er</sup> Mobilier</p>		
	<p>Celui compris dans l'état annexé pour deux mille francs -- 2000.00</p>		
	<p>Reux ; mille francs</p>		20.00
	<p>2<sup>e</sup> Immeubles</p>		
	<p>Propriété de Beauregard sur St Separdin de Vouzy, Linnais, Vouzy, Mézangy et le Vaudre composée de bâtiments de habitation et d'exploitation, cour, jardins, terres, prés, pacages, étangs, bois taillis et fonds de cheptel.</p>		
	<p>Cette propriété comprend :</p>		
	<p>1<sup>er</sup> Aisne dite de Beauregard consistant en bâtiments de habitations et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés et dépendances, affectée au logement du régisseur non louée et d'un revenu annuel de 400.00</p>		
	<p>location de la fosse basse servant de logement à un garde -- 80.00</p>		
	<p>location de la cuisine servant de logement à un autre garde -- 30.00</p>		
	<p>8<sup>h</sup>. 01<sup>er</sup> 20<sup>es</sup>. de waterma totale, sur le Vaudre -- 360.00</p>		
	<p>2<sup>e</sup> X Domaine dit du lieu Mandat de 79<sup>h</sup>. 40<sup>es</sup>. 24<sup>es</sup> et le domaine de Beauregard de 81<sup>h</sup>. 27<sup>es</sup>. 24<sup>es</sup> sit au canton de 161. 27. 08, sur le Vaudre</p>		
	<p>ces deux domaines sont affermés à <u>M. M. Brunois et Gilbert Beaumont</u> par bail sans <u>M<sup>re</sup> Comalin</u> n<sup>re</sup> au Vaudre les 20 et 23 mai 1879 pour 9 ans expirant le 11 octobre 1889 moyennant 10344.00</p>		
	<p>services pour les 2 domaines 80.00</p>		
	<p>autres charges évaluées 50 francs par domaine 100.00</p>		
	<p>Total 10924.00 10924.00</p>		
	<p>169. 48. 78 à reporter</p>		11084.00
		<p>Total de la page..... 27 20</p>	
		<p>Report de la page précédente..... 28 10</p>	
		<p>TOTAL..... 55 30</p>	

94. 60. 94  
 par bail Emelin n° du 22 mai 1877 expirant  
 le 11 gbre 1889 moyennant 4000.  
 Terres 40.  
 autres charges 60.  
 Total 4100. 4100.

87. 03. 40  
 9° Domaine des Badauds, sur le Tande, Bourg  
 Moyennant et Linoise affermé à M. N. Coutonelle  
 et Gondouf par bail Chabreion n° du 28  
 Janvier 1886 pour 3 ans du 11 gbre 1886 moyennant  
 c. 4000.  
 Terres 40.  
 autres charges 60.  
 Total 4000. 4000.

81. 49. 80  
 10° Domaine du heu ménager, sur Linoise  
 affermé à Paris par bail Chabreion n°  
 des 21 et 27 Janvier 1883, expirant le 11 gbre  
 1889 moyennant 3500.  
 Terres 40.  
 autres charges 40.  
 Total 3580. 3580.

87. 34. 60  
 11° Immeubles indivis entre le défunt et son  
 fils comme ayant dépendu de la communauté  
 fondier. Lignes  
 1° Etang navel sur le Tande de 3<sup>h</sup> 42<sup>c</sup> 00.  
 2° terre sur le Tande de 40. 00  
 3° les 9 excédants de terrain sur  
 Linoise de 93. 89  
 4° le domaine de Brayon sur le Tande  
 contenant 40. 00. 00  
 Total 44. 79. 89

22. 37. 92  
 1/2 à la succession 22. 37. 92  
 Les mêmes immeubles sont deus revenu  
 1° l'Etang Navel de 50. 40  
 2° la terre de 16. "  
 3° les 9 excédants de 39. "  
 4° le domaine de Brayon 3200. "  
 Total 3301. 40

1/2 à la succession 1650. 70 1650. 70  
 12° Deux locations aux Berges basses du Tande  
 à Report 16919. 70

773. 86. 26  
 à Report 16919. 70

773. 86. 26

Requiel

45 919. 70

4. 30. 00

D. un revenu de

140. 00

4. 30. 00

13<sup>e</sup> deux locations aux Pages hautes de

160. 00

14<sup>e</sup> St Léopardin d'auzy D. un revenu de

14<sup>e</sup> Baillis ci-après désignés :

1<sup>o</sup> La hamme sur le Tendre de 5<sup>e</sup> 00. 00

2<sup>o</sup> Bois de la tene sur le Tendre 4. 30. 00

3<sup>o</sup> Grand taillis de Mantoux sur St Léopardin d'auzy 4. 45. 00

4<sup>o</sup> Baillis de pré sur St Léopardin d'auzy 4. 92. 00

5<sup>o</sup> Baillis des gattes sur le Tendre 15. 96. 00

6<sup>o</sup> Baillis des Montifaux sur St Léopardin d'auzy 41. 66. 00

7<sup>o</sup> Buzois des Ardennais, moulin commune 4. 50. 00

8<sup>o</sup> Grand taillis sur Linoise de 7. 37. 00

9<sup>o</sup> la Colline sur Linoise de 2. 37. 00

10<sup>o</sup> les Kullin sur le Tendre de 1. 70. 00

11<sup>o</sup> les Bourdinois sur le Tendre de 31. 88. 50

12<sup>o</sup> le Dechargeois sur le Tendre de 1. 88. 50

13<sup>o</sup> la Ten Dornier sur le Tendre et St Léopardin d'auzy 5. 26. 70

14<sup>o</sup> les fraiches sur St Léopardin d'auzy 7. 67. 00

15<sup>o</sup> le Coys sur St Léopardin d'auzy 61. 60. 00

16<sup>o</sup> La Picarde sur Linoise 5. 24. 00

17<sup>o</sup> Les Vicands sur le Tendre 5. 93. 00

18<sup>o</sup> le taillis marichot sur le Tendre 7. 31. 00

19<sup>o</sup> les Gaudins sur le Tendre 18. 05. 00

20<sup>o</sup> la Druyère noire sur le Tendre 2. 55. 00

21<sup>o</sup> le bois Blanchet sur le Tendre 3. 00. 00

22<sup>o</sup> les Journis et bois clair sur le Tendre 15. 17. 00

et St Léopardin d'auzy

201. 26. 70

Total

201. 26. 70

D. un revenu annuel de

6053. 01

30<sup>e</sup>

1<sup>o</sup> Etangs ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Etang de Beauregard sur le Tendre 13. 90. 00

2<sup>o</sup> Etang des Bourdinois sur le Tendre 4. 98. 00

3<sup>o</sup> Etang des Montifaux sur le Tendre 1. 19. 00

4<sup>o</sup> Etang des Gaudins sur le Tendre 2. 19. 00

5<sup>o</sup> Etang des Dardoux sur le Tendre 1. 02. 00

6<sup>o</sup> Etang des Jours sur St Léopardin d'auzy 17. 28. 00

36. 95. 00

Total

36. 95. 00

10<sup>e</sup>

D. un revenu annuel de

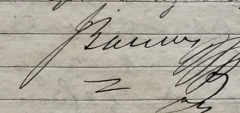
1463. 40

Total à reporter

5375. 11

1012. 78. 96

DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS. 1<sup>re</sup> PARTIE, N<sup>o</sup> 6. (1886.)

	DROITS simples et en sus.
	fr. c.
Report : cinquante trois mille sept cent quatre vingt six francs 11 centimes 93738.11	
Capital par es - 13433.7775	
Soit : treize mille quatre cent trente trois francs 77 centimes	13433 80
affirmé sincère par le croupassal qui a signé après lecture.	
 2	

**Document 3- Contrat de mariage des époux Jourdier/Legros.**

*Notaires*  
 Lardereaux N<sup>o</sup> Daulieux et son Collègue Notaires à  
 Moulins, Chef-lieu du Département de l'Allier, soussignés

**Ont comparu :**

Monsieur Claude-Ephigène Jourdier de la Charrière,  
 propriétaire, domicilié à la Commune de Courcelles, Canton de Saint-Léger (Allier) —  
 « Affirmant de voir Philibert-Marie-Léopold Jourdier de la Charrière  
 et de son épouse Madame Marie-Léopoldine Legros, présents pour lui et en son  
 nom personnel

Monsieur Philibert-Marie-Léopold Jourdier de la Charrière,  
 propriétaire, domicilié à la Commune de Courcelles  
 « Présent pour autoriser Joseph C. Dumas nommé au mariage dont  
 il va être parlé et à cause de l'incapacité d'être agréé  
 « Appelée d'une part  
 Mademoiselle Marie-Anne Claude Legros, fille mineure de  
 N<sup>o</sup> Charles Legros, propriétaire à Moulins de 1/2 soul, et de Mad<sup>o</sup>  
 Marie Alarozé  
 « Présente tant pour elle et en son nom sous l'autorité de la Cour  
 « Et de son père et mère, avec lesquels elle demeure  
 Monsieur Charles Legros C<sup>o</sup> Dumas nommé le qualifié et  
 avec son autorisation Monsieur Marie Alarozé son épouse,  
 domiciliés en leur ville de Moulins, près du Consistoire  
 « Présents pour autoriser Mademoiselle Legros, leur fille, au mariage  
 « Et d'être nommé et à cause de son mariage d'être agréé  
 « Appelée de leur demoiselle d'autre part  
 Les quels, en présence de leurs parents et amis et après avoir  
 été fait et arrêté de l'Etat et Conditions du mariage par elle et par  
 N<sup>o</sup> Claude-Ephigène Jourdier de la Charrière et Mademoiselle  
 Marie-Anne Claude Legros, ainsi qu'il suit :

**Art. 1<sup>er</sup>**

Les futurs époux déclarent être Marie sous le régime de la Communauté  
 qu'ils adoptent à cet effet tel qu'il est fixé par l'Art. 1501 dans la modification  
 qui suivent.

**Art. 2.**

Les Dons et Appréhensions de futurs époux autorisés à la célébration du dit  
 mariage et de son Consistoire, demeurant en deux parts qui seront pour moitié entre les

Respectivement seront supportés par Celui des futurs époux qui lui aura  
Contractés ou de l'un de quel elles proviendront, sans que dans aucun cas,  
l'autre épouse, de lui ou de sa part sans la Communauté puissent  
en être tenus

### Art. 3.

La Communauté établie par cet acte ne comprendra que  
le revenu du bien présent le revenu des futurs époux et les bénéfices  
qu'ils pourront faire pendant sa durée; Au contraire l'inaliénabilité de leurs biens, à eux  
et sans les biens meubles & immeubles qui pourront être à l'un ou à l'autre, pour  
Succession, donation, legs ou autrement sortant respectivement nature de propre  
à l'un ou à l'autre ou à ses représentants en ligne directe ou Collatérale; le simple et  
l'autre de remplir de propres aliénés pendant la dite Union sortant même nature.

### Art. 4.

Les futurs époux déclarent expressément exclure de la Communauté  
l'écrit: Le futur époux ses habits, linge, lardes, bijoux, son cheval, ses  
armes, sa bibliothèque et tous autres effets mobiliers exclusivement destinés à son  
usage particulier, et la demoiselle future épouse: ses habits, robes, linge,  
coiffe, parure, diamants et autres effets & ornements affectés à son usage  
particulier; Tous les quels objets seront lors de la dite dissolution de  
Communauté retirés dans l'état où ils se trouveront sans diminution ni  
diminution par l'un ou l'autre des futurs époux ou de ses représentants.

### Art. 5.

Lors de la dissolution de la Communauté par quelque événement  
que ce soit, la demoiselle future ou son représentant sera libre de l'accepter  
ou d'y renoncer; En cas de renonciation, la dite Dame ou les siens auront  
tout ce qu'elle aura apporté en mariage et tout ce que le futur époux aura  
reçu d'elle ou à cause d'elle, le tout sans de quitter des dettes de la Communauté  
quand bien même la future épouse s'y serait obligée ou y aurait été condamnée;  
de tous les quels engagements le futur époux doit tenir l'un des siens  
personnels & par hypothèque de ce jour, d'indemniser la dite Dame ou les  
ayant droit.

### Art. 6.

En faveur du présent mariage, M<sup>rs</sup> Jourdir de la Charrière, père,  
institue le futur époux, son fils, universel héritier de tous les biens dont il  
mourra, vifs & testés, sans aucune exception ni réserve.

### Art. 7.

M<sup>rs</sup> Claude Ephigie Jourdir de la Charrière  
apporte en mariage, et se constitue en dot.

1<sup>o</sup> Les biens qui lui sont cédés aux termes d'un acte passé devant M<sup>rs</sup>  
Paulmier Lun du. Souffignol qui en a gardé la minute et son Collègue de son  
dus. Vendeur nul tout l'acte cédés d'us, enregistré, Contenant donation.



à titre de partage antérieur par Madame Marie Anne Economist  
veuve de M<sup>rs</sup> Pierre Legros, son ayule, et partage entre lui et M<sup>rs</sup>  
Marguerite Legros épouse de M<sup>rs</sup> Adolphe, de la Cour;

1<sup>o</sup> Une maison située en cette ville de Noailles rue de La Courrière s<sup>ur</sup>  
St Pierre, celle qu'il a acquise au nom de M<sup>rs</sup> les héritiers souve-  
nir par contrat devant Notaire qui en a gardé minute  
de son collègue notaires à Noailles du six juillet mil huit cent trente quatre.

2<sup>o</sup> Le droit qui lui est dû par le décès de Madame Rosalie Legros,  
sa mère, les qu'il est dû indivis entre M<sup>rs</sup> Lardier de La Courrière, son père et lui.

### Art. 8.

M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros en faveur du présent mariage, instituent respectivement  
M<sup>lle</sup> Legros, leur fille, future épouse, seule légataire. Conjointement avec M<sup>rs</sup> François  
François son père, de tous les biens dont ils ont joui et possèdent; et en  
exécution de cette institution, ils lui ont conjointement constitué en dot une  
somme de Cent vingt mille francs dont les futurs époux, ni l'un d'eux,  
ne pourront exiger le paiement; et qu'au contraire M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros auront  
le droit de payer quand bon leur semblera, soit en totalité, soit par partie, pourvu  
qu'ils la somme de chaque paiement partiel s'élève au moins à vingt mille  
francs; Et jusqu'à ce qu'il leur plaira d'acquiescer la dite somme de Cent vingt  
mille francs en totalité ou en partie, M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros payent de leur  
entre les mains des futurs époux, l'intérêt de cette même somme à raison de cinq  
pour cent par an, sans retenue, exigible en deux termes égaux le vingt quatre  
juin et vingt quatre décembre de chaque année, dont le premier paiement sera fait  
le vingt quatre décembre prochain, le second le vingt quatre juin suivant et  
ainsi de suite.

Il est formellement expliqué 1<sup>o</sup> que la dot ci-dessus constituée sera irrépu-  
table en totalité sur les successions de M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros;  
2<sup>o</sup> que l'intérêt de cette dot diminuera au prorata de chaque paiement partiel  
qui aura été fait sur le Capital.

### Art. 9.

M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros se réservent conjointement et séparément le droit de  
revoir dans la dot ci-dessus pour le cas de décès sans postérité de la  
démouillée leur fille donataire.

### Art. 10.

Par exception aux dispositions de l'article précédent, M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> Legros  
conviennent, qu'au préjudice de la réserve du droit de révoquer qui vient d'être expliquée  
relativement à la dot constituée par eux, M<sup>lle</sup> leur fille pourra stipuler en faveur de  
son futur époux quand et comme bon lui semblera, tel avantage qu'elle jugera à  
propos, soit en présent, soit en toute propriété sur le montant de la dot dont  
il agit, et de sejourner lui et soumettre à l'exécution des dispositions d'avantage  
ci-dessus prévues.

### Art. 11.

Le successeur des futurs époux sera tenu de payer à titre de portion et conventionnel  
sur la Communauté ci-dessus établie, l'usufruit de tous les meubles meublés  
lits, linges, denrées, provisions, argenterie, vaisselle et autres objets garnissant le  
domicile de ville des dits futurs époux (Sauf à les Créanciers exceptés) 2<sup>o</sup>  
Les voitures de la Communauté appartenant à leur mariage.



F. " Fzriegre à Nouvins le huit Septembre 1831 No. 19, 3 et 4 Neu pour Contrat Ling Franca,  
 170. " pour Constitution Mobiliere Sept Cent cinquante francs, pour Don mutuel Ling Franca et pour  
 F. " Dixime seizeante seize francs.

Dixime  
 76. "  
 886. "

Art. 12.  
 En cas de dissolution du présent mariage sans postérité, il est convenu  
 que le survivant aura pendant deux années la jouissance de tout le  
 revenu de la fortune de la décedée; qu'en ne pourra lui demander compte d'aucun  
 fruits, intérêts et fermages jusqu'à l'expiration des deux années; et qu'  
 seulement au terme de ce délai on pourra demander le partage de la succession  
 de la décedée.

Art. 13.  
 Les futurs époux en témoignage de l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre  
 ont fait en présence de la minorité, et surtout autorisée par M. le Notaire  
 Segros, du père et mère, de leur fait et de leur volonté mutuelle et irrévocable  
 au survivant d'eux, ce qui suit: savoir: En cas de décès de l'un d'eux, l'autre  
 aura le droit de succéder au défunt d'une rente annuelle de quatre mille francs  
 francs; et en cas de son décès, d'une rente annuelle de quatre mille francs  
 mille francs. Laquelle rente sera payée, dans l'un et l'autre cas, par les plus  
 clairs héritiers du défunt, et le payé dans un an au survivant ou son héritier  
 en deux termes égaux, tous les dix mois et à compter du dit décès.

Celles ont été les volontés des dits

fait de passer au domicile de M. Segros les premiers  
 de septembre mil huit cent trente quatre, la présence de M. le Notaire  
 Segros, de M. le père, de M. le mère, de M. le grand-père, de M. le grand-père  
 son oncle, de M. Jean Baptiste Segros, propriétaire et de Madame  
 Marguerite Segros son épouse de M. le marquis Antoine  
 de la Cour de M. de Goullet et de Madame Antoinette Antoinette de  
 épouse de M. François Dorothée de Chalus et de Madame  
 Marguerite Julie de la Cour son épouse de M. le Comte de Chalus  
 de M. Jean Baptiste de la Cour, François Segros de M. Joseph  
 Charles Signard de la Cour et de Madame Pary née  
 Cirronnier ses cousines, et des parents amis communs  
 des futurs époux qui suivent savoir de M. Gabriel Segros  
 Chevalier, de M. François de la Cour Chevalier de la Cour, ancien  
 Juge de la Roche, propriétaire, de M. Philibert de la Cour  
 avocat et propriétaire, de M. Jean Baptiste de la Cour  
 de la Cour Capitaine de la Cour Chevalier de la Cour de la Cour  
 et de Madame Gabriel Segros son épouse, de Madame Françoise  
 Philibert de la Cour et Charles Stanislas de la Cour  
 de la Cour de Madame Stanislas de la Cour de la Cour  
 qui ont tous signé avec les futurs époux M. et M. Segros  
 père et mère M. Segros de la Cour et nous notaires après  
 lecture

A. Segros marié Segros Jourdain  
 Segros Alaroz Segros  
 Conjointes de la Cour Antoinette de la Cour  
 François de la Cour Antoinette de la Cour  
 Catherine de la Cour

**Document 3- Correspondance de Claude-Elphège Jourdièr adressée au préfet.**

MAIRIE

de  
Moulins.

(Allier)

Secrétariat.

Service Général  
de l'Administration.

N.º d'Inscription  
de la Correspondance  
reçue au Secrétariat.

4298.

N.º de Sortie  
de la Préfecture  
de la Lettre  
à laquelle on répond.

"

OBJET

Elections municipales.

mm

Moulins, le 6 Juillet 1877.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accusèr réception de votre circulaire, en date du 30 juin dernier, relative aux opérations électorales pour le renouvellement des Conseils municipaux.

Je me conformerai aux instructions qu'elle renferme en ce qui concerne la ville de Moulins.

Cependant, dans la disposition actuelle des esprits, en ce qui touche les élections municipales, je ne vois aucun danger à ce que mon nom figure sur la liste des candidats désignés pour être élus conseillers.

Je suis même persuadé que les habitants de Moulins considèreront, ainsi que cela doit être, le nouveau témoignage de confiance que sa Majesté l'Empereur vient de me donner en me renommant Maire, comme un titre de plus à leur sympathie.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Ch. Maire de Moulins,

*Journal*


Monsieur le Préfet de l'Allier.

**Document 4- Procès-verbal d'installation du Maire de la commune du Veurdre.**

ARRONDISSEMENT  
*de Montivernay*

CANTON  
*de Lury - Lury*

COMMUNE  
*du Veurdre*

EMPIRE  FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION  
de M. *Jourdiot Claude-Elphège Maire*

L'an mil huit cent soixante - *vingt* et le *vingt* du mois de *Septembre*  
le Conseil municipal de la commune de *Veurdre* convoqué conformément  
à la lettre de M. le *Préfet*, en date du *12 Août 1869* à l'effet de procéder à  
l'installation de M. (1) *Jourdiot Claude-Elphège, propriétaire*  
nommé (2) *Maire* par (3) *arrêté préfectoral* en date  
du *12 Août 1869*, s'est réuni à la Mairie, où se sont trouvés présents  
MM. \_\_\_\_\_

M. *Jourdiot Claude-Elphège* nommé (2) *Maire* par la décision précitée,  
a prêté, en présence du Conseil municipal, le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution  
et le Sénatus-Consulte du 23 décembre 1852, serment ainsi conçu :

**« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »**

En foi de quoi a été consigné au registre des délibérations du Conseil municipal le présent  
Procès-Verbal, dont copie sera adressée immédiatement à M. le Préfet du département.

Signé au registre : \_\_\_\_\_

Pour copie conforme :  
Le Maire,  
*C. Jourdiot*

**Document 5- Légion d'honneur décernée à Claude-Elphège Jourdièr.**

LÉGION D'HONNEUR.  
NUMÉRO D'ORDRE  
DES MATRICULES :

Nom: *Jourdièr*

Prénoms: *Claude Elphège*

Qualité: *Maire de Moulins*

ou

grade:

né le *6 Juillet 1806*

à *Vendre (Allier)*

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du *10 Juillet 1852* rendu sur le rapport

du Ministre d

pour prendre rang du

N° du départ de la décoration

*Idem* du breve

PIÈCES JOINTES:

1° *D'le 15 8<sup>me</sup> 1874*

2° *L. fevr. 1875*

3°

4°

5°

6°

**1382**  
**45**

## RECONSTITUTION DES MATRICULES

Des Membres de la Légion d'honneur, des Décorés de la  
Médaille militaire et d'Ordres étrangers.

DIVISION ADMINISTRATIVE

1<sup>er</sup> Bureau.

(1) La Légion d'honneur,  
la Médaille militaire,  
ou des Ordres étrangers.

ÉTAT des Renseignements extraits de pièces authentiques et  
destinés à l'inscription du Titulaire sur les nouvelles Matricules  
de (1) *la Légion d'Honneur*.

Nom, Prénoms et Domicile.	<i>Fouquier, Claude Elphège, demeurant à Moulins (Allier)</i>		
Date et Lieu de naissance.	<i>né au Vendre (Allier) le 6 Juillet 1806.</i>		
Dates des Nominations successives dans la Légion d'honneur.	Chevalier, le	<i>20 Janvier 1862</i>	Qualités ou Grades. <i>Maire de Moulins</i>
	Officier, le	<i>10 juillet 1862</i>	
	Commandeur, le	18	
	Grand Officier, le	18	
	Grand' Croix, le	18	
Date de la concession de la Médaille militaire.	Décret du _____ Grade _____		
Ordres étrangers.	DÉSIGNATION DES ORDRES	GRADES CONFÉRÉS	DATES DES AUTORISATIONS
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Observations. — Décès.	_____		

CERTIFIÉ le présent État conforme aux pièces produites, vues  
et rendues.

Vu pour être transmis à la Légion d'honneur.

A *Moulins*, le *21 Mars 1872*.

LE PRÉFET,



A *Moulins* le *13 Avril 1872*.

LE MAIRE,



**Document 6- Déclaration de Succession de Philibert-Marie-Joseph Jourdiar.**

Néant

Arrêté le deux Mars 1861  
Néant

Arrêté le trois Mars 1861  
Néant

(Simandry) Arrêté le quatre Mars 1861  
Néant

Le cinq Mars 1861

N. Comparu M. Pierre Coltauvier, <sup>premier</sup> à Beauregard, commune de  
Veuville,  
agissant comme mandataire de M. Claude-Ephège Jourdiar,  
chevalier de la Légion d'honneur, maire de la ville de Bouillon, demeurant  
à Neuhou, suivant pouvoir sous seing privé ci-joint.

lequel en qualité a fait la déclaration suivante:

M. Philibert-Marie-Joseph Jourdiar, propriétaire,  
demeurant à La Charrie, Veuville, <sup>jeune</sup> veuf de M<sup>me</sup> Marie-  
Leopros, est décédé à La Charrie le dix Septembre dernier  
laissant <sup>pour</sup> abintestat, héritant pour seul et unique héritier  
M. Claude-Ephège Jourdiar, son fils, plus haut qualifié.

La Succession consistait:

Mobilier:

Suivant l'état estimatif dressé par M. Claude-Ephège Jourdiar  
et dressé par le comptant à l'appui de sa déclaration le  
mobilier dépendant de la Succession du dit Philibert-Marie-Joseph  
Jourdiar se compose de:

1 <sup>re</sup> Meubles meublans, et effets mobiliers proprement dits cinq mille sixante deux francs - <sup>ii</sup>	5,072 <sup>fr</sup>
2 <sup>de</sup> Pièces engrangées, quinze mille francs - <sup>ii</sup>	15,000 <sup>fr</sup>
Total vingt mille sixante deux francs	20,072 <sup>fr</sup>
à 1 <sup>er</sup> % Pour deux cent francs quatre-vingt centime.	ii 200 <sup>fr</sup> 80

TOTAUX de la page.....	217 <sup>fr</sup> 80
REPORTS.....	146 <sup>fr</sup> 60
TOTAUX.....	364 <sup>fr</sup> 40

N<sup>o</sup> 49  
G<sup>ue</sup> D<sup>ite</sup>  
de M. Philibert  
Marie-Joseph  
Jourdiar <sup>premier</sup>  
décédé à La  
Charrie Veuville  
le 10<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> 1861  
âgé de 77 ans.

ci-joint  
29

DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.

Les enregistrements seront faits en toutes lettres, chaque déclaration doit être chargée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, et de la date du décès.

167<sup>e</sup> 83 n° 24.  
17<sup>e</sup> 106 n° 64.

Immubles non affermés sis dans l'étendue de la Commune du Veureux :

La terre de la Charnière comprise de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés, vignes, prairies, bois taillis, étangs et puits, d'ici en y compris la maison d'habitation de la Charnière et les deux chambres au Veureux, lesquelles font partie intégrante de la propriété :

Cette terre est divisée en deux corps de bien ou d'exploitation :

1<sup>o</sup> Corps de bien de La Charnière propre à M. Jourdiot père d'une contenance totale après de deux cent vingt six hectares trente huit ares un centiare d'ici d'un revenu annuel et brut de dix mille francs - à 10,000<sup>+</sup>

2<sup>o</sup> Corps de bien de Fregout d'une contenance totale de cent trente sept hectares quatre vingt trois ares quatre vingt centiares dépendant de la communauté d'acquies qui a existé entre M. Jourdiot père, de vives, et Jean<sup>e</sup> Rosalie Legros sa femme décedée au Veureux le 14<sup>e</sup> 6<sup>me</sup> 1831, déclaré d'un revenu total de quatre mille cinq cents francs - à 4,500<sup>+</sup>

Sont moitié à la Succession - à 2,250<sup>+</sup>

Total du revenu afferant à la succession 12,250<sup>+</sup>  
Deux mille deux cent cinquante francs -

Capital Deux cent quarante cinq mille francs à 245,000<sup>+</sup>  
à 1%. Deux mille quatre cent cinquante francs - 2450

Le comparant a affirmé la déclaration qu'il passe ici comme héritier de M. Jourdiot fils sincère et véritable sous les peines de droit et a signé après lecture, approuvant huit mots rayés nuls.

Conteur J.

DROITS D'ENREG.  
simple.  
fr. c.



**Document 7- Le compte de Charles Jourdiere dans le repertoire des enregistrements et declarations pour servir à la recherche des droits celés.**

MARIÉ à				Vol.	possession des immeubles à	PASSIF.		
NATURE DES ACTES ou déclarations.	DATE DES ACTES ou des décls.	NOMS DES VOYAINS qui ont reçu les actes.	DATE de l'enregistrement des actes ou des déclarations.	VALEURS NOTIFIÉES. (Mobilier, créances, actions, obligations, parts d'intérêt, etc.)	IMMEUBLES. NATURE, CONTENANCE, DIVISION.		COMPTÉ DE MOUVEMENTS pécuniaires.	OBSERVATIONS.
					REVENU.	VALEUR VENTE.	Debit. Credit.	
Part.	4 avril 1876	Emelin	10 avril 76	"				
"	15 "	"	17 "	"		4,000. <sup>00</sup>	10 381	
"	7 mai 1876	"	16 "	"		2,600. <sup>00</sup>	8 73	
"	18 "	"	17 "	"		1,100. <sup>00</sup>	7 112	
Echange	23 mai 1876	"	27 "	"		3,200. <sup>00</sup>	6 92	
"	17 juin 76	"	27 juin 76	"		"	8 502	
Part.	10 juin 1879	Lucien	11 juin 1879	"		5,775. <sup>00</sup>	1 566	
Echange	30 janv 81	Paris	12 févri 81	"		39,900. <sup>00</sup>	"	
"	6 <sup>e</sup> 1882	Chaban	18 <sup>e</sup> 1883	"		38. <sup>00</sup>	8 260	
"	16 mars 1885	à main	23 mars 1885	"		544	4500 1 560	
"	"	"	24 <sup>e</sup> 1888	"		160	90 3 465	
Part.	"	Chalons	8 <sup>e</sup> 1890	"		300. <sup>00</sup>	"	
					Vol.	possession des immeubles à		
					No			
Part.		Chalons	7 <sup>e</sup> 1891			7000. <sup>00</sup>		à terme
"		"	8 février 1892			2000. <sup>00</sup>		fo.
"		"	1 <sup>er</sup> mars 1892			2200. <sup>00</sup>		11 <sup>e</sup> 1892
"		"	23 <sup>e</sup> 1892			19000. <sup>00</sup>		payés
"		"	"			12000. <sup>00</sup>		payés
"		"	"			4000. <sup>00</sup>		"
"		"	"			199. <sup>00</sup>		"
"		"	"			3500. <sup>00</sup>		"
"		"	9 <sup>e</sup> 1892			6000. <sup>00</sup>		"
"		"	"			9900. <sup>00</sup>		"
"		"	12 février 1894			11000. <sup>00</sup>		11 <sup>e</sup> 1894
"		"	22 <sup>e</sup> 1897			103290		11 <sup>e</sup> 1897
					Vol.	possession des immeubles à		
					No			
Part.						270. <sup>00</sup>	17 369	
"						89. <sup>00</sup>	13 451	
"						101. <sup>00</sup>	4 245	
"						811. <sup>00</sup>	17 393	
"						1. <sup>00</sup>	17 402	
					Désu à Paris du 4 juillet 1906			
					Requête Spécial Valpo. 703			6 1/1

« Je, soussigné, JOURDIER Emeline, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations , et n'a jamais été publié ».